



HAL
open science

Le logis seigneurial du château de Fougères - Analyse archéologique du bâti

Laurent Beuchet, Frédéric Boumier

► To cite this version:

Laurent Beuchet, Frédéric Boumier. Le logis seigneurial du château de Fougères - Analyse archéologique du bâti. [Rapport de recherche] Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales. 1999. hal-01963078

HAL Id: hal-01963078

<https://inrap.hal.science/hal-01963078>

Submitted on 21 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**MINISTERE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE
BRETAGNE
CONSERVATION REGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES
SERVICE REGIONAL DE L'ARCHEOLOGIE**

**LE LOGIS SEIGNEURIAL DU CHATEAU DE
FOUGERES**

(Ille-et-Vilaine)

ANALYSE ARCHEOLOGIQUE DU BATI

1999

Laurent Beuchet et Frédéric Boumier
avec la collaboration de Jean-Noël Hemmert

ASSOCIATION POUR LES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES NATIONALES

Sommaire

1. PRESENTATION	3
1.1. PRESENTATION SUCCINCTE DU CHATEAU	3
1.2. PRESENTATION DU LOGIS	3
1.3. OPERATIONS ANTERIEURES	3
1.4. L'ETUDE ARCHEOLOGIQUE 1999	4
1.4.1. CADRE ET FINALITE DE L'INTERVENTION	4
1.4.2. PRESENTATION TECHNIQUE ET CALENDRIER DE L'INTERVENTION	4
2. ANALYSE DES ELEVATIONS	5
2.1. LA FAÇADE NORD	5
2.2. FAÇADE EST	7
2.3. SALLE 1	8
2.3.1. ELEVATION NORD	8
2.3.2. ELEVATION EST	8
2.3.3. ELEVATION SUD	10
2.3.4. ELEVATION OUEST	11
2.4. SALLES 2 ET 5	12
2.4.1. ELEVATION SUD	12
2.4.2. ELEVATION NORD	13
2.5. SALLE 3	15
2.5.1. ELEVATION SUD	15
2.5.2. ELEVATION EST	15
2.5.3. ELEVATION NORD	15
2.5.4. ELEVATION OUEST	16
2.6. SALLE 4	17
2.6.1. ELEVATION SUD	17
2.6.2. ELEVATION OUEST	17
2.6.3. ELEVATION NORD	18
2.6.4. ELEVATION EST	18
2.7. SALLE 7	19
2.7.1. ELEVATION NORD	19
2.7.2. ELEVATION EST	19
2.7.3. ELEVATION OUEST	20
2.7.4. ELEVATION SUD	20
2.8. SALLE 6	21
2.8.1. ELEVATION NORD	21
2.8.2. ELEVATION EST	21
2.8.3. ELEVATION SUD	22
2.8.4. ELEVATION OUEST	22
2.9. SALLE 8	23
2.9.1. ELEVATION EST	23
2.9.2. ELEVATION NORD	23
2.9.3. ELEVATION SUD	24
2.9.4. ELEVATION OUEST	24
2.10. SALLE 9	26
3. SYNTHÈSE	28
3.1. PHASE 1 (XI^E-XIII^E SIECLES)	28

3.2. PHASE 2 (FIN XII^E-XIII^E SIECLES)	30
3.3. PHASE 3 (FIN XIV^E SIECLE)	32
3.4. PHASE 4 (FIN XV^E SIECLE)	34
3.5. PHASE 5 (XVII^E-XVIII^E SIECLES)	36
4. CONCLUSION	37

1. Présentation

1.1. Présentation succincte du château

Le château de Fougères est une vaste forteresse de près de 2 hectares, construite sur un îlot rocheux cerné par un méandre du Nançon, au fond d'une vallée relativement encaissée. Le monument actuel, de plan irrégulier, est l'aboutissement d'une lente mais constante adaptation de la construction répondant à la fois à l'évolution de la poliorcétique et aux contraintes naturelles. Le château est constitué de trois enceintes juxtaposées, étagées du sud-est au nord-ouest.

Le nom de Fougères apparaît dans les textes au début du XI^e siècle¹. Les fouilles opérées de 1985 à 1988 dans la troisième enceinte confirment l'existence d'un château, construit au moins partiellement en bois, aux environs de l'An Mil. Les seigneurs de Fougères comptent, du XI^e au XIII^e siècle, parmi les personnalités les plus puissantes de Bretagne. La baronnie s'étend alors sur près de 50 paroisses. Sa position aux confins de la Normandie et du Maine confère à ses possesseurs le rôle de gardien du duché. La famille de Fougères s'éteint au milieu du XIII^e siècle. La baronnie passe alors par mariage aux mains des Lusignan. Elle leur est confisquée en 1307 par Philippe le Bel qui la donne en apanage au duc d'Alençon. Elle reste dans cette famille jusqu'en 1431, date à laquelle Jean d'Alençon, fait prisonnier à Azincourt, vend la seigneurie au duc de Bretagne Jean V pour payer sa rançon aux Anglais. Fougères rejoint alors le domaine ducal et ne le quittera plus jusqu'au rattachement du duché au Royaume de France en 1532.

1.2. présentation du logis

Le logis est situé dans la seconde enceinte. Ce vaste bâtiment, orienté grossièrement est-ouest, est adossé à la courtine sud. Il occupe un espace de 1500 m² environ. Le bâtiment est ruiné depuis la fin du XVIII^e siècle au moins. Ses vestiges ont été dégagés au début des années 1920 par le Syndicat d'Initiative.

Le logis forme aujourd'hui un ensemble complexe, résultant d'une longue évolution. A l'est l'espace est occupé principalement par une très vaste pièce (environ 30 m x 11 m) doublée au sud par un long corridor (salles 1 et 2). La partie ouest se divise en quatre pièces grossièrement carrées de 6 m x 6 m environ (salles 3, 4, 6 et 7), également doublées au sud par une pièce plus réduite (salle 5) ; et longée à l'ouest par une vaste salle rectangulaire (20 m x 8 m environ), orientée selon un axe nord-sud (salle 8). D'autres vestiges, très partiellement dégagés dans les années 1920, attestent d'une extension des bâtiments vers l'ouest (salle 9).

1.3. Opérations antérieures

Les vestiges du logis ont été dégagés en 1922 ou 1923 par le Syndicat d'Initiative de la ville. Ces "fouilles" n'ont pas fait l'objet de comptes-rendus précis et on ignore l'état du bâtiment lors de sa mise au jour. Une première étude du logis a été publiée par le Vicomte Le Bouteiller, en 1927, dans le bulletin de la Société Archéologique de Fougères. L'auteur s'appuie sur les observations de terrain bien qu'il ne semble pas avoir participé directement aux travaux. Il reste difficile de discerner avec certitude les faits archéologiques attestés des interprétations qui en sont faites et des hypothèses plus ou moins pertinentes qui en découlent.

¹ Fichet 1990, p. 333.

Le Vicomte Le Bouteiller s'appuie également pour son interprétation des vestiges sur diverses sources documentaires décrivant plus ou moins précisément le bâtiment aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Un relevé des vestiges a été réalisé en 1988 par F. Champagne et J. Cucarull Gavalda, dans le cadre de l'étude préalable à la mise en valeur des vestiges réalisée par A.C. Perrot (A.C.M.H.). Les résultats de ce travail sont exposés dans un rapport succinct déposé au S.R.A. de Bretagne². Ils sont repris et développés dans un article rédigé par J. Cucarull Gavalda en 1990³

1.4. L'étude archéologique 1999

1.4.1. Cadre et finalité de l'intervention

La présente analyse s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle étude préalable à la mise en valeur des vestiges réalisée par M. Chuinard (A.C.M.H.). Elle a pour but le relevé en plan et en élévation ainsi que l'analyse archéologique des vestiges subsistant, sans réalisation de sondages. Cette analyse vise principalement l'établissement d'une chronologie relative fiable, afin de retracer l'évolution du bâtiment. Elle précède l'étude documentaire.

1.4.2. Présentation technique et calendrier de l'intervention

L'étude s'est déroulée sur un total de 8 semaines de janvier à mars 1999. Le relevé des élévations a été effectué d'après un enregistrement photographique exhaustif (clichés 6X6 cm et 24X36 mm), réalisé du 4 au 8 janvier 1999 par H. Paitier.

Un levé topographique précis a été réalisé par F. Boumier du 18 au 5 février, dans le but de géo-référencer l'ensemble des clichés numérisés et de compléter un levé de géomètre préexistant.

L'analyse archéologique a été réalisée du 1 au 13 et 22 au 26 février par L. Beuchet. 308 Unités Architecturales (U.A.) ont été individualisées, correspondant aux différentes reprises de parement et aux différentes parties constituantes du bâtiment (fenêtres, portes, supports de planchers, etc.). Chaque Unité Architecturale a fait l'objet d'un enregistrement sur une fiche (description, interprétation, relations stratigraphiques et chronologiques).

Signalons ici que la lecture du bâti a été rendue très difficile par les nombreuses réfections de parement (refichages, rejointoiement). Seuls quelques piquetages ont pu être réalisés. Leur position est indiquée dans le texte de l'analyse des vestiges.

Le report des observations de terrain et des résultats de l'analyse archéologique du bâti sur les clichés numérisés, le redressement et l'assemblage des relevés et leur traitement graphique (logiciels Aérophoto et Adobe Illustrator) ont été effectués par J.-N. Hemmert et F. Boumier du 8 au 26 mars, parallèlement à la synthèse des données et la rédaction du rapport par L. Beuchet.

² Champagne 1988.

³ Cucarull 1990.

2. Analyse des élévations

2.1. La façade nord

La façade du logis se développe sur une longueur totale de 60 m environ. La porte d'accès à la salle 1 la divise en deux parties à peu près égales, mais construites sur des axes et des orientations sensiblement différents. Son élévation n'excède que très rarement 1,5 m, excepté à son extrémité est où elle atteint 3,5 m.

Sur sa portion est, formant la façade de la salle 1, la construction est composée en majorité d'une maçonnerie de moellons de schiste équarris, assemblés en assises assez régulières, incorporant quelques blocs de granit en remploi (U.A. 10001). Le liant est composé d'un mortier de chaux jaunâtre, sableux et friable. Son parement semble avoir été remonté ou restauré dans les parties hautes (U.A. 10002). Cette maçonnerie s'appuie à l'est sur une construction beaucoup plus irrégulière, constituée de cailloux et de plaquettes de schiste, hourdée au mortier de chaux ocre-jaune (U.A. 10000). Cette maçonnerie présente une orientation sensiblement différente à 10001 et semble liée à la tour Coëtlogon.

Trois baies s'ouvrent sur la façade de la salle 1 (U.A. 10003, 10004 et 10005). Leur encadrement de granite, très partiellement conservé, semble s'intégrer parfaitement à la maçonnerie 10001 dans laquelle les baies sont percées. La baie 10005 présente le meilleur état de conservation. Ses jambages, adoucis par un chanfrein large de 10 cm environ, reposent sur un appui monolithique très érodé. Les traces d'un chanfrein équivalent à celui des jambages restent cependant visibles, de même que l'emplacement d'un meneau. Les fenêtres 10003 et 10004 présentent des caractéristiques identiques. Leur appui a été supprimé ou retaillé, probablement lors de leur transformation en portes.

A l'ouest de la baie 10005, un fort massif de maçonnerie forme un saillant large de 2,20 m et long de 9 m environ (U.A. 10006). Cette construction présente sur ses faces nord et ouest un parement de grand appareil de granite, couvrant une fourrure de tout venant hourdée au mortier de chaux sableux blanchâtre. L'angle nord-ouest présente un décor mouluré, formé d'un tore encadré par deux gorges. A l'ouest de 10006, la maçonnerie 10007 présente une mise en œuvre et un décor identiques. Ces deux constructions encadrent la porte d'accès à la salle 1 et sont chacune munies d'un banc.

La maçonnerie 10006 semble collée contre 10001 dont le parement reste très nettement discernable dans l'arasement.

A l'ouest de 10007, la façade marque un léger infléchissement vers le nord. Elle conserve une élévation d'environ 2 m jusqu'à la porte ouvrant dans la salle 7. Sur cette portion, la construction présente un appareil irrégulier mais apparemment homogène, constitué de moellons et de cailloux de schiste, formant de vagues assises (U.A. 10009). Le parement a été rejointoyé par endroits, rendant sa lecture particulièrement difficile. La relation entre les maçonneries 10007 et 10009 n'a pu être établie avec certitude. Un chaînage d'angle constitué de blocs de granite maçonnés au béton de ciment en oblitère totalement la lecture (U.A. 10008).

Outre la porte ouvrant sur la salle 7, deux baies sont percées dans cette partie de la façade. A l'est, un appui de granite (U.A. 10011) correspond au soupirail visible dans l'élévation nord de la salle 4 (U.A. 4021). La relation entre cet appui et la maçonnerie 10009 n'a pu être établie en raison de la réfection récente des parties hautes de cette dernière pour l'aménagement de bacs à fleurs.

La seconde baie est visible plus à l'ouest (U.A. 10013). Elle correspond au petit jour visible dans l'élévation nord de la salle 7 (U.A. 7028). Ses jambages de granite sont conservés sur deux assises. Ils sont adoucis par un chanfrein large de 10 cm se poursuivant sur l'appui, également en

granite. L'encadrement présente des trous de scellement d'une grille. L'encadrement 10013 peut être contemporain de la maçonnerie 10009 à laquelle il semble s'intégrer parfaitement. Cette relation reste cependant incertaine, la lecture étant, ici encore, rendue difficile par la réfection du parement.

La porte ouvrant sur la salle 7 présente deux piédroits dont la mise en œuvre diffère notablement. Celui de l'est est composé de blocs de granite posés en besace (U.A. 10014) et semble s'intégrer à la maçonnerie 10009. Le piédroit ouest est bâti de blocs de granite plus gros, probablement en remploi, calés avec des plaquettes de schiste (U.A. 10015). Aucun des deux ne porte de chanfrein.

Entre la maçonnerie 10015 et la porte ouvrant sur la salle 8 (U.A. 10017 et 10018), la façade ne conserve que 0,70 m d'élévation au maximum. Elle est constituée d'une maçonnerie très dégradée de moellons de schiste hourdée au mortier sableux jaunâtre (U.A. 10016). La relation entre cette maçonnerie et 10015 n'a pu être établie. De même, l'état d'arasement et les restaurations récentes rendent impossible l'établissement d'une chronologie entre 10016 et le jambage de porte 10017. Les jambages 10017 et 10018 encadrent la porte d'accès à la salle 8. Ils sont constitués d'un grand appareil de granite dont une seule assise subsiste en élévation et sont adoucis d'un chanfrein large de 10 cm. Ils semblent se prolonger sous le sol actuel.

A l'ouest de la salle 8, la façade présente une mise en œuvre très soignée constituée d'un grand appareil de granite conservé sur trois assises (U.A. 10019). L'assise supérieure porte un cordon composé d'un cavet, d'une baguette et d'un canal. Cette maçonnerie est liée à un porche situé à l'extrémité ouest de la façade (U.A. 10020). Cette construction présente une mise en œuvre et un décor semblables à ceux de 10019. Cette entrée monumentale, en saillie de près d'un mètre sur la façade, encadre un passage large de 1,60 m environ. Chaque côté du porche est formé d'un demi-pilier octogonal encadré de deux colonnettes dont seule la base est conservée. Les jambages de la porte sont adoucis par un large chanfrein dont la base est terminée par une griffe surmontée d'un chevron en relief. Ce même décor orne les faces obliques des piliers du porche.

2.2. Façade est

La façade est surplombe le second fossé barrant l'accès à la seconde enceinte du château. Elle se développe sur une longueur de 17 m environ, depuis la tour de Coëtlogon au nord jusqu'à un contrefort cylindrique renforçant l'angle sud-est du logis. Son élévation est conservée sur plus de 12 m au nord et sur près de 11 m au sud. Elle atteint encore près de 5 m au centre, malgré la présence d'une large brèche. Cette élévation apparaît d'emblée relativement complexe, présentant de multiples reprises. Elle a été totalement rejointoyée, à une date indéterminée mais probablement assez récente (joints au mortier de chaux beige-jaunâtre, assez friable). Cette réfection masque totalement les mortiers anciens qui n'ont donc pu être observés à aucun endroit.

La maçonnerie la plus ancienne est conservée à la base nord de l'élévation (U.A. 1022). Elle présente un appareil irrégulier en schiste dont les moellons forment toutefois de vagues assises. Un petit jour en meurtrière s'ouvre à environ 3,5 m du sol actuel (U.A. 1039). Sa largeur n'excède pas 15 cm pour une hauteur de 60 cm environ. Il est appareillé en granite et est couvert d'un arc monolithe en plein-cintre. Ce jour s'intègre parfaitement à 1022 et lui est très certainement contemporain. La maçonnerie 1022 est liée au nord à la maçonnerie 1025 qui forme un retour vers l'est. Au sud, un épaulement prolonge la base de la maçonnerie 1022 (U.A. 1027). La maçonnerie 1028, en retrait d'environ 25 cm par rapport au nu de 1022 et de 1027, présente une mise en œuvre identique à 1022 à laquelle elle est liée par une chaîne de granite.

Au dessus de 1022, la maçonnerie 1023 présente un appareil irrégulier de moellons de schiste. La relation entre ces deux maçonneries n'a pu être établie avec certitude. Il semble cependant que 1023 soit postérieure à 1022. Une baie est percée dans la maçonnerie 1023 dont elle semble être contemporaine. Elle est appareillée en moellons de granite équarris et couverte d'un arc segmentaire monolithe. Sa largeur est de 0,40 m pour une hauteur de 1,25 m. Deux consoles de granite sont visibles à proximité de la tour de Coëtlogon. Elles sont situées exactement sur un même aplomb et présentent le même profil en quart de rond surmonté d'un réglet. La console basse est surmontée d'une cavité bûchée dans le parement de 1023. Ces consoles semblent donc être postérieures à la maçonnerie.

La partie centrale de l'élévation est constituée par une maçonnerie en petit appareil (U.A. 1026). Sa limite avec la 1028 est assez lisible. Elle est beaucoup plus fugace avec la maçonnerie 1023, en raison de la présence de végétation sur le parement. Elle semble se situer au niveau de la chaîne d'angle liant 1022 et 1028. Cette maçonnerie est probablement postérieure à l'ensemble des constructions visibles dans la partie nord de l'élévation. Elle est percée d'une baie dont l'encadrement en grand appareil de granite présente un ébrasement extérieur (U.A. 1029). Cette baie semble postérieure à la maçonnerie 1026.

Un contrefort plat, en moyen appareil de granite, renforce la maçonnerie au sud de la baie (U.A. 1030). Il semble lié aux maçonneries 1026 et 1031 qui présentent des mises en œuvre identiques. La maçonnerie 1031 constitue l'essentiel de l'élévation de la partie sud de la façade. Elle est parfaitement liée au contrefort cylindrique. Elle est percée d'une baie, large de 0,30 m environ et haute de 1 m, couverte d'un arc monolithe en plein-cintre (U.A. 1032). Son encadrement en moyen appareil de granite s'intègre parfaitement à la maçonnerie 1031 et lui est donc contemporain. Au sommet de l'élévation, les vestiges d'une baie sont conservés (U.A. 1036). Ils présentent un traitement relativement soigné, en granite. La base des deux jambages repose sur un seuil (ou un appui) mouluré. Le tout est en saillie par rapport au nu de la maçonnerie.

Deux consoles sont conservées, situées au même niveau que le corbelet 1038 auquel elles sont identiques. L'une est visible approximativement au centre de la maçonnerie 1031 (U.A. 1034), l'autre est située sur le contrefort d'angle. Une pierre en saillie, située au même niveau à proximité du contrefort 1030, peut correspondre à une troisième console très érodée (U.A. 1035).

Une canonnière a été percée ultérieurement dans la maçonnerie 1031. Son orifice de tir est constitué de deux blocs de granite taillés, formant un cercle d'un diamètre de 0,25 m.

2.3. Salle 1

2.3.1. *Élévation nord*

L'élévation nord forme la façade sur cour de la salle 1. Elle se développe sur une longueur totale de près de 30 m. Elle n'est conservée que sur 1 m d'élévation en moyenne, excepté à l'est où sa hauteur atteint près de 4 m. Comme en façade, elle est constituée presque exclusivement d'une maçonnerie de moellons de schiste assemblés en assises régulières, incluant de nombreux blocs et moellons de granite rubéfié (U.A. 1041). A l'extrémité est, un pan de maçonnerie très peu étendu présente une mise en œuvre de cailloux hourdés au mortier de chaux (U.A. 1040). Cette maçonnerie, de toute évidence antérieure à 1041, semble liée à la base de l'élévation est (U.A. 1000). Elle forme probablement le parement interne de 10000, visible à la base de la façade nord.

Les trois baies percées dans la façade présentent à l'intérieur de larges ébrasements en grand appareil de granite munis de coussièges, s'intégrant parfaitement à la maçonnerie 1041 (U.A. 1042, 1044 et 1044). Une porte, large de 2,20 m s'ouvre à l'extrémité ouest de l'élévation. Elle présente une embrasure droite, en grand appareil de granite (U.A. 1045 et 1046). Ses piédroits, adoucis en façade de chanfreins larges de 10 cm, ont été retaillés ultérieurement à environ 50 cm du sol pour le passage de roues.

2.3.2. *Élévation est*

Cette élévation correspond en grande partie à l'arrière de la façade est. Comme cette dernière, elle paraît d'emblée relativement complexe, présentant de nombreuses reprises. Elle se développe sur une longueur de 11,5 m, et conserve une élévation de près de 12 m. Une retraite d'étage d'environ 15 cm sépare les parties hautes des parties basses (U.A. 1017). Située à environ 4,5 m du sol actuel, elle a été talutée récemment de façon à éviter l'infiltration des eaux de pluie. Un important coup de sabre est visible approximativement au tiers nord de l'élévation.

Les maçonneries les plus anciennes sont situées au nord, à proximité de la tour de Coëtlogon. Elles correspondent en grande partie à celles mises en évidence sur la façade est. Les maçonneries 1000 et 1002 sont situées à l'arrière de la maçonnerie 1022. Elles présentent une mise en œuvre identique, constituée de petits moellons de schiste vaguement assisés et de moellons de granite en remploi, le plus souvent rubéfiés. Ces deux maçonneries intègrent un arc de décharge segmentaire, d'une portée de 3,5 m environ, dont les claveaux sont constitués de dalles de schiste ou de moellons de granite rubéfiés (U.A. 1001). Cet arc, peu soigné, semble avoir subi une restauration à une époque récente (U.A. 1013 et 1015, maçonnées au mortier de ciment). Signalons également l'absence de toute trace dans la maçonnerie 1002 du jour en meurtrière 1039 visible sur la façade.

La maçonnerie 1003 est séparée de 1002 par la retraite 1017. Elle présente un appareil irrégulier de moellons de schiste et plus rarement de granite. Elle correspond très probablement à la maçonnerie 1023 de la façade est. La relation entre 1002 et 1003 n'a pu être établie avec certitude. La similitude de leur mise en œuvre pourrait indiquer leur contemporanéité. Au nord, un ensemble de gros moellons de granite équarris marque un arrêt vertical de 1003. Ils correspondent à une ancienne chaîne d'angle liant 1003 au mur de façade nord dont l'arrachement reste très visible (U.A. 1005). Cet arrachement est probablement à mettre en relation avec les vestiges de maçonnerie ancienne visibles à la base du mur de façade actuel (U.A. 10000 et 1040). L'encadrement de baie 1004 est constitué de deux jambages en moyen appareil de granite supportant un arc segmentaire dont les dalles de schiste sont bloquées au mortier. Il marque l'ébrasement de la baie 1024 visible sur la façade est. Cet encadrement s'intègre parfaitement dans la maçonnerie 1003. L'appui semble avoir été repris (U.A. 1009). Dans sa partie supérieure, la maçonnerie 1003 forme au nord une rupture très nette à 45° environ. Cette rupture marque probablement un ancien rampant de pignon.

La maçonnerie 1006 correspond donc à une surélévation du bâtiment. La reprise 1008, visible au nord, correspond au bouchage d'une porte communiquant probablement avec la tour de Coëtlogon (U.A. 1007).

La maçonnerie 1012, constituée d'un grand appareil de granite, présente un fruit assez marqué. Elle constitue probablement l'ultime vestige d'une ancienne cheminée dont elle formait le contre-cœur. Les maçonneries 1021 et 1011 lui sont postérieures. Au sud, l'encadrement 1019 correspond à l'embrasure de la baie 1029 visible en façade. Son allège et son appui en glaciis ont été restaurés. Le piédroit sud de 1019 s'intègre parfaitement dans la maçonnerie 1020 qui présente une mise en œuvre identique à 1011. Un sondage pratiqué à la jonction de 1011 et du piédroit nord de 1019 a mis en évidence la similitude des mortiers de ces deux maçonneries. Il semble donc que ce soit le percement de la baie qui ait entraîné la suppression de la cheminée.

Dans les parties hautes, la maçonnerie 1010, constituée d'assises assez régulières de moellons de schiste et de granite en remploi, semble postérieure à la maçonnerie 1003.

2.3.3. *Élévation sud*

L'élévation sud se développe sur une longueur de 28 m. Elle est conservée sur une hauteur moyenne de 5,5 m. Elle présente de très nombreuses réfections ponctuelles de parement, rendant son analyse difficile. Elle semble toutefois relativement homogène et être presque totalement constituée d'une maçonnerie de moellons de schiste et de granite en remploi (dont de nombreux sont rubéfiés), disposés en assises assez régulières, ponctuées de lits d'arase tous les 50 à 70 cm (U.A. 1057). Le liant semble être assez homogène, constitué d'un mortier blanc à beige, très riche en chaux. De nombreux trous de boulins sont visibles, bien qu'ils aient été le plus souvent rebouchés. Les restes d'un enduit de chaux blanc sont conservés à l'est, rendant plus difficile l'analyse dans ce secteur (U.A. 1058). Les parties supérieures, à l'ouest, ont fait l'objet d'un rocaillage visant à éviter l'infiltration des eaux de pluie. Deux portes, disposées de part et d'autre d'une vaste cheminée, sont aménagées dans cette maçonnerie à laquelle elles s'intègrent parfaitement. La cheminée (U.A. 1061), large de 3 m environ, conserve ses deux piédroits en grand appareil de granite. Les piédroits sont adoucis par un large chanfrein, surmontés d'un corbelet en quart de rond lui-même chanfreiné. Le faux manteau a totalement disparu, ainsi que la hotte. Leur arrachement a fait l'objet d'une restauration. La cheminée conserve son contre-cœur en grand appareil de granite. Celui-ci présente un fruit assez marqué.

Les deux portes 1059 et 1062 présentent une mise en œuvre identique. Elles mesurent 1,10 m de large pour une hauteur de 2 m environ. Elles sont appareillées en grand appareil de granite et couvertes d'un arc segmentaire surmonté d'un arc de décharge dont les claveaux sont constitués de dalles de schiste et de moellons de granite en remploi. Deux reprises, localisées au dessus de chacune des portes, peuvent correspondre à une réfection ancienne des arcs de décharge (U.A. 1066 et 1067).

Trois supports de planchers sont conservés, bien que retailés. Ils sont constitués de doubles consoles en granite. Seul le support 1060 conserve sa console basse intacte, taillée en quart de rond. Le support 1068 n'est plus marqué que par un bloc retailé, surmonté d'une reprise marquant l'emplacement de sa console haute. Une autre reprise, située à environ 2,50 m à l'est de 1068, peut marquer l'emplacement d'un quatrième support (U.A. 1069). Trop peu de supports sont conservés pour pouvoir définir avec précision leur espacement. En prenant comme base les supports 1063, 1068 et 1069, celui-ci pouvait être de 2,60 m environ.

Un coup de sabre important est visible sur la totalité de l'élévation, à l'est. Un parement très peu soigné (U.A. 1054) vient se bloquer contre la maçonnerie 1057 d'une part, et contre le mur est d'autre part. Ce parement, en grande partie disloqué, est plaqué contre un noyau de maçonnerie semblant lié au mur est (U.A. 1020). Cette reprise de l'angle semble donc liée à l'aménagement de la baie 1019. Une porte s'ouvre à hauteur du premier étage dans l'angle sud-est (U.A. 1056). Elle semble être un réaménagement. Seul son piédroit ouest est appareillé en granite et en schiste. Elle a été partiellement bouchée par une maçonnerie de dalles de schiste (U.A. 1055).

A l'ouest, un assemblage de moellons de granite équarris, hourdés au mortier sableux rouge, forme les ultimes vestiges d'une maçonnerie antérieure à 1057 (U.A. 1064). Cette construction semble liée aux restes d'un piédroit de baie affleurant au niveau du sol actuel, marquant l'emplacement d'un ancien retour vers le nord.

La reprise du parement 1065, constituée de dalles de schiste hourdées au mortier de chaux jaunâtre, est très certainement à mettre en relation avec le percement de la porte 1053 (élévation ouest).

2.3.4. *Élévation ouest*

L'élévation ouest atteint une longueur totale de 14,7 m, dont 12,6 m correspondent à la salle 1, le reste formant le porche qui encadre son entrée au nord. L'élévation atteint 4,5 m au maximum au sud. Elle décroît progressivement vers le nord ou elle n'atteint plus que 1,80 m environ. Cette élévation forme un ensemble relativement complexe, dont la lecture est rendue particulièrement difficile par le très mauvais état du parement en de nombreux endroits. L'élément le plus ancien est formé par trois blocs superposés de granite rubéfié (U.A. 1047), ennoyés dans une maçonnerie plus récente (U.A. 1049). Ces trois blocs sont les ultimes vestiges visibles du piédroit sud d'une porte apparaissant sur l'élévation est de la salle 4 (U.A. 4026). Cette baie a été obturée par la construction du piédroit ouest de l'accès à la salle 1 (U.A. 1046). Le parement de la maçonnerie 1049 a été presque totalement rejointoyé au ciment. Il est possible que cette maçonnerie soit contemporaine du jambage de porte 1046.

La porte ouvrant sur la salle 4 semble avoir été percée ultérieurement dans la maçonnerie 1049. Son piédroit nord a subi de très profondes restaurations. Le piédroit sud, mieux conservé, est constitué de blocs de granite en remploi (dont un claveau). Il a été retaillé à environ 0,80 m du sol. Au sud du jambage, la maçonnerie 1050 a été totalement rejointoyée au ciment. Son parement est constitué de moellons de schiste, vaguement assisés. Un sondage pratiqué à la jonction du jambage et de cette maçonnerie a mis en évidence l'homogénéité de leur mortier, et par conséquent leur contemporanéité.

Au sud de 1050, la maçonnerie 1051 présente un parement très irrégulier, montrant de nombreuses réfections rendant particulièrement difficile son analyse. Elle est probablement antérieure à 1050 dont elle est séparée par un important coup de sabre. La porte 1053 semble contemporaine de la maçonnerie 1051. Sa mise en œuvre est comparable à celle des portes ouvertes sur l'élévation sud. Le chanfrein de son encadrement (large de 13 cm) est cependant sensiblement plus large que celui de ces dernières. L'arc segmentaire qui la couvre a pu être restauré, comme le laisse supposer la reprise très nette 1052.

2.4. Salles 2 et 5

Les salles 2 et 5 forment un espace long de 41,6 m pour une largeur moyenne de 4,5 m environ dans la salle 2 et se réduisant à moins de 2,20 à l'extrémité ouest de la salle 5. Elles sont séparées l'une de l'autre par une maçonnerie relativement récente (UA 5009), analysée plus bas.

2.4.1. *Élévation sud*

L'élévation sud de ces deux salles est constituée pour sa majeure partie d'un mur aveugle maçonné en moellons de schiste assisés, haut de près de 5,5 m (U.A. 2033 et 5006). Cette construction, qui vient renforcer la courtine sud, correspond très probablement à une adaptation de la défense à l'artillerie à poudre à la fin du XVe siècle. Elle peut être mise en relation avec le renforcement de l'angle sud est et l'installation à cet endroit de deux chambres de tir, dont une correspond à l'ouverture circulaire visible sur la façade est (U.A. 1033). Un ensemble de blocs taillés, d'époques différentes, ont été insérés postérieurement à la base de la maçonnerie, face à la porte 2010. La fonction de ce réaménagement, probablement tardif, reste inconnue.

Seule une petite portion de cette élévation a fait l'objet d'un relevé. Elle correspond à un renforcement dans la courtine, long de 6,5 m environ, encadré par les maçonneries 2033 à l'est et 5006 à l'ouest. L'élévation atteint à cet endroit plus de 8 m; la base de ce renforcement ayant fait l'objet d'un dégagement lors de la "fouille" du logis dans les années 20. Cette élévation présente à sa base les vestiges d'une cheminée construite presque exclusivement en granite. Cette cheminée architecturée présente une arcature principale, large de 2,30 m et haute de 2,10 m, encadrée par deux arcatures plus petites (largeur 0,80 m, hauteur 1,30 m), toutes couvertes en plein-cintre. L'arcature principale abrite un foyer en hémicycle, dont la voûte en cul-de-four est munie d'un conduit cylindrique d'un diamètre de 0,50 m environ et conservé sur une élévation de près d'un mètre. Elle est séparée des arcatures secondaires par deux colonnettes très dégradées, reposant sur des bases en tronc de pyramide. Les arcatures secondaires forment des niches plates, dont le mur du fond présente un fruit très marqué.

Un arrachement très visible sépare la cheminée 2028 de la maçonnerie 2029 qui lui est postérieure. Cette maçonnerie forme le mur arrière de la tour du cadran. Elle est constituée de moellons de schiste irréguliers, vaguement assisés. Elle est antérieure à l'épaississement de la courtine (U.A. 2033 et 5006). Deux baies ont été percées ultérieurement dans cette maçonnerie. Elles posent, à des titres différents, des problèmes d'interprétation et de datation. La porte 2032 s'ouvre à environ 3 m au-dessus du sol actuel. Son encadrement de granite, soigné, présente une feuillure de dormant sur l'ensemble de son pourtour. La reprise 2031, constituée de petits moellons irréguliers est probablement liée à son aménagement. Cette porte donne accès aux latrines aménagées dans la tour du cadran. Son seuil n'est cohérent avec aucun des niveaux de sol actuels.

La baie 2030 présente des piédroits en maçonnerie mixte de moellons de granite et de dalles de schiste. Elle est couverte d'une voûte en canonnière constituée d'un blocage de dalles de schiste. Cette ouverture, de plan trapézoïdal, ne s'ouvre pas sur l'extérieur. Elle ne semble pas avoir été obturée postérieurement mais au contraire n'avoir pas été achevée. Si sa fonction exacte reste une énigme, sa mise en œuvre la rapproche des embrasures de tir de l'époque moderne, adaptées à l'artillerie.

2.4.2. *Élévation nord*

L'élévation nord de ces deux salles est conservée sur une hauteur moyenne de 4,5 m environ. A l'est, un ensemble cohérent correspond au mur sud de la salle 1. Cette maçonnerie, qui se développe sur une longueur de 22,40 m, a été totalement rejointoyée très récemment (U.A. 2000 et 2008). Elle semble avoir été édifiée d'un seul jet, aucune reprise notable n'étant perceptible dans son parement. Plusieurs trous de boulins sont visibles. Ils correspondent pour la plupart à ceux relevés sur l'élévation sud de la salle 1.

Les deux portes percées dans ce mur présentent une embrasure droite, large de 1,30 m environ. Leur jambage est constitué en grand appareil de granite uniquement pour la porte la plus à l'est (U.A. 2010), d'une maçonnerie mixte de granite et de schiste pour la porte la plus à l'ouest (U.A. 2002). Il est surmonté d'un arc segmentaire dont les claveaux sont constitués de dalles de schiste. Un petit élément de granite a également été réemployé dans l'arc de la porte 2002.

6 consoles identiques, au profil en quart de rond, sont disposées à égale distance les unes des autres (environ 3,65 m de centre à centre) et à une altitude constante (U.A. 2001, 2003, 2004, 2006, 2007 et 2009). Elles sont toutes surmontées d'un logement d'about de poutre carré, de 0,50 m de section, profond de 0,30 m environ.

Un massif quadrangulaire forme, environ au tiers est de la construction, un saillant large de 0,70 m environ pour une longueur de 4,20 m (U.A. 2005). Ses angles sont renforcés sur une hauteur d'environ 2 m par des chaînes en besace, en grand appareil de granite. Cette maçonnerie s'interrompt au niveau supérieur des logements d'about de poutre. Elle est surmontée d'un massif plus réduit, présentant une mise en œuvre identique (U.A. 2018). La construction 2005 correspond au mur arrière de la cheminée de la salle 1 et la maçonnerie 2018 en forme le conduit. Les vestiges de deux foyers de cheminée sont visibles au sommet de l'élévation, de part et d'autre du conduit 2018, engagés dans la maçonnerie 2008 (U.A. 2017 et 2019). La cheminée 2019, à l'est, conserve la totalité de son piédroit ouest et une partie de son contre-cœur. Son piédroit est n'est conservé que sur une assise. La cheminée 2017 est beaucoup plus dégradée. Ces deux cheminées présentent des dimensions identiques. Leur mise en œuvre et leur traitement décoratif sont comparables à ceux de la grande cheminée de la salle 1.

A l'ouest de la maçonnerie 2000, la construction forme un léger décrochement de 15 cm environ vers le sud. Le parement de ce décrochement a été en partie repris anciennement au ciment, sur une profondeur importante, rendant son analyse difficile. Un sondage a été pratiqué dans celui-ci. La base de cette construction est constituée par une maçonnerie irrégulière de moellons de schiste et de mortier désagrégé rougeâtre (U.A. 2011), semblant se poursuivre vers l'est au-delà du décrochement pour former la fondation de 2000 et marquant le niveau de sol de la salle 2. Cette maçonnerie est peut-être à mettre en rapport avec celle observée dans l'angle sud-ouest de la salle 1, qui présente un liant similaire (U.A. 1055). Dans la partie haute de l'élévation, la maçonnerie 2012 présente une mise en œuvre comparable à celle de 2000 à laquelle elle semble liée. Une console semblable à celles visibles à l'est est engagée dans cette maçonnerie (U.A. 2013). Elle est surmontée d'un logement d'about de poutre qui a été rebouché. A l'est de la console, un trou de boudin est situé à la même altitude que celui situé immédiatement à l'est de la console 2003. Il est également situé en vis-à-vis de celui le plus à l'ouest sur l'élévation sud de la salle 1.

Au sommet de l'élévation, un ensemble de blocs de granite est visible à la même altitude que les vestiges des cheminées 2017 et 2019 (U.A. 2016). Ils peuvent marquer l'emplacement d'une ancienne porte.

A l'ouest des maçonneries 2011 et 2012, le mur est percé de deux arcades hautes de plus de 4,50 m pour une portée de 2,95 m. A l'est et à l'ouest, chacun des deux arcs retombe sur un tableau en grand appareil réglé de granite, dont les angles sont adoucis d'un chanfrein large de 5 cm. L'imposte saillant est également chanfreiné. Les arcs retombent au centre sur une colonne cylindrique, reposant sur un stylobate carré. La base de la colonne est moulurée de deux tores en

quart de rond. Elle est surmontée d'un chapiteau à corbeille nue, cylindrique, surmontée d'un abaque et d'un tailloir carrés. Le tailloir porte le même chanfrein que l'imposte des tableaux.

Cette arcature a visiblement été très restaurée. Les arcs ont été en grande partie reconstitués. Des claveaux neufs correspondent aux reprises de maçonnerie 2015, 2021, 2022 et 2023. La base de l'écoinçon et les deux premiers claveaux qui lui sont liés (U.A. 2027), semblent anciens, de même que la colonne et le chapiteau, bien que ceux-ci aient probablement été retaillés. L'astragale du chapiteau et le tailloir ont été partiellement restitués en ciment. Seuls trois claveaux à l'ouest et deux à l'est semblent d'origine. Ils sont liés respectivement aux pans de maçonnerie 2024 et 2014 ainsi qu'aux deux tableaux de granite. La maçonnerie 2014, à l'est, est hourdée avec un mortier jaune, différent de celui de 2011. Il est en revanche identique à celui observé dans la maçonnerie 2024 et le tableau ouest. La relation entre 2014 et 2011 n'a pu être établie avec certitude. Il semble néanmoins que les arcades soient postérieures. A l'ouest, le tableau 2024 semble également postérieur au pan de maçonnerie 5000.

Ce dernier est constitué de moellons de schiste irréguliers hourdés au mortier rougeâtre, sableux, semblable à celui de la maçonnerie 2011. Une large porte s'ouvre dans la maçonnerie 5000 (U.A. 5001). C'est une construction soignée, dont les piédroits sont maçonnés en moyen appareil de granite. Quelques blocs sont manifestement en remploi. La porte est couverte d'une arrière voussure segmentaire dont l'arrière voussure est constituée de claveaux en granite. L'ensemble de la baie semble avoir subi un feu important. Plusieurs blocs du jambage est sont dégradés. A l'ouest de 5001, un jambage de baie a été encastré dans la maçonnerie 5000 (U.A. 5002). Le jambage est constitué de cinq blocs de granite d'un module très régulier, surmontés d'un sommier. L'ensemble est adouci à l'est d'un chanfrein large de 10 cm. Ce jambage, haut de 1,55 m jusqu'à l'imposte, est situé à environ 0,80 m au dessus du sol actuel correspondant à peu de chose au seuil de 5001. Il ne correspond à aucun des niveaux de sol restituables dans les salles 2 et 5. Au sommet de l'élévation, les vestiges d'un autre jambage de baie sont conservés (U.A. 2025). Ils semblent liés à la maçonnerie 2026 qui forme un retrait de 10 cm environ par rapport au nu de 5000 et de 2024. Ce retrait correspond à peu de choses au niveau restituable du sol soutenu par les consoles de la salle 2. A l'extrémité ouest de l'élévation, la maçonnerie a été reprise de façon importante. La construction est ici composée de moellons de schiste aux arêtes très vives, hourdés au mortier de chaux blanc, très dur. Elle semble être le résultat d'une restauration.

Les salles 2 et 5 sont séparées par une construction de schiste conservée sur une hauteur de 2 m environ (U.A. 5009). Cette construction, homogène, est percée d'une baie et est aménagée au nord pour former un piédroit de porte. Sur la face est (salle 2 ouest), le jambage de la porte est adouci d'un chanfrein large de 10 cm. La baie présente de ce côté son ébrasement couvert d'une voûte plate dont l'arrière voussure est constituée de dalles de schiste et d'une clef de granite. L'appui, constitué de deux dalles de schiste, débordé très largement. Sur la face ouest (salle 5 est) la baie présente un encadrement de granite constitué de deux jambages et d'un linteau soutenu par deux consoles en quart de rond. L'ensemble est adouci d'un chanfrein large de 5 cm environ.

La construction 5009 est de toute évidence postérieure au doublage de la courtine 5006 contre lequel elle s'appuie. Elle est construite sur une maçonnerie plus large et plus ancienne, antérieure à 5006, apparaissant dans la salle 5 (U.A. 5007).

2.5. Salle 3

2.5.1. *Élévation sud*

La salle trois est située au nord de la salle 2 avec laquelle elle communique par les deux arcades. Ces dernières présentent sur cette élévation les mêmes caractéristiques que dans la salle 2. Seuls deux claveaux semblent d'origine, conservés au dessus des tableaux est et ouest (U.A. 3000 et 3008). La quasi totalité des arcs est constituée de claveaux récents (U.A. 3003 et 3007). Comme sur la face opposée, seule la base de l'écoinçon central semble ancienne (U.A. 3006). L'arc est peut conserver ici quatre claveaux d'origine. Les écoinçons est et ouest semblent avoir été totalement remontés (U.A. 3004). Seule la maçonnerie 3002 peut former l'ultime vestige d'une construction ancienne, conservée dans l'écoinçon est.

2.5.2. *Élévation est*

Cette élévation est conservée sur une hauteur de près de 5 m. Elle a été rendue presque totalement illisible par un rejointoiement général au ciment. Un sondage pratiqué dans la partie basse du parement a cependant mis en évidence la grande homogénéité de la construction à cet endroit. La construction semble presque totalement constituée par la maçonnerie 3024 dans laquelle une porte a été percée ultérieurement, au sud (U.A. 3021). Cette dernière correspond à la porte visible à proximité de l'angle sud ouest de la salle 1 (U.A. 1053). La maçonnerie 3022 est liée à la mise en place de son jambage. Ce dernier a été très fortement restauré, plusieurs des blocs de granite le constituant ayant un aspect très neuf. Au sommet du jambage, deux blocs de granite taillés, en remploi, portent des décors géométriques de style roman. La arrière voussure segmentaire qui couvre la porte, ainsi que l'ensemble de la maçonnerie qui la surmonte semblent s'appuyer contre les claveaux d'origine des arcades. Au sommet de l'élévation, deux dalles de granite marquent l'emplacement d'un seuil de porte à proximité de l'angle sud-est du premier étage.

2.5.3. *Élévation nord*

L'élévation nord, conservée sur une hauteur maximale de 5,20 m, présente en son centre une large brèche dont les arrachements ont été restaurés. A l'est, la construction est constituée presque en totalité par une maçonnerie de petits moellons de schiste vagues assisés (U.A. 3026), postérieure à la maçonnerie 3024 contre laquelle elle s'appuie. Un jambage de granite et un demi arc en dalles de schiste (U.A. 3027 et 3028) s'intègrent parfaitement à la maçonnerie 3026. Ils marquent l'emplacement d'une ancienne porte, bouchée par un blocage irrégulier de moellons (U.A. 3029). Au centre, un ensemble de gros blocs de granite dont plusieurs sont rubéfiés, semblent combler une ancienne ouverture correspondant à la brèche (U.A. 3030). A l'ouest, la construction est beaucoup plus homogène, constituée d'une maçonnerie de moellons de granite disposés en assises relativement régulières, liée à une chaîne d'angle en besace (U.A. 3020). Un placard, large de 0,50 m et haut de 0,35 m est aménagé dans cette maçonnerie. Ses jambages sont constitués de gros moellons de schiste et une dalle du même matériau en forme de couverture.

2.5.4. *Élévation ouest*

L'élévation ouest est constituée dans sa plus grande partie par une maçonnerie de moellons de schiste disposés en assises assez régulières, dont la mise en œuvre est identique à 3020 (U.A. 3011). Ces deux maçonneries sont liées au nord-ouest par la chaîne d'angle 3019. La construction 3011, dont les parties hautes ont été fortement restaurées, s'appuie au sud contre les claveaux d'origine de l'arcade ouest et lui est donc postérieure. Un arrachement visible à l'ouest du tableau 3008 met en évidence que le parement nord de ce dernier n'est pas dressé et que, par conséquent, sa construction s'est appuyée contre une maçonnerie plus ancienne. Les trois assises de granite, rubéfiées, visibles à la base de l'élévation immédiatement au nord de l'arrachement pourraient être les ultimes vestiges conservés de cette construction ancienne (U.A. 3010).

Deux placards ont été installés dans la maçonnerie 3011 (U.A. 3012 et 3017). Ils présentent une mise en œuvre identique à celui aménagé dans l'élévation nord (U.A. 3031). Le placard le plus au sud a été rebouché postérieurement lors d'une reprise du parement au dessus de son linteau (U.A. 3013). De même, le placard 3017 a pu être modifié lors d'une reprise du parement (U.A. 3018).

Une large baie a été percée ultérieurement dans la maçonnerie 3011 (U.A. 3016). Ses deux jambages de granite sont parfaitement visibles, de même que les reprises liées à leur mise en place. Cette baie a été rebouchée ultérieurement (U.A. 3016).

2.6. Salle 4

La salle 4 est située au nord de la salle 3. Elle présente un plan en trapèze irrégulier de 7 m de longueur maximale au sud et de 6,30 m de largeur maximale à l'ouest.

2.6.1. *Élévation sud*

Comme l'élévation nord de la salle 3 dont elle est le pendant, cette élévation est conservée sur une hauteur maximale de 5,30 m environ et est ouverte en son centre par une large brèche dont l'arrachement a été restauré (U.A. 4005). Le parement a été rejointoyé récemment en plusieurs endroits. La construction semble constituée pour sa plus grande partie d'une maçonnerie de moellons de schiste assemblés en assises assez régulières (U.A 4000, 4005 et 4009), semblable à la maçonnerie 3020 visible sur la face sud du mur. La porte murée 3027 visible sur l'élévation de la salle 3 n'apparaît pas sur cette face, indiquant une reprise totale du parement.

Les vestiges d'une voûte sont conservés aux extrémités est et ouest de l'élévation, à environ 1,60 m du sol actuel (U.A. 4002). Cette voûte, constituée de dalles de schiste maçonnées au mortier de chaux jaune pâle, a été ancrée postérieurement dans la maçonnerie 4000 comme l'indiquent les reprises 4001 et 4010. Deux reprises plus récentes, constituées de plaquettes de schiste, ont bouché les arrachements dus à la destruction de la voûte (U.A. 4003 et 4008). La reprise 4004 peut être également liée à cette destruction.

2.6.2. *Élévation ouest*

L'élévation ouest est conservée sur une hauteur maximale de 5 m environ. Elle présente une construction très homogène, bien que constituée d'une maçonnerie irrégulière de moellons et de cailloux de schiste disposés en vagues assises. Cette maçonnerie est composée de trois panneaux disposés en retrait de 10 cm environ les uns des autres (U.A. 4011, 4013 et 4014). Le retrait du panneau 4014 par rapport au nu de 4013 marque probablement l'emplacement d'un ancien sol d'étage. En revanche, le tracé oblique du retrait marquant la transition entre les panneaux 4011 et 4013 semble lié à la mise en place de la voûte 4002 ancrée dans le mur sud. Il servait probablement à maintenir le coffrage de la voûte et devait être maçonné après dépose de celui-ci, comme l'indique la maçonnerie de plaquettes de schiste 4012 conservée dans l'angle sud-ouest.

Une porte est percée au nord dans la maçonnerie 4011. Elle s'ouvre depuis la salle 7. Elle présente une embrasure droite, large de 1,50 m environ, couverte d'une arrière voussure segmentaire. Son jambage de granite, appareillé en besace, s'intègre parfaitement à la maçonnerie 4011 (U.A. 4016). L'arrière voussure, également en granite, s'ancre au nord dans la maçonnerie au niveau de la naissance de la voûte 4007.

2.6.3. *Élévation nord*

L'élévation nord se développe sur une longueur de 6,40 m. Elle est conservée sur une hauteur maximale de 2,50 m. Son parement, irrégulier, a fait l'objet de nombreuses reprises. La construction est constituée essentiellement d'une maçonnerie irrégulière de moellons de schiste (U.A. 4020). Comme sur l'élévation sud, les vestiges d'une voûte sont conservés à environ 1,60 m du sol actuel. Cette voûte semble avoir été ancrée postérieurement dans la maçonnerie 4020 comme l'indique la reprise 4030. La reprise 4018, aux contours très réguliers, peut indiquer la présence d'un ancien placard.

Les vestiges d'un soupirail sont conservés au tiers est de l'élévation (U.A. 4021). Son appui de granite est visible en façade (U.A. 10011). Cette baie a été très fortement restaurée récemment, comme l'ensemble des parties hautes de cette élévation (U.A. 4019). Elle présentait probablement à l'origine une embrasure beaucoup plus plongeante, comme l'indique la reprise 4022. La mise en œuvre d'une parie de son tableau est, lié à la voûte 4017, indique la contemporanéité de ces deux éléments.

2.6.4. *Élévation est*

L'élévation est se développe sur une longueur de 5,90 m et est conservée sur une hauteur maximale de près de 3 m. Elle forme un ensemble relativement complexe, montrant de nombreuses reprises, essentiellement dans son tiers nord. Au centre, un panneau de maçonnerie de petits moellons de schiste, relativement régulière bien que non assisée a été rejointoyée récemment (U.A. 4027). Elle semble liée au piédroit d'une baie, appareillé en blocs de granite (U.A. 4026). Ce piédroit correspond aux vestiges de l'encadrement 1047 visibles sur l'élévation ouest de la salle 1. Son pendant semble être formé par la maçonnerie de moyen appareil de granite 4023, conservée à l'extrémité nord de l'élévation. Ces deux maçonneries, dont la mise en œuvre rappelle celle de la porte ouverte au nord de la salle 5 (U.A. 5001) encadraient une porte large de 1,40 m, s'ouvrant depuis l'est. Son seuil était situé à environ 0,50 m au dessus du sol actuel de la salle 4. Cette porte a été bouchée par deux maçonneries très distinctes. Au sud, un blocage de moellons de schiste l'obture sur une largeur de près d'un mètre (U.A. 4025). Il semble correspondre au piédroit ouest de la porte d'accès aménagée en façade de la salle 1 (U.A. 1046). Le remplissage 4024, constitué de blocs de granite en remploi, calés par des plaquettes de schiste, semble ne combler que le vide laissé entre le piédroit 4023 et le blocage 4025.

Au sud, une porte assure la communication depuis la salle 1. Son jambage nord est constitué d'un moyen appareil de granite (U.A. 4028). Il a fait l'objet d'une restauration. Il semble cependant avoir été ancré postérieurement dans la maçonnerie 4027. Son piédroit sud, appareillé en granite, a également été restauré. Il correspond au jambage lié à la maçonnerie 1050 visible sur l'élévation ouest de la salle 1. Cette porte n'a pu être ouverte que postérieurement à la destruction de la voûte couvrant la salle 4, comme l'indique la position des vestiges de celle-ci visibles sur l'élévation sud (U.A. 4006).

Cette porte présente actuellement en couverture un arc segmentaire (U.A. 4029), semblant n'être qu'une restitution récente. Elle est probablement liée à la restauration des parties hautes de l'élévation.

2.7. Salle 7

La salle 7 est située à l'ouest de la salle 4. Elle présente un plan grossièrement carré de 6,30 m de côté.

2.7.1. *Élévation nord*

L'élévation nord est conservée sur une hauteur maximale de 2,50 m. Elle a été presque totalement rejointoyée récemment. Elle est constituée pour sa majeure partie d'une maçonnerie irrégulière de moellons de schiste, semblable à la maçonnerie 4020 visible sur l'élévation nord de la salle 4 (U.A. 7026). Deux baies sont percées dans cette élévation. A l'ouest, le jambage de porte 7024, appareillé en granite, est incorporé dans une reprise plus large, constituée d'un blocage de petits moellons de schiste (U.A. 7025). Cette porte, s'ouvrant sur la façade depuis la cour, présente une embrasure large de 1,45 m. Le niveau de son seuil est situé environ 0,50 m au dessus du niveau du sol actuel de la salle. Cette porte, qui a manifestement été percée ultérieurement dans la maçonnerie 7026, a été rebouchée partiellement lors de l'installation de l'escalier 7021. Un blocage de moellons de schiste remplit l'espace entre le jambage 7024 et l'escalier (U.A. 7023). A l'est, deux jambages de granite encadrent une petite baie correspondant à l'entourage 10013 visible sur la façade (U.A. 7028). Les relations entre cette baie et la maçonnerie 7026 sont difficiles à établir. Son tableau ouest a été restauré. Au centre de l'élévation, une reprise très régulière, constituée de dalles de schiste, peut correspondre au bouchage d'un ancien placard (U.A. 7027). A l'extrémité est de l'élévation, la reprise 7029 semble liée à l'installation du piédroit nord de la porte aménagée dans l'élévation est (U.A. 7006).

2.7.2. *Élévation est*

Cette élévation est conservée sur une hauteur de près de 6 m. Elle est presque totalement constituée d'une maçonnerie homogène bien qu'irrégulière de moellons de schiste (U.A. 7000), dont la mise en œuvre est identique à celle des maçonneries 4011, 4013 et 4014, visibles sur l'élévation ouest de la salle 4 dont elle forme le pendant. La présence de deux trous de boulins traversant, visibles dans les parties hautes de part et d'autre de la maçonnerie conforte cette analyse. La naissance d'une voûte est conservée à environ 1,50 m du sol actuel (U.A. 7001). Cette dernière s'intègre parfaitement à la maçonnerie 7000 au niveau de son imposte. Un retrait aménagé dans la maçonnerie immédiatement au dessus de la naissance de la voûte semble être une disposition originelle permettant la mise en œuvre de son extradoss.

Une porte est ouverte à l'extrémité nord de l'élévation. Son jambage sud, constitué de blocs de granite, s'intègre parfaitement dans la maçonnerie 7000 (U.A. 7002). Son piédroit nord a été ancré postérieurement dans la maçonnerie 7026. L'arc qui la recouvre semble avoir été restauré. Cette porte semble avoir été aménagée en même temps que la voûte 7001. Le dérochement du parement 7007, visible au dessus du sommier sud de l'arc de la porte, peut correspondre à un aménagement d'ancrage d'une lunette couvrant celle-ci.

Hormis la restauration des parties hautes, cette élévation forme donc un ensemble parfaitement cohérent, édifié d'un jet. Il s'appuie au sud contre la chaîne d'angle d'une construction antérieure (U.A. 6012).

2.7.3. *Élévation ouest*

L'élévation ouest est conservée sur une hauteur maximale de 3,10 m. Elle a été en grande partie rejointoyée récemment. Sa partie basse est constituée d'une maçonnerie irrégulière de moellons de schiste dont la mise en œuvre rappelle celle de la maçonnerie 7026 visible sur l'élévation nord (U.A. 7017). La naissance d'une voûte est visible à environ 1,30 m du sol actuel (U.A. 7016). Cette dernière présente une mise en œuvre semblable à celle conservée sur l'élévation est (U.A. 7001).

Les parties hautes ont été totalement reprises. Au sud, une maçonnerie de petits moellons de schiste assisés intègre un jambage de granite (U.A. 7015). Un second jambage, analogue, est situé approximativement au milieu de l'élévation. Il semble lié à la maçonnerie 7018. Ces deux jambages distants de 2,80 m, encadrent une maçonnerie située en retrait d'environ 0,30 m, constituée d'un blocage de moellons de schiste et de blocs de granite en emploi (U.A. 7019). Une ouverture est pratiquée dans cette maçonnerie, encadrée par deux piédroits constitués de blocs de granite adoucis d'un chanfrein. L'ensemble de ces constructions correspond à l'ouverture d'un four dont la structure est située à l'ouest, dans la salle 8 (U.A. 8011).

Au nord de la maçonnerie 7018, un assemblage de gros blocs de granite calés avec des dalles de schiste forme le tableau ouest de la porte aménagée dans la façade (U.A. 7022).

2.7.4. *Élévation sud*

L'élévation sud est conservée sur une hauteur maximale de 3,50 m. Sa moitié inférieure est constituée d'une maçonnerie irrégulière de petits moellons de schiste hourdés avec un mortier très pauvre en chaux, sableux, rougeâtre (U.A. 7008). Cette maçonnerie s'appuie à l'est et à l'ouest contre les vestiges des départs de voûte 7001 et 7016. Elle recouvre deux ensembles de dalles de schiste posées de chant, formant probablement l'ultime vestige d'un radier de sol (U.A. 7009).

La moitié supérieure de l'élévation montre de multiples réaménagements. Certains correspondent à des restaurations récentes (U.A. 7012). La maçonnerie 7013 est constituée de moellons de schiste hourdés à la terre. Elle semble liée au piédroit 7011, constitué de blocs de granite taillés, adoucis d'un chanfrein large de 10 cm. Il marque l'emplacement d'une porte large de 0,80 m, aménagée dans l'angle sud-est de la salle, dont le piédroit est semblable à avoir été formé par la chaîne d'angle 6012. Le niveau initial de son seuil peut être restitué environ 2 m au dessus du sol actuel. Il a été surélevé postérieurement de 0,40 par la mise en place de la maçonnerie 7010.

A l'ouest, une maçonnerie de gros blocs de granite calés avec des dalles de schiste forme les piédroits d'une porte large de 1,15 m. (U.A. 7014). Son seuil est à la même altitude que le seuil initial de la porte est. Il a également été surélevé par une marche posée dans l'embrasure. Un coup de sabre très net sépare les maçonneries 7013 et 7014. Leur relation chronologique n'est pas aisée à établir. Il semble néanmoins que l'ensemble 7014 soit le plus récent.

2.8. Salle 6

2.8.1. *Élévation nord*

Cette élévation forme le pendant de l'élévation sud de la salle 7. Comme cette dernière, elle présente sur sa moitié inférieure une maçonnerie irrégulière de moellons de schiste (U.A. 6000), recouvrant les vestiges d'un radier de sol (U.A. 6001). Dans les parties hautes, à l'est, le piédroit 6007 marque l'emplacement de la porte étroite, tandis qu'à l'ouest, la maçonnerie de gros blocs 6003 encadre la seconde porte. Cette dernière maçonnerie présente à l'extrémité ouest une chaîne d'angle composée de gros blocs de granite en besace. Elle est postérieure à l'arasement du mur 6002 formant l'élévation ouest de la salle. A l'est, une construction quadrangulaire d'une emprise au sol de 1,70 m sur 1 m environ, est ancrée dans la maçonnerie 6000 (U.A. 6008). Elle s'appuie contre le mur est de la salle. Sa mise en œuvre de gros blocs de granite calés avec des dalles de schiste est identique à celle de la maçonnerie 6003. Cette construction présente une ouverture large de 0,55 m et haute de 1,40 m, prolongée à l'intérieur de la structure par un conduit de section rectangulaire (0,50 X 0,35 m).

2.8.2. *Élévation est*

Cette élévation se développe sur une longueur de 7,50 m au sol. Elle est conservée sur une hauteur de 7,80 m. Elle se compose de deux constructions d'axes sensiblement différents, accolées l'une à l'autre. La construction la plus ancienne n'apparaît que dans la partie supérieure, au nord de l'élévation. Elle est composée d'une maçonnerie de moellons de schiste disposés en assises assez régulières (U.A. 6013), et de la chaîne d'angle en granite qui lui est liée (U.A. 6012). Ces deux maçonneries présentent une mise en œuvre identique à l'angle nord-ouest de la salle 3 dont elles forment le pendant (U.A. 3011 et 3019).

Le reste de l'élévation forme une construction plaquée contre la précédente. Elle reprend l'axe du mur est de la salle 7. Elle est presque totalement constituée d'une maçonnerie de moellons de schiste dont la mise en œuvre est identique à celle de l'élévation est de la salle 7 (U.A. 6009 et 6011). Le départ d'une voûte naissant à 1,70 m environ du sol actuel est visible sur toute la longueur de l'élévation (U.A. 6010). Elle conserve les traces très nettes de son banchage, imprimées dans le mortiers de chaux qui la recouvre. Son altitude et sa mise en œuvre sont identiques à celle visible dans la salle 7. Un retrait de 10 cm environ, horizontal, est visible dans la maçonnerie 6011, à 5,30 m du sol actuel. Il marque probablement le niveau d'un ancien plancher. Au nord, la reprise 6016 correspond probablement à une modification de la construction lors de l'installation de la porte sud de l'élévation nord (U.A. 6007). Au centre de la construction deux jambages de granite ont été encastés dans la maçonnerie (U.A. 6014). Ils encadrent une petite fenêtre correspondant à la baie visible au centre de l'élévation ouest de la salle 3 (U.A. 3015). Elle a été rebouchée par un blocage de moellons de schiste (U.A. 6015).

2.8.3. Élévation sud

L'élévation sud se développe sur une longueur de 6,50 m environ et est conservée sur une hauteur maximale de 5,80 m. Elle est composée dans sa plus grande partie par une maçonnerie de moellons de schiste équarris aux angles très nets, dont la mise en œuvre en assises régulières est identique à la maçonnerie 5003 visible sur l'élévation nord de la salle 5. L'authenticité de ce parement est douteuse. La partie haute a quant à elle été totalement restaurée (U.A. 6021). A l'extrémité est de l'élévation, un jambage surmonté du départ d'un arc sont visibles (U.A. 6020). Ils appartiennent à la porte visible dans l'élévation nord de la salle 5 (U.A. 5001), presque totalement obturée par la construction du doublage du mur est. Comme l'embrasure 5001, le jambage 6020 porte les traces d'un feu intense. Au sommet de l'élévation, un autre jambage de porte est très partiellement conservé (U.A. 6018). Il correspond au retrait d'étage aménagé dans la maçonnerie 6011. Son traitement décoratif, composé d'un large chanfrein orné d'un chevron en relief, est identique à celui du porche situé à l'extrémité ouest de la façade nord.

2.8.4. Élévation ouest

L'élévation ouest se développe sur une longueur de 8,70 m et est conservée sur une hauteur maximale de 3,50 m environ. Elle a récemment fait l'objet de restaurations ponctuelles, et plus anciennement d'une reprise totale de son sommet (U.A. 6021). Une porte large de 1,50 m s'ouvre approximativement en son centre (U.A. 6024). Elle présente un ébrasement externe à ressaut. Son piédroit sud est conservé jusqu'au sommier. Il est construite en moyen appareil de granite très soigné. Chacun des deux ressauts est adoucis d'un cavet large de 5 cm, terminé à sa base par une moulure pyramidale. Le piédroit nord n'est conservé que sur deux à trois assises. Chacun de ces piédroits s'intègre parfaitement dans les maçonneries constituant la base de l'élévation (U.A. 6002 et 6023). Ces dernières sont construites en moellons de schiste, disposés en assises assez régulières, hourdés avec le même mortier sableux jaune que celui liant les blocs des piédroits de la porte.

Au sud, les vestiges d'un départ de voûte sont visibles à environ 1,50 m du sol actuel (U.A. 6022). Cette voûte a été ancrée postérieurement à la maçonnerie 6023. Elle a probablement entraîné la condamnation de la porte 6024.

2.9. Salle 8

2.9.1. *Élévation est*

Cette élévation se développe sur une longueur de 18,60 m. Elle est conservée sur une hauteur de 6,50 m au sud. Elle a fait l'objet de restaurations importantes (U.A. 8005). Cette élévation présente de nombreuses reprises de parement. La maçonnerie la plus ancienne semble être conservée au sud. Elle est constituée de moellons de schiste d'assez gros calibre, calés avec des cailloux plus petits, assemblés en assises irrégulières (U.A. 8008). Elle est enveloppée par une maçonnerie plus récente, constituée de moellons plus petits assemblés en assises plus régulières (U.A. 8007). Ces deux maçonneries conservent ponctuellement les traces d'un enduit de mortier de chaux blanc. Au nord, La maçonnerie 8009 marque une rupture nette. Cette dernière, constituée de moellons souvent équarris assemblés en assises irrégulières, semble liée au percement de la porte ouvrant sur la salle 6 (U.A. 6024).

Au nord, l'élévation est en grande partie masquée par le massif du four ouvrant sur la salle 7 (U.A. 8011). Cette construction de plan en hémicycle de 2,5 m de rayon, est constituée de petits moellons assemblés en assises régulières. Elle est liée au sud à la chaîne d'angle 8010, équivalente à la chaîne 6012 visible sur l'élévation nord de la salle 6. Au nord, le four s'appuie contre deux maçonneries plus anciennes (U.A. 8012 et 8013). La construction 8013 incorpore à son sommet de gros blocs de granite. Elle semble liée à la mise en place de la porte nord de la salle 7 (U.A. 7022). Elle est en retrait d'environ 10 cm par rapport au nu de la maçonnerie 8012.

2.9.2. *Élévation nord*

L'élévation nord est conservée sur une hauteur maximale de 3 m. Elle est en partie masquée par un escalier récent, permettant l'accès à la salle (U.A. 8016). Elle est constituée de deux maçonneries de schiste dont la séparation est marquée par un ressaut de 10 cm environ (U.A. 8014 et 8015). La maçonnerie 8014 forme la partie inférieure de la construction. Elle est composée de petits moellons de schiste dont la mise en œuvre est identique à celle de 8012. La partie supérieure est constituée de moellons plus gros. Elle semble liée au piédroit 8017 de la porte d'accès à la salle 8, dont le seuil est masqué par l'escalier 8016.

2.9.3. *Élévation sud*

L'élévation sud est conservée sur une hauteur de 8,50 m. Elle est presque totalement constituée d'une maçonnerie de moellons de schiste de taille très variable, disposés cependant en assises, dont l'horizontalité est assurées par plusieurs lits d'arase (U.A. 8000). Le parement semble avoir fait l'objet de reprises ponctuelles. Cette maçonnerie s'appuie à l'est et à l'ouest contre les murs de la salle 8. La partie supérieure formant chemin de ronde a été restaurée (U.A. 8003).

Une large baie s'ouvre approximativement au centre de l'élévation, à 4,70 m du sol actuel. Elle a été très restaurée. Elle présente une embrasure à pan coupés, munie de coussièges. Une canonnière est percée dans son allège. L'appui est constitué d'un linteau en remploi, conservant les traces de l'emplacement d'un meneau. Une feuillure d'huissierie est visible sur tout le pourtour de son encadrement. L'accès à cette baie est assuré par un escalier droit débouchant dans le tableau ouest au niveau du coussiège. Sa porte présente une mise en œuvre similaire à celle ouverte dans la salle 2, au dessus de la cheminée, permettant l'accès à la tour du Cadran (U.A. 2032).

Deux séries de quatre trous d'ancrage de poutres sont disposés de part et d'autre de la baie, à intervalle régulier (0,50 m environ). Ils présente une section rectangulaire, haute de 0,35 m et large de 0,25 m environ. Leur profondeur atteint 0,30 m au maximum. Le niveau de ces ancrages de plancher est aberrant au regard de celui du sol de la baie. Ils ne peuvent donc pas lui être contemporains.

2.9.4. *Élévation ouest*

L'élévation ouest se développe sur une longueur de 21,20 m. Elle est conservée sur une hauteur maximale de 4,50 m. Son parement a fait l'objet d'un rejointoiement quasi général, rendant son analyse très difficile. De nombreuses reprises sont visibles, essentiellement au nord.

Une large cheminée occupe le centre de l'élévation. Elle est encadrée par deux piédroits de granite, dont les angles ont été rabattus par chanfreins larges de 10 cm (U.A. 8026). Le contre-cœur du foyer, constitué d'un grand appareil de granite, est conservé (U.A. 8027). Il présente un fruit assez marqué. Les corbeaux et les consoles supportant le faux manteau ont été bûchés. Les arrachements de celui-ci ont été en partie masqués lors d'une restauration (U.A. 8028). C'est probablement lors de ces travaux que les corbeaux ont été restitués (U.A. 8029). Ils présentent actuellement un profil en quart de rond et s'accordent assez mal avec les jambages.

De part et d'autre de la cheminée, la maçonnerie est constituée de petits moellons de schiste, assemblés en assises relativement régulières (U.A. 8025). Le parement a été totalement rejointoyé. Un sondage ponctuel a cependant mis en évidence le liant ancien, constitué d'un mortier jaune pâle, identique à celui des jambages 8026.

Quatre baies sont percées sur deux niveaux au sud de la cheminée. Les baies supérieures sont situées à environ 2,60 m du sol actuel (U.A. 8031 et 8033). Elles présentent un plan à double ébrasement et sont couvertes en plein-cintre. La baie 8031, au nord, conserve l'encadrement de son embrasure, appareillée en granite. Au sud, la baie 8033 a été partiellement détruite. Elle présentait très vraisemblablement une mise en œuvre identique. Ces deux baies sont, selon toute vraisemblance, antérieures aux baies inférieures (U.A. 8030 et 8032). Ces dernières ont été partiellement restaurées. Leur embrasure, légèrement ébrasée, est munie de coussièges et est couverte d'une arrière voussure segmentaire. L'encadrement de leur embrasure est appareillé en granite. Le niveau de leur sol semble avoir été situé plus bas que le niveau actuel. Aucune relation n'a pu être établie entre ces baies et la maçonnerie 8025.

Au nord, une cinquième baie est percée à une altitude différente des baies sud (U.A. 8022). Cette baie présente une embrasure semblable à 8030 et 8032. Son couverture, réalisé uniquement

en dalles de schiste bloquées au mortier, semble être dû à une restauration. Cette baie a été percée dans une maçonnerie irrégulière, constituée de moellons de schiste calés par des dalles pour former de vagues assises (U.A. 8021 et 8024). Cette construction semble être antérieure à la maçonnerie 8025. Elle est en revanche postérieure à la maçonnerie 8020, construction très irrégulière de petits moellons de schiste hourdée au mortier de chaux ocre-jaune. La mise en œuvre de cette dernière est semblable à celle des maçonneries 8012 et 8014 visibles sur les élévations nord et est. Comme ces constructions, elle forme un ressaut de 10 cm environ par rapport au nu des maçonneries qui la surmontent.

A l'extrémité nord, une reprise du parement, constituée de moellons irréguliers de schiste, est liée au percement de la porte d'accès en façade (U.A. 8019). Deux assises de son jambage ouest subsistent (U.A. 8018). Ces deux constructions sont à mettre en relation avec le piédroit 8017 et la reprise qui lui est liée, visibles sur l'élévation nord.

2.10. Salle 9

Cette élévation forme la face externe de l'élévation ouest de la salle 8. Elle se développe sur une longueur de 21 m et est conservée sur une hauteur maximale de 5,40 m. Trois maçonneries en saillie de 0,70 m environ, en moyen appareil réglé et allongé en pierres de taille de granite, rythment cette élévation (U.A. 9000, 9009 et 9013). Elles présentent toutes les trois sur leur face ouest un ou deux ressauts de 5 cm environ, talutés à 45°. Au centre, la maçonnerie 9009, large de 4 m, forme le mur arrière du foyer 8027. Au nord, la maçonnerie 9013 forme un contrefort large de 1,65 m, conservé sur une élévation de 2 m. Au sud, la maçonnerie 9000 forme un second contrefort. Il s'engage dans l'épaississement de la courtine sud qui lui est postérieure. Il n'apparaît plus que sur une largeur de 1,10 m. Son élévation, conservée sur 5,40 m, présente deux ressauts distants de 2,50 m environ. Ces trois maçonneries ne sont pas disposées à intervalles réguliers. Le contrefort nord est distant de 5,70 m du massif 9009 alors que le contrefort sud en est distant de 6,70 m. De même les ressauts bas des deux contreforts et de la cheminée ne sont pas situés à la même altitude. Le ressaut du contrefort nord est situé 0,35 m au dessus de celui de la cheminée lui-même situé 0,40 m au dessus de celui du contrefort sud. La grande homogénéité de la mise en œuvre de ces trois maçonneries indique cependant qu'elles appartiennent très certainement à une même phase de construction.

La relation entre ces trois structures et le reste de la construction n'est pas aisée à établir, en raison notamment du rejointoiement complet du parement entre la cheminée et le contrefort sud. Quatre baies ouvrent sur la salle 8. Les deux baies supérieures, à double ébrasement, présentent à l'extérieur une mise en œuvre identique à l'ébrasement interne (U.A. 9001 et 9006). Les deux baies inférieures présentent un remplage de granite, composé d'une colonnette à base et chapiteau supportant deux arcs monolithes en plein-cintre. La baie 9008, au nord, a été entièrement restaurée. La baie 9002, au sud, conserve en revanche son remplage originel. La colonnette est formée d'un fût monolithe de 15 cm de diamètre. Il repose sur une base pyramidale. Le chapiteau à bossettes possède une astragale formée d'un tore semi circulaire. Les arcs, le chapiteau, la colonnette et les deux jambages présentent sur les deux tiers supérieurs de chacune des ouvertures un engravement pour la mise en place de vitraux. Un sondage pratiqué dans la maçonnerie a mis en évidence le mortier ancien utilisé pour l'assemblage de la baie 9002. Il est identique à celui observé dans les joints du contrefort 9000.

Le jambage d'une cinquième baie a été encastré postérieurement dans la construction, entre les baies 9002 et 9008 (U.A. 9003). Il marque l'emplacement d'une fenêtre à embrasure droite appartenant à un corps de bâtiment construit perpendiculairement à la salle 8, le long de la courtine sud. La mise en place de cette baie a entraîné une reprise importante du parement (U.A. 9004). Celle-ci est constituée de moellons irréguliers disposés cependant en assises. Son mortier est identique à celui du jambage 9003.

Un pan de maçonnerie ancienne est conservé au nord de ce jambage (U.A. 9005). Il est constitué de gros moellons irréguliers de schiste. Sa relation avec la baie 9008 n'a pu être établie, la reprise 9007 pouvant être davantage liée à la restauration de celle-ci qu'à son percement.

Au nord le massif 9009 semble plaqué contre la maçonnerie 9010. Cette dernière est constituée de gros moellons de schiste dont la mise en œuvre rappelle celle du pan 9005. Les vestiges d'une maçonnerie semblable sont également visibles à proximité du contrefort 9013 qui lui est postérieur. La reprise 9011, constituée de moellons plus petits et de cailloux, semble être liée au percement de la baie 9012. Celle-ci correspond à l'embrasure 8022 visible sur dans la salle 8. Elle conserve les vestiges d'un encadrement de granite semblable à ceux des baies 9002 et 9008. Ses deux arcs monolithes ne sont que partiellement conservés et sa colonnette centrale a disparu. Ses jambages et les restes des deux arcs conservent les traces d'engravings identiques à ceux des baies sud.

Un pilier de grand appareil de granite a été engagé postérieurement dans le contrefort 9013 (U.A. 9014). Il est conservé jusqu'au niveau du chanfrein du contrefort. Il présente à la base un plan

rectangulaire. Ses arêtes sont rabattues par de larges chanfreins se terminant par une double griffe au dessous d'un chevron en relief. Un banc de granite a été encastré, au nord, dans le contrefort (U.A. 9016). Il forme au nord un retour en équerre vers l'ouest. Ce banc et ce pilier sont liés au porche dont l'entrée est visible à l'extrémité occidentale de la façade nord (U.A. 10019 et 10020).

3. Synthèse

Beaucoup de relations chronologiques entre différentes maçonneries n'ont pu être établies avec certitudes, soit à cause de l'état de ruine du bâtiment, soit (le plus souvent) en raison des restaurations importantes qu'il a subi. Ces handicaps auraient pu être contournés (au moins en partie) par une étude documentaire préalable à l'analyse archéologique. Cette absence nous prive sans doute de données permettant d'établir une chronologie fiable des vestiges et d'en proposer une interprétation pertinente. Il est cependant possible, à partir des relations établies par l'analyse archéologique, de proposer une évolution du logis en cinq phases principales, s'échelonnant probablement de la fin du XI^e au XVIII^e siècle. La fonction des différentes salles a également parfois pu être restituée. Cette restitution reste cependant très lacunaire, surtout pour les phases les plus anciennes.

3.1. Phase 1 (XI^e-XII^e siècles)

Des vestiges de style roman appartenant à deux phases de construction distinctes ont été observés sur les façades est et ouest du logis. Sur la façade est, les constructions les plus anciennes sont conservées au nord, à proximité de la tour de Coëtlogon. Elles sont formées par le mur 1022 percé du jour en meurtrière 1039, de son retour vers l'est 1025 et de la maçonnerie 1028, liée à 1022 par une chaîne de granite. La base de la tour de Coëtlogon, construite sur un plan différent des élévations, peut également appartenir à cette phase.

A l'ouest, les deux baies à double ébrasement percées dans le mur occidental de la salle 8 sont antérieures aux baies géminées qu'elles surmontent. Ces dernières sont postérieures à la maçonnerie 9005 qui peut donc être contemporaine des baies à double ébrasement. Au nord, la baie 8022/9012, contemporaine des baies géminées, a été percée dans une construction antérieure (U.A. 8021, 8024, 9010), semblable à 9005. Le pan de maçonnerie 8008, visible sur l'élévation est de la salle 8, présente également une mise en œuvre proche de celle de ces constructions. L'épaisseur égale de ces deux murs (1,60 m) conforte encore l'hypothèse de leur contemporanéité. On peut également supposer que la base du mur nord de la salle 8 (U.A. 8014) et son retour vers le sud 8012 appartiennent à cette phase.

La cheminée 2028 visible sur l'élévation sud de la salle 2, appartient probablement à cette phase. Le niveau de son sol correspond à celui de la salle 8 et elle ne peut être qu'antérieure à la porte 5001 percée dans le mur nord de la salle 5. De même, nous rattachons à cette phase le mur transversal 5007, antérieur à l'épaississement de la courtine sud et en position aberrante par rapport à la porte 5001.

L'absence d'éléments caractéristiques (décors notamment) rend difficile la datation précise de cette phase. De même, la nature très lacunaire des vestiges rend leur interprétation particulièrement aléatoire. Nous nous risquons toutefois à poser quelques hypothèses constituant autant de pistes de réflexion ou de recherches futures.

Des fouilles récentes ont mis au jour dans le château de Domfront (Orne) les vestiges d'une salle rectangulaire (17 x 7,75 m) présentant au sud deux baies à double ébrasement⁴. Cette salle, divisée en deux nefs par des colonnes, formait le rez-de-chaussée d'un bâtiment à étage interprété comme une *aula*. La datation de ce bâtiment reste incertaine. Certains éléments stylistiques indiquent une construction vers 1080 -1110. L'évolution générale du château la situe avant la construction du donjon quadrangulaire par Henri 1^{er} Beauclerc au début du XII^e siècle. A Fougères, les deux baies à double ébrasement conservées sur le mur occidental de la salle 8 sont percées

⁴ Nissen-Jaubert 1994, p.41.

dans un mur épais de 1,50 m environ, rendant probable la présence d'un étage. Malgré la minceur de ces indices, on peut établir une corrélation entre la nature de ces deux constructions et poser l'hypothèse de la présence à cet endroit de l'aula des seigneurs de Fougères mentionnée dans un acte de 1155⁵.

La fonction de la cheminée adossée à la courtine sud reste énigmatique. L'arrachement qui la surmonte laisse supposer la présence d'une ancienne voûte. Dans l'état actuel des recherches, on ignore si cet arrachement correspond à une structure originelle ou si elle est le fruit d'une restauration. Dans le premier cas, l'intégration de cette structure dans un bâtiment voûté pourrait indiquer ici la présence d'une cuisine monumentale à plan centré dont la cheminée dégagée dans les années 1920 ne formerait qu'un élément. Cette hypothèse, reposant sur des bases fragiles, est confortée par les liens étroits unissant les premiers seigneurs de Fougères à l'abbaye de Marmoutier en Touraine ou une telle cuisine est attestée.⁶

⁵ Cucarull 1995, p. 40.

⁶ Les seigneurs de Fougères firent de nombreux dons à cette abbaye dès le XI^e siècle. On citera entre autres le prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes, lieu de sépulture des Seigneurs de Fougères jusqu'à la fondation de l'abbaye de Savigny, le prieuré de Louvigné-du-Désert, fondé vers 1040, et le prieuré de la Trinité près de l'église Saint-Sulpice ; Pautrel 1927. Pour le problème des cuisines monumentales à plan centré, on se référera à Mesqui 1993, 2, pp. 140-141.

3.2. Phase 2 (fin XIIe-XIIIe siècles)

La seconde phase correspond à une importante campagne de construction ou de reconstruction, perceptible essentiellement sur la façade orientale. Les vestiges de la phase précédente sont englobés dans un ensemble de maçonneries présentant une mise en œuvre identique (U.A. 1023, 1026 et 1031), renforcées par le contrefort de granite 1030. Deux baies s'ouvrent à des niveaux différents dans les parties hautes de la maçonnerie (U.A. 1024 et 1032). Sur la face occidentale de ce même mur (salle 1 élévation est), la maçonnerie 1003 présente à son sommet une rupture très nette, à 45° environ, vestige probable d'un ancien rampant de pignon. Cette hypothèse est confortée par l'arrêt au niveau de cette reprise de la chaîne d'angle liant 1003 à l'arrachement du mur de façade (U.A. 1005). Dans les parties basses de l'élévation, les maçonneries 1000, 1002 l'arc 1001 qu'elles comprennent sont indubitablement postérieures à la baie 1039 visible sur l'élévation extérieure. Elles appartiennent probablement à cette phase, de même que les vestiges de maçonneries anciennes conservées au pied du mur actuel de façade du logis, qui semblent liées à la maçonnerie 1000 (U.A. 1000 et 1040). Cet ensemble de constructions appartient à un bâtiment occupant au moins partiellement l'espace actuel de la salle 1. Ce bâtiment semble avoir été divisé en deux niveaux par un plancher matérialisé par le retrait 1017. L'étage était éclairé par la baie 1004 correspondant à l'embrasure 1024. Ce bâtiment se développait vers le sud jusqu'à la courtine, renforcée dans l'angle sud-est d'un contrefort circulaire. On ignore son extension vers le l'ouest.

Le bâtiment interprété comme l'aula subit également des transformations importantes (salle 8). Les trois baies géminées sont percées lors de cette phase. La cheminée centrale et les deux contreforts sont également édifiés au cours de cette campagne de construction. Ces derniers induisent la présence d'un ou de plusieurs étages. D'autre part, le décalage important entre le niveau de la baie nord et des deux baies sud laisse entrevoir soit un aménagement de cette salle sur deux niveaux, soit son cloisonnement par une structure aujourd'hui totalement disparue.

On peut également rattacher à cette phase la porte 5001 ouverte au nord de la salle 5, ainsi que la maçonnerie 5000 dans la quelle elle est aménagée. Les maçonneries 1064 et 2011, présentant un mortier analogue à ces deux constructions, leur sont probablement contemporaines. Il en est de même pour les vestiges 3010, visibles à la base de l'élévation ouest de la salle 3. Enfin, la porte murée apparaissant sur l'élévation est de la salle 4 (U.A. 4023 et 4026) et plus partiellement sur l'élévation ouest de la salle 1 (U.A. 1047) présente une mise en œuvre comparable à la porte 5001, notamment le emploi de matériaux de même nature. Elle lui est donc vraisemblablement contemporaine.

Les arcades limitant la salle 3 au sud sont postérieures aux maçonneries 5000 et 2011. Nous les incluons cependant dans cette phase, dont elles ne constituent probablement qu'un réaménagement, en raison de leur style. Elles seront par ailleurs détruites au cours de la phase suivante.

Quelques rares éléments permettent d'esquisser une datation pour la réalisation de ces travaux. Le massif de cheminée 9009 et les deux contreforts 9000 et 9013 présentent sur leur face ouest un ou plusieurs ressauts talutés. Ce traitement se rencontre couramment dans l'architecture de la fin du XIIe siècle. Les baies géminées de la salle 8, avec leur colonnette à base pyramidale et chapiteau appartiennent également au vocabulaire de cette période. A l'est enfin, cette campagne de construction semble liée au étages de la tour Coëtlogon dont les archères à niches sont caractéristiques de l'architecture du domaine Plantagenêt à la fin du XIIe et au début du XIIIe siècles.

Comme pour la phase précédente, il est difficile de restituer une fonction précise de pièces dont le plan lui-même reste le plus souvent incomplet. La salle 8, chauffée et pourvue d'un éclairage convenable, était certainement une pièce de vie. Les arcades de la salle 3 sont généralement considérées comme formant les vestiges de l'ancienne chapelle Sainte-Marie. Aucun élément ne permet actuellement ni d'infirmer ni de confirmer cette interprétation avec certitude.

La reconstruction du logis semble participer d'une campagne de reconstruction ou de transformation générale du château. Les raisons d'un tel chantier pourraient être la destruction de la forteresse par le roi Anglo-Normand Henri II Plantagenêt en 1166, relatée par tous les auteurs. Le emploi de blocs de granite rubéfiés dans plusieurs maçonneries attribuées à cette phase de travaux, ainsi que la datation qui en est proposée constituent des éléments en faveur de cette hypothèse.

3.3. Phase 3 (fin XIVE siècle)

Une nouvelle campagne importante de travaux va remodeler le logis pour lui donner les grandes lignes de la configuration qu'il présente encore aujourd'hui. La salle 1 est aménagée à cette époque. Au nord, le mur de façade est érigé, percé de trois larges baies à meneau pourvues de coussièges dans leur embrasure. Une large porte est ouverte à l'ouest de la façade. Son piédroit occidental obture partiellement l'ancienne porte s'ouvrant sur la salle 4. Au sud, un mur épais reprend l'axe d'une construction antérieure. Il est muni d'une cheminée monumentale, située approximativement en son milieu. Une seconde cheminée pouvait être aménagée sur le pignon est. Seul son contre-cœur subsiste, matérialisé par la maçonnerie en grand appareil de granite 1012. Les vestiges de corbeaux sur le mur sud indiquent la présence d'un étage dont le plancher reposait sur de fortes poutres. La portée de celles-ci (plus de 11 m) a pu nécessiter dès l'origine une file de supports centraux dont les colonnes de granite visibles actuellement au centre de la salle ne semblent être qu'une restitution récente⁷. L'accès à cet étage reste incertain. Le large massif de maçonnerie 10006 visible sur la façade de la salle, correspondant à un escalier droit formant avec 10007 un porche au dessus de la porte d'accès au rez-de-chaussée, est très nettement postérieur au mur de façade contre lequel il est accolé. Il a peut-être remplacé une structure similaire aujourd'hui disparue, comme le laisse supposer la disposition des baies au rez-de-chaussée qui semble commandée par la présence d'une telle structure.

Deux portes s'ouvrent au sud sur un espace dont la largeur a été très notablement diminuée postérieurement (salle 2). Cette longue pièce conserve sur son élévation nord des corbeaux et des ancrages de poutres indiquant la présence d'un plancher. Deux cheminées, identiques à celle conservée dans la salle 1 chauffaient l'étage qui pouvait être divisé en plusieurs pièces par des cloisons charpentées. Au nord, le niveau des corbeaux correspond à la reprise des arcades, marquée par les claveaux neufs. Il semble donc que celles-ci aient été arasées et probablement au moins en partie murées à cette époque. On notera qu'aucune source ancienne reproduite par J. Cucarull dans son étude du logis⁸ ne mentionne la présence d'arcades à cet endroit. Il est possible que la porte 5001 ait toujours été en fonction à cette époque, à moins que l'installation du jambage 5002, témoignant d'un exhaussement du niveau du sol, n'appartienne à cette phase de travaux. Hormis ce jambage, aucune trace de mur de refend n'est visible sur les élévations des salles 2 et 5.

Les murs nord et ouest de la salle 3, liés par une chaîne d'angle en granite, sont probablement construits lors de cette campagne. La porte murée visible sur l'élévation nord de cette salle est la seule communication qui lui soit attribuable. La porte ouverte à l'est sur la salle 1 est postérieure. Une autre porte pouvait être aménagée dans la maçonnerie condamnant les arcades au sud, permettant une communication avec la salle 2 et, au-delà, avec la salle 1. Des salles 4 et 7, seul le mur de façade peut appartenir à cette phase. La salle 4 ne semble pas avoir été en communication directe avec la salle 1, la porte de la phase antérieure étant obturée. Celle ouverte plus au sud dans ce même mur semble être une création plus récente.

Les murs séparant actuellement les salle 4 et 6 et les salle 6 et 7 sont tous des réalisations postérieures à cette phase. Il semble cependant logique que ces trois pièces aient été cloisonnées dès cette époque. La porte visible sur l'élévation ouest de la salle 6 semble avoir été percée durant cette campagne de travaux, comme l'indique le traitement décoratif de son encadrement (voir infra).

Hormis le percement de cette porte, la salle 8 ne semble pas subir de transformations. A l'ouest, un nouveau corps de bâtiment est construit contre la courtine sud, dont ne subsiste que des vestiges du mur de façade percé de fenêtres identiques à celles de la salle 1. L'installation du piédroit 9003 entre les baies géminées correspond à cette construction.

⁷ Notons toutefois que de telles colonnes de granite sont décrites dans un procès-verbal de 1785 (Cucarull 1990, p.72).

⁸ Cucarull 1990, op. cit.

Cette phase importante de travaux peut être datée grâce aux éléments stylistiques des bâtiments qui la composent. Ainsi les cheminées des salles 1 et 2 présentent sur leurs piédroits un large chanfrein surmonté d'une console en quart-de-rond, elle même chanfreinée. Les fenêtres ouvertes sur les façades de la salle 1 et du corps de bâtiment construit à l'ouest sont munies de meneaux dont la trace subsiste le plus souvent sur l'appui. Ce dernier, comme le reste de l'encadrement, est adouci d'un chanfrein. L'ensemble de ces éléments peut être daté des dernières décennies du XIVe siècle

La porte ouverte à l'ouest de la salle 6 présente un décor composé de cavets terminés à la base par une griffe pyramidale. Ce décor se retrouve sur les portes des salles de la tour Mélusine, édifice très homogène dont les caractéristiques architecturales (adaptation à l'artillerie, porte des latrines dans le tableau des baies, base du noyau de l'escalier moulurée) appartiennent au registre de l'architecture bretonne de la fin du XIVe siècle.

L'organisation de ce vaste logis correspond au schéma qui se répand à cette époque dans les grandes résidences seigneuriales, sur le modèle des palais royaux. La salle 1 correspond très certainement à l'emplacement de la grande salle, centre de la vie publique au château. Celle-ci devait se trouver à l'étage, accessible par les grand degrés, escalier monumental en façade. Les descriptions modernes du logis laisse entrevoir qu'elle se développait jusqu'à la charpente, probablement recouverte d'une fausse voûte en lambris. Le rez-de-chaussée devait être occupé par la salle du commun, communiquant à l'arrière avec les salles 2 et 3, correspondant probablement aux espaces de service. Ces pièces devaient selon toute logique abriter une cuisine, aujourd'hui impossible à situer. Une partie importante de ses aménagements (dont la ou les cheminées) ont vraisemblablement disparu derrière l'épaississement ultérieur de la courtine.

A l'étage, la grande salle était longée au sud d'une ou plusieurs pièces chauffées, dont la fonction reste incertaine. Elles pouvaient correspondre aux chambres de parement. Le reste du bâtiment devait être occupé par les appartements.

Le corps de bâtiment adossé à l'ouest de la salle 8 contre la courtine sud semble avoir été un autre logis. Il pouvait abriter le chœur de chanoines dont la présence est mentionnée au château jusqu'au XVIe siècle⁹.

⁹ Cucarull 1990, p. 79.

3.4. Phase 4 (fin XVe siècle)

Une nouvelle phase est marquée par de nombreuses transformations du logis, datables de la fin du XVe siècle. Les progrès importants apportés à l'artillerie durant la guerre de Cent Ans font de ces canons une arme redoutable pour les fortifications. Le règne du duc de Bretagne François II (1458-1488) voit une véritable frénésie de constructions et de renforcement des défenses du duché, face au péril de plus en plus imminent que fait peser la France sur la frontière. La construction des deux tours d'artillerie sur le front sud du château sont le témoignage le plus visible de l'adaptation de la forteresse à l'artillerie. L'ensemble de la courtine sud a été renforcée parallèlement à la construction de ces deux ouvrages. Ce renforcement a entraîné la destruction du bâtiment ouest, dont un mur de refend est englobé dans la nouvelle maçonnerie. Le mur sud de la salle 8 présente une maçonnerie analogue, s'appuyant à l'est et à l'ouest sur les deux murs gouttereau de la salle. La vaste baie visible sur cette élévation peut avoir été aménagée à cette époque. Elle est cependant trop restaurée pour pouvoir être interprétée avec certitude. Elle s'ouvrait probablement sur une salle située à l'étage de la salle 8. Ce bâtiment apparaît peut-être sur la gravure réalisée par Chastillon en 1619. Il n'est cependant mentionné dans aucun des textes que nous avons pu consulter.

La courtine sud est également épaissie dans les salle 2 et 5, réduisant considérablement leur largeur. Deux canonnières sont aménagées dans l'angle sud-est du logis. L'une correspond à l'orifice de tir circulaire visible sur la façade est. L'autre, identique, est percée dans la courtine sud. Le décrochement de ce doublage à l'arrière de la tour du Cadran peut s'expliquer par la présence de cette dernière, assurant une protection suffisante de la courtine. Les salles 2 et 5 ont probablement alors été remblayées de terre jusqu'à hauteur de leur premier étage, comme le laisse supposer les sources modernes. Ces remblais, appliqués contre les murailles sont fréquents dès cette époque dans les fortifications. Ils amortissent le choc des boulets contre la maçonnerie.

Le mur séparant actuellement les salles 4 et 6 est construit à cette époque. Il correspond au couvrement de la salle 4 par une voûte en berceau. La pose de celle-ci entraîne la condamnation de la porte de communication entre cette salle et la salle 3 et le percement d'une nouvelle porte entre cette dernière et la salle 1. Les salles 6 et 7 forment alors un unique volume, également voûté. La mise en place de ce couvrement implique la construction d'une maçonnerie à l'est de la salle 6, destinée à rattraper en plan la rupture d'axe entre les nouvelles et les anciennes constructions. Le sol de cette vaste pièce est réaménagé, composé d'un radier de dalles de schiste posées de chant, dont des lambeaux subsistent sous le mur construit postérieurement entre les salles 6 et 7.

Un conduit de latrines est aménagé dans l'épaisseur de la nouvelle maçonnerie. Il débouche à sa base dans l'embrasure de la porte 5001 maintenant condamnée. Les matières qu'il canalisait se perdaient probablement dans le remblai de la salle 5. Les étages du logis semblent donc au moins partiellement réaménagés. La base de maçonnerie conservée devant la salle 7 marque probablement l'emplacement d'un escalier droit, semblable à celui visible en façade de la salle 1, assurant l'accès de puis la cour à ces pièces. Le piédroit de la porte conservé au sommet de l'élévation sud de la salle 6 date probablement de cette période. Son niveau correspond au sommet restituable de la voûte couvrant cette salle. Son décor est identique à celui ornant le porche visible à l'extrémité ouest de la façade du logis. Il semble donc que cette construction soit contemporaine de cette importante phase de travaux. Cette hypothèse est renforcée par le traitement identique des bancs disposés sous ce porche et celui du banc installé contre le grand perron, devant la porte d'accès aux salles basses de la tour Raoul. Ce porche précédait un bâtiment se développant vers l'ouest. Il en est le seul vestige visible. La relative richesse de son décor laisse entrevoir un bâtiment à vocation particulière. On peut émettre l'hypothèse de la construction à cet endroit de la chapelle, en s'appuyant sur un texte de 1561 parlant de la tour Surienne comme de la " grosse tour neufve vis à vis la chapelle " ¹⁰

Ces transformations ont profondément changé la distribution du logis, et probablement sa fonction. S'il garde très certainement une fonction résidentielle, il devient un ensemble plus

¹⁰ Cité dans Le Bouteiller 1928, p.42.

fonctionnel, répondant à de nouveaux besoins. Ainsi, l'aménagement de deux vastes celliers voûtés, au sol soigneusement aménagé, correspond probablement au besoin d'entreposer des vivres en quantité suffisante pour une garnison importante et en prévision d'un siège.

3.5. Phase 5 (XVIIe-XVIII siècles)

Après le rattachement de la Bretagne à la France, le château perd de son importance. Il reste cependant occupé par une garnison durant toute l'époque moderne et le gouverneur y conserve un logis. Le bâtiment subit de nouvelles transformations, moins radicale toutefois. Le remblai adossé à la courtine sud semble au moins partiellement recreusé. Un plan dressé en 1738 par Loiseleur¹¹ mentionne un "cavot" aménagé à l'arrière de la tour du Cadran. Cet aménagement peut être lié à la porte percée à cet endroit, dont la feuillure ne semble pas correspondre à une mise en œuvre médiévale. De même, la tentative avortée de percer une canonnière dans la courtine sud correspond probablement à cette période. Le mur séparant les salles 2 et 5 peut également avoir été bâti à cette époque, avec des matériaux de récupération. La baie qui le perce offre en effet une modénature caractéristique de la fin du XIVe siècle alors que le mur est de toute évidence postérieur à l'épaississement de la courtine à la fin du XVe siècle.

La voûte couvrant le grand cellier formé par les salles 6 et 7 est détruite lors de cette période. Le mur de séparation de ces deux salles est alors édifié. L'espace de la salle 6 est transformé en cour. Il est remblayé jusqu'au niveau de l'arrachement des voûtes, après la construction d'un bloc de latrines dans l'angle nord-est. Les matières rejetées dans celle-ci se perdaient probablement dans les remblais. Ces latrines étaient accessibles depuis la salle 7 par la porte étroite percée à l'est du mur. Une seconde porte permettait la communication avec la cour. Ces aménagements correspondent à la construction du four dans la salle 8, s'ouvrant sur l'élévation est de la salle 7. Le niveau de sol de cette salle pose un problème de restitution. Les portes qui s'y ouvrent présentent un décalage important d'altitude. La porte percée au nord semble être contemporaine de ces aménagements. Son seuil est situé 0,50 m environ au dessus du niveau du sol actuel, correspondant à peu de choses au niveau de la fin du XVe siècle. Les deux portes percées dans le mur sud sont placées encore plus haut, près de 2 m au dessus du sol actuel (soit 1,50 m au-dessus du seuil de la porte Nord). Ces trois accès semblent pourtant avoir fonctionné ensemble. Il est donc vraisemblable que le sol de cette salle était situé au niveau du seuil de la porte nord. La porte d'accès au four étant située environ 0,90 m au-dessus du niveau du sol. Les portes sud n'étaient probablement accessibles que par un escalier de bois desservant une sorte de mezzanine. Elles étaient en revanche de plain pied avec la cour située au sud. La salle 8 avait probablement disparu à cette époque et était remblayée. L'accès pratiqué dans le tableau sud de la grande baie ouverte dans la courtine peut avoir été aménagé à cette époque. La fenêtre percée dans le mur ouest de la salle 3, correspondant aux vestiges d'un encadrement visibles sur l'élévation est de la salle 6, est postérieure à la destruction de la voûte de cette dernière. Elle peut avoir été percée durant cette période. Il en est de même de la porte permettant actuellement l'accès à la salle 4 depuis la salle 1. Les piédroits de celle-ci, comme ceux de la porte de la grande salle, ont été retaillés à environ 0,80 m du sol pour permettre le passage de tonneaux ou d'autres marchandises encombrantes.

D'autres transformations, attestées par la documentation, n'ont laissé que peu de traces dans les vestiges. Ainsi, le cloisonnement de la salle 1 en plusieurs petites pièces, visible sur le plan de Loiseleur, ne sont plus perceptibles que par l'érosion très forte des fenêtres de cette salle, due à leur transformation en porte. C'est probablement lors de ces réaménagements que les appuis des deux baies les plus à l'est ont été retaillés.

¹¹ Ce plan, conservé par la Ville de Fougères, est présenté dans l'étude préalable réalisée par A.C. Perrot en 1988.

4. Conclusion

Les vestiges du logis seigneurial du château de Fougères forment, au premier abord, un ensemble complexe difficilement compréhensible. Leur lecture est encore rendue plus malaisée par les nombreuses restaurations, le plus souvent ponctuelles, dont ils ont fait l'objet depuis leur exhumation dans les années 1920. Leur analyse archéologique fine, basée sur des relevés précis, apporte néanmoins de nombreuses informations, tant sur leur évolution que sur la définition des différents espaces qui composent ce monument.

Au-delà de la connaissance du logis à proprement parler, cette étude apporte un éclairage nouveau pour l'histoire du château dans son ensemble. Suite aux découvertes effectuées dans la troisième enceinte lors des fouilles de 1985-88, il semblait admis que le château de Fougères avait été construit autour de l'An Mil, qu'il se présentait sous la forme d'un *castrum* de bois proche par sa forme d'une motte castrale, et dont l'ensemble des superstructures était bâtie en bois. Cette fortification semblait avoir perduré jusqu'à la destruction du *castrum* par Henri II Plantagenêt en 1166¹². La mise en évidence de deux phases de constructions romanes dans le logis, dont la première semble pouvoir remonter aux environs de 1100, relance le débat sur la nature du monument détruit en 1166. Elle redonne au château de Fougères une architecture digne de l'importance de la seigneurie durant les XIe et XIIe siècles.

D'autre part, l'étude a mis en évidence une série importante de travaux à la fin du XVe siècle, dépassant largement le cadre de la construction des deux tours d'artillerie. L'hypothèse de la présence d'une chapelle construite dans la cour à cette époque constitue une piste de recherche tout à fait nouvelle.

Beaucoup des avancées sur la connaissance du logis ne constituent encore que des hypothèses demandant à être vérifiées. Des sondages archéologiques ponctuels pourraient dans bien des cas apporter des informations complémentaires. Il faut noter cependant que la réalisation de telles recherches poserait des problèmes techniques importants, tant pour l'évacuation et le stockage des déblais de fouille que du point de vue de la sécurité. On ignore le mode de fondation des constructions. Le rocher n'apparaît à aucun endroit dans ce secteur du château et l'ouverture d'excavations au pied de maçonneries reposant sur des remblais risquerait d'entraîner des désordres graves pour la stabilité de celles-ci.

Souhaitons que la recherche documentaire à venir apporte autant d'éléments, confirmant ou infirmant les hypothèses proposées ici.

¹² Fichet 1990.

Bibliographie

Cucarull 1990 : Cucarull J. " Le logis du château de Fougères (XIe-XVIIe siècles) – Essai d'analyse archéologique ", Les dossiers du Ce.R.A.A., n° 18, Saint-Malo, 1990, pp.67-89.

Cucarull 1995 : Cucarull J. " Le château de Fougères sur les marches de Bretagne ", Archéologia, n° 310, Faton éd., Dijon, mars 1995, pp.38-47.

Fichet 1990 : Fichet de Clairfontaine F., Champagne F., Cucarull Gavalda J. "Le château de Fougères vers 1020 - 1166", Mélanges offerts à P.R. Giot, Revue Archéologique de l'Ouest, supplément n° 2, p. 333-337

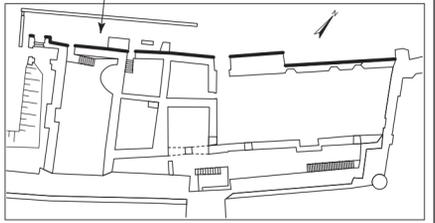
Le Bouteiller 1928 : Le Bouteiller H. (Vicomte) Essai d'interprétation des fouilles opérées au château par le Syndicat d'Initiative de Fougères, Bulletin de l'association archéologique de Fougères, 1928.

Mesqui 1993 : Mesqui J. Châteaux et enceintes de la France médiévale, 2 tomes, coll. grands manuels, Picard, Paris, 1993.

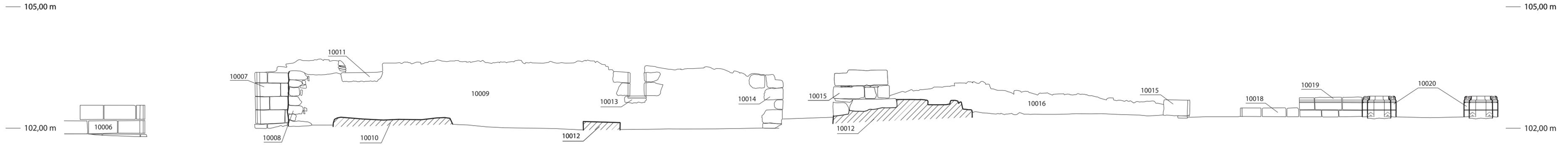
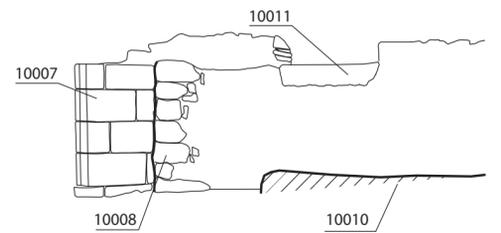
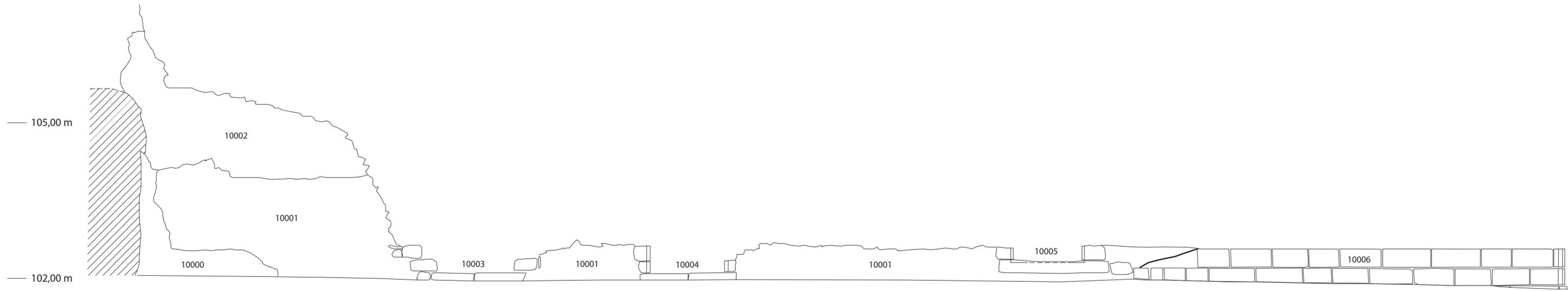
Nissen-Jaubert 1994 : Nissen-Jaubert A. " Domfront (Orne) – Château des ducs de Normandie ", in Renoux A. (dir.) Palais médiévaux (France – Belgique), 25 ans d'archéologie, Publications de l'Université du Maine, Le Mans, 1994, pp. 41-42.

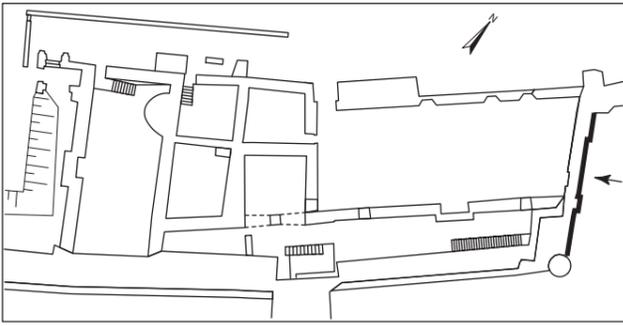
Pautrel 1927 : Pautrel E. Notions d'histoire et l'archéologie pour la région de Fougères, Ed. originale Riou-Reuzé, Rennes 1927, réed. Editions Culture et Civilisation, Bruxelles, 1976.

Perrot 1989 : Perrot A.-C. Château de Fougères – Etude préalable à la mise en valeur des vestiges du logis sud. Rapport dactylographié, C.R.M.H. Rennes

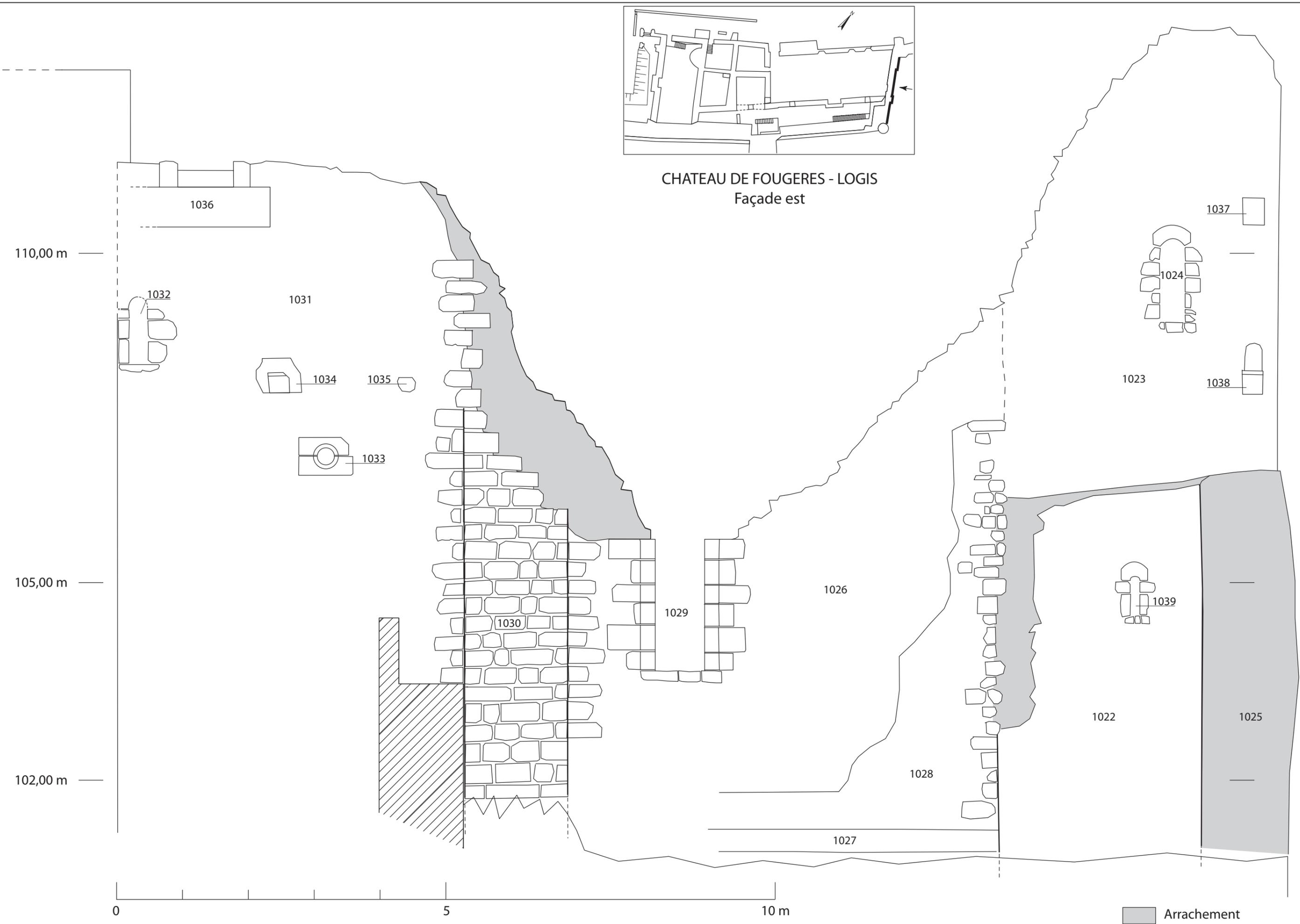


CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
façade nord



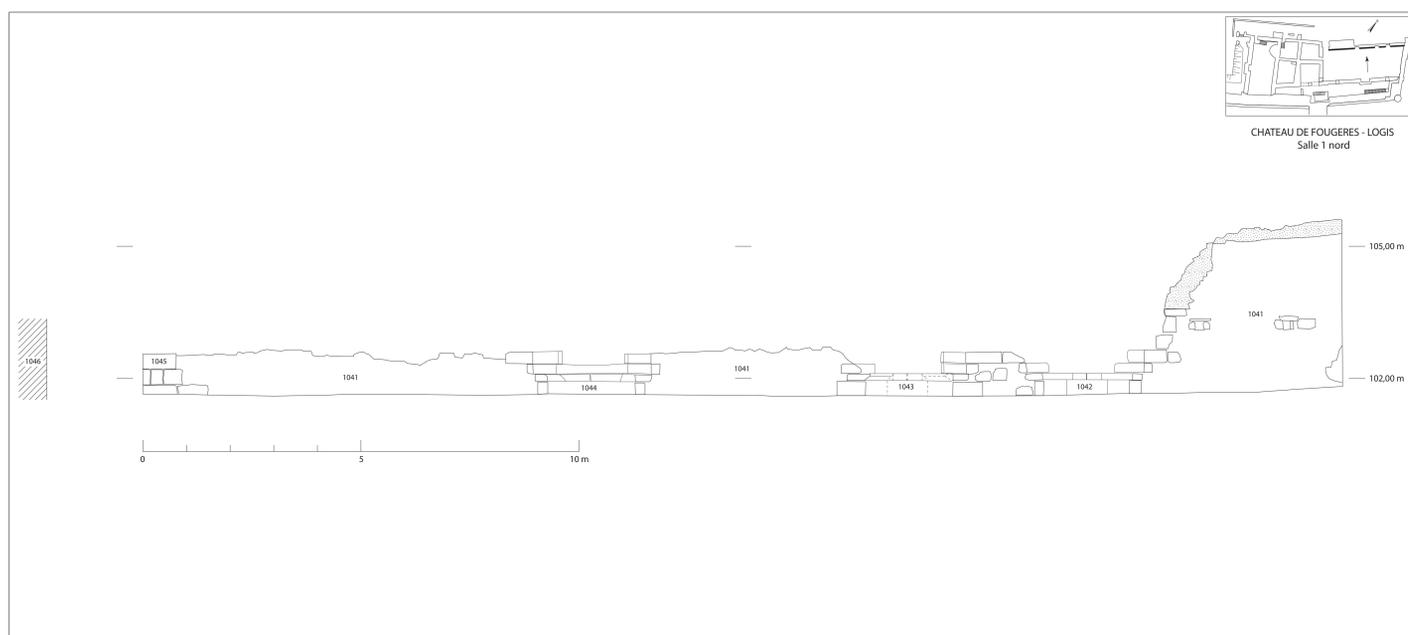


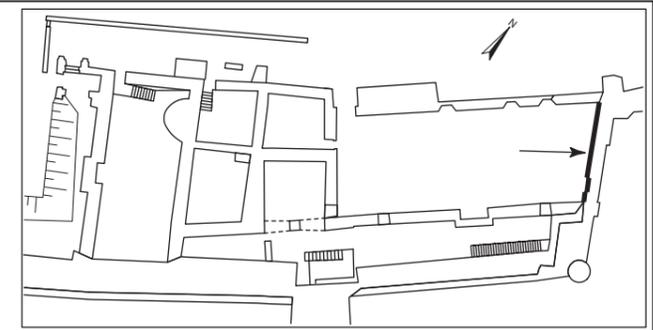
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Façade est



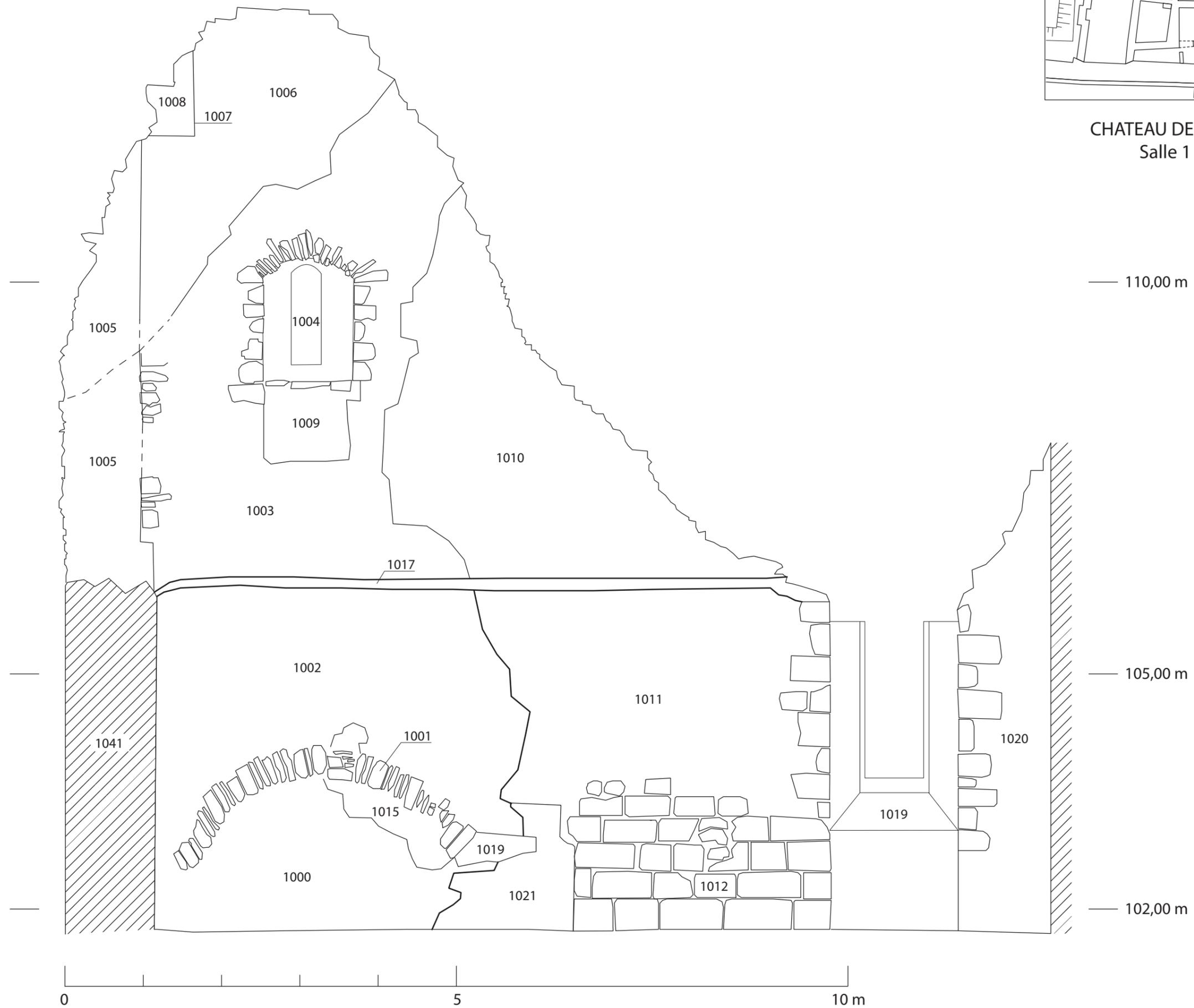


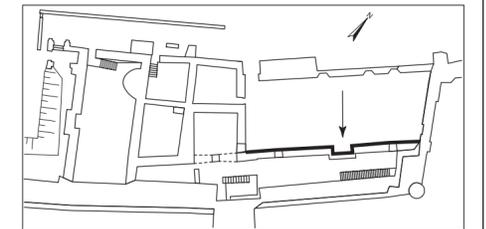
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 1 nord



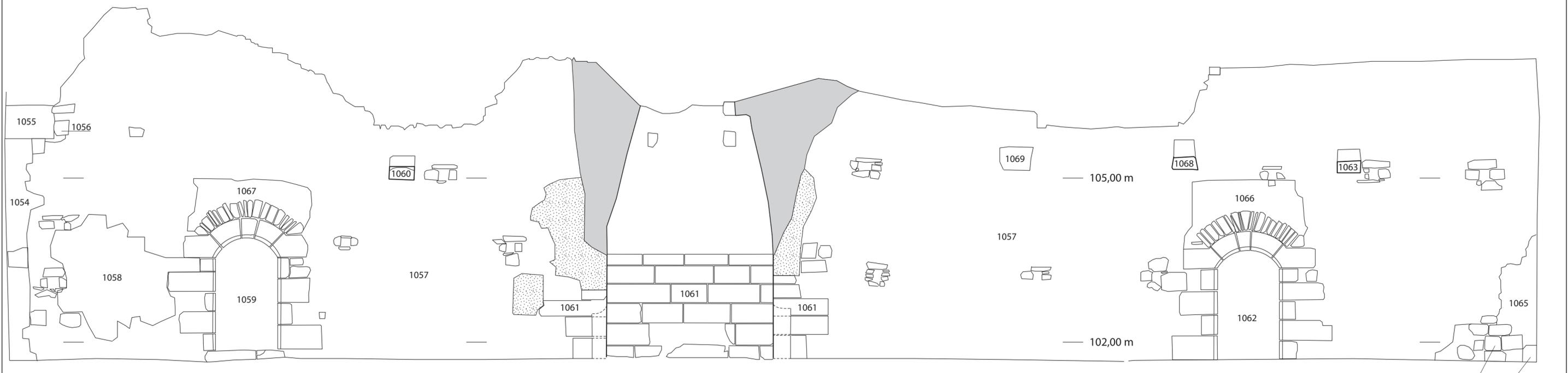


CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 1 élévation est

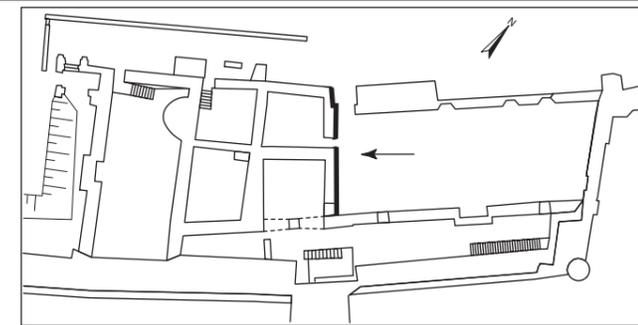




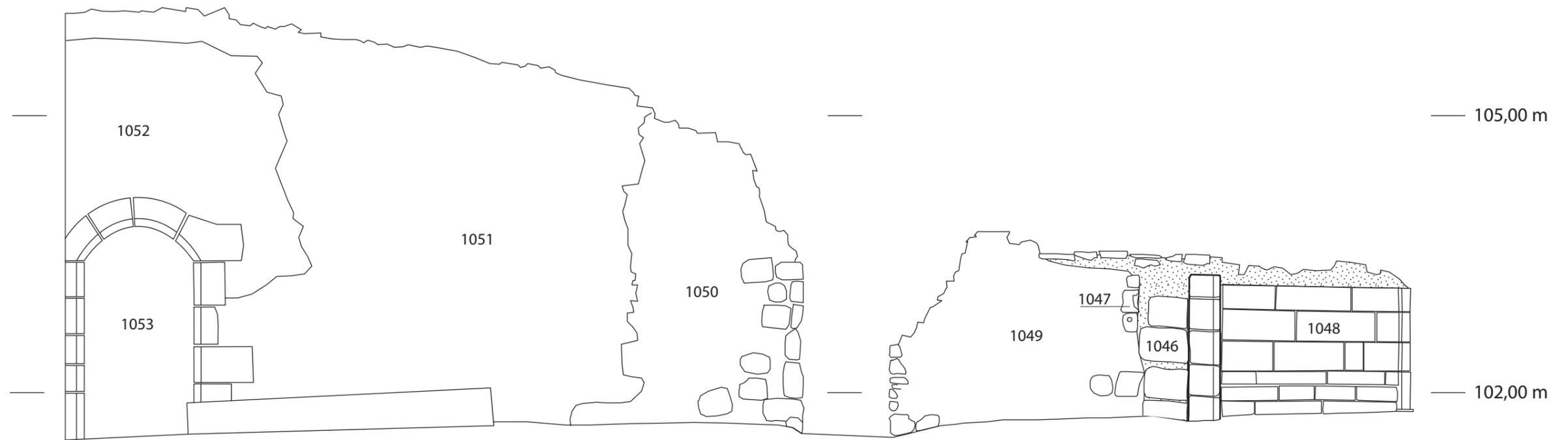
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 1 élévation sud



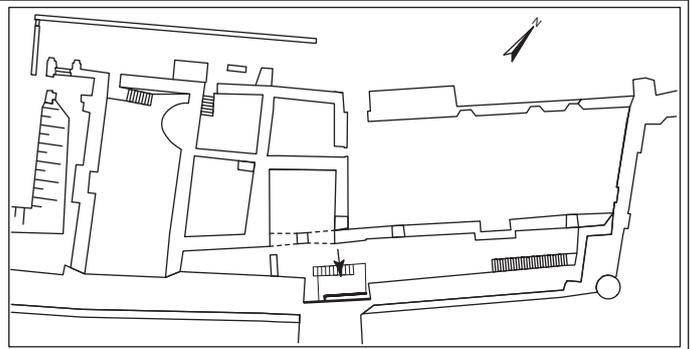
-  Arrachement
-  Restauration



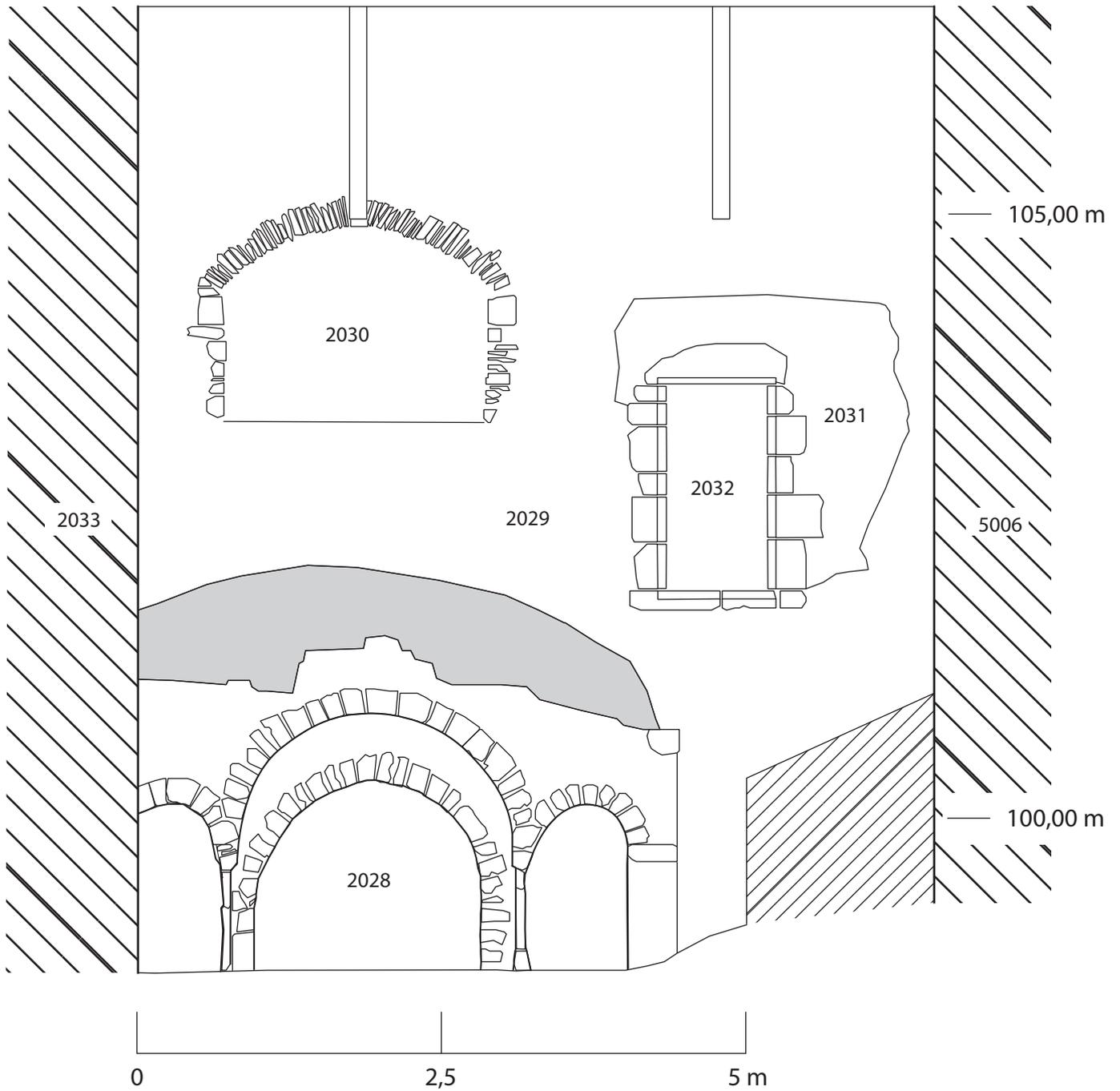
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 1 élévation ouest

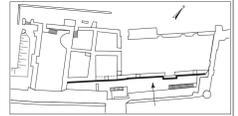


 Restauration

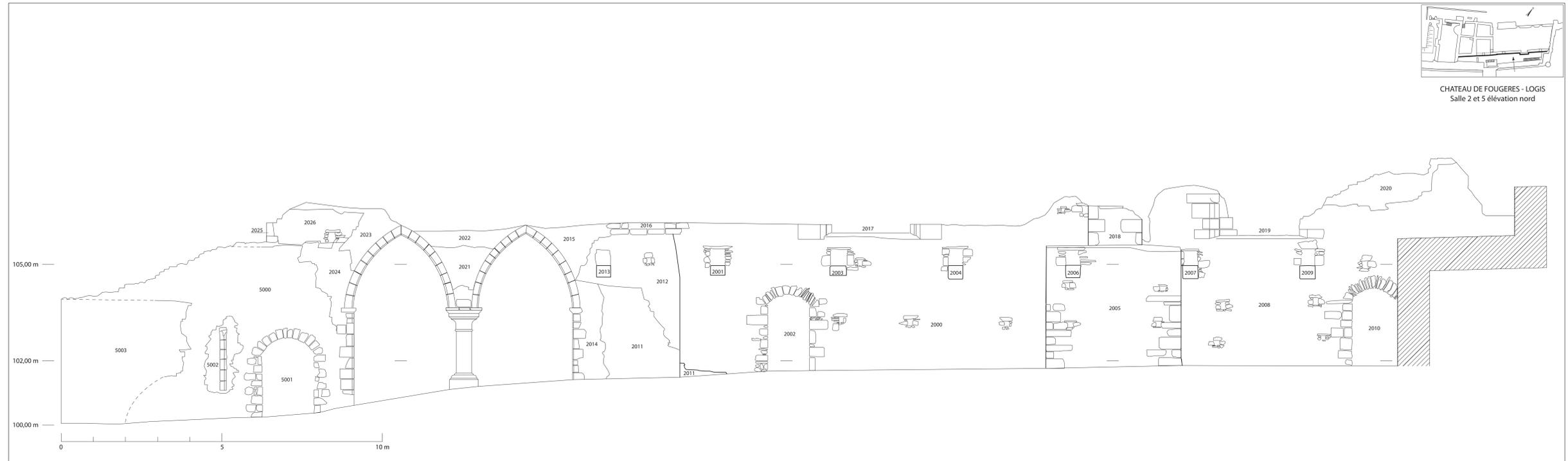


CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 2 élévation sud



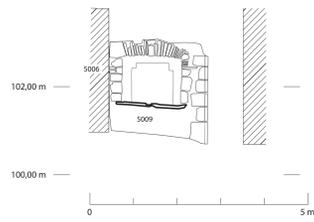


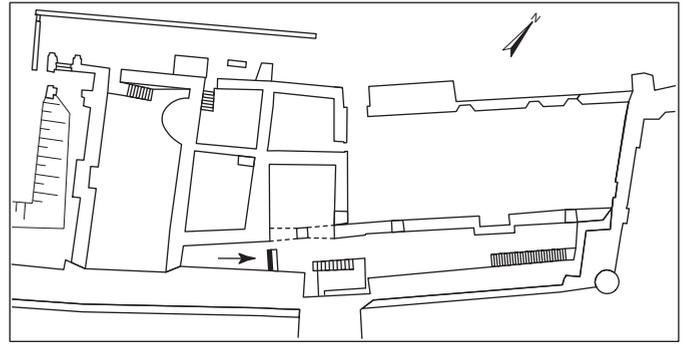
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 2 et 5 élévation nord



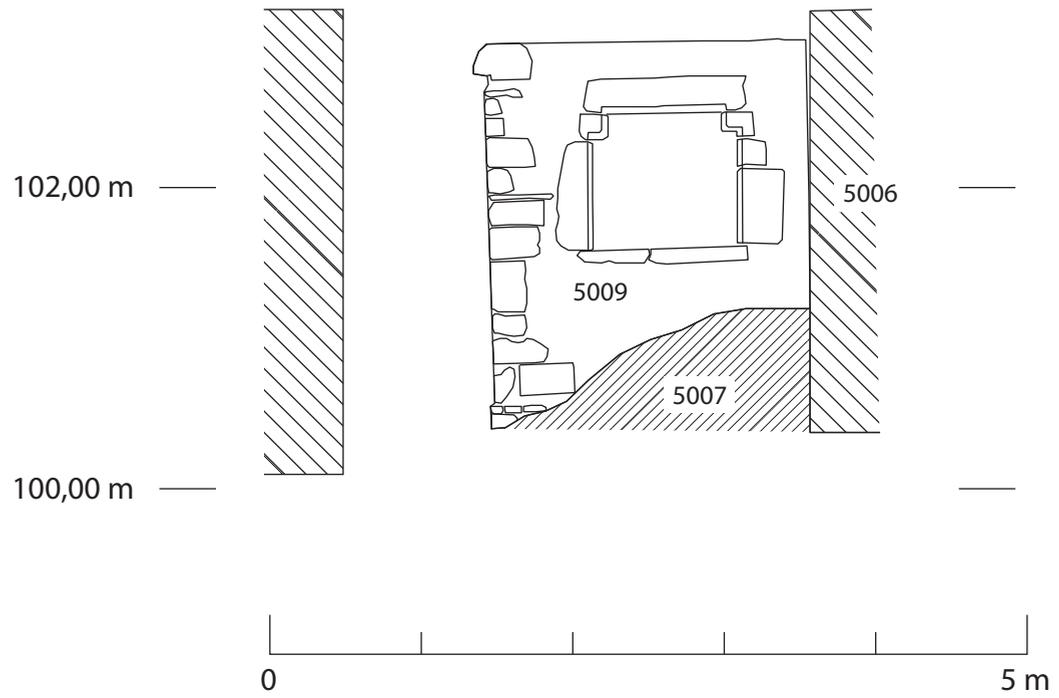


CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 2 ouest

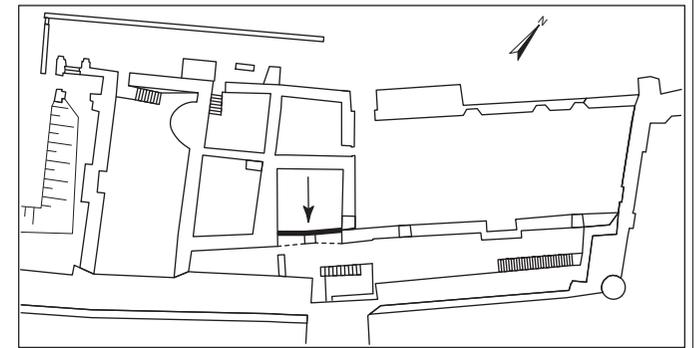




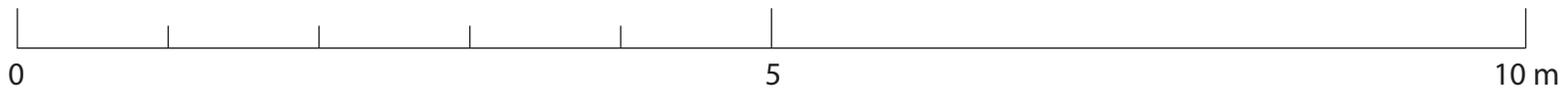
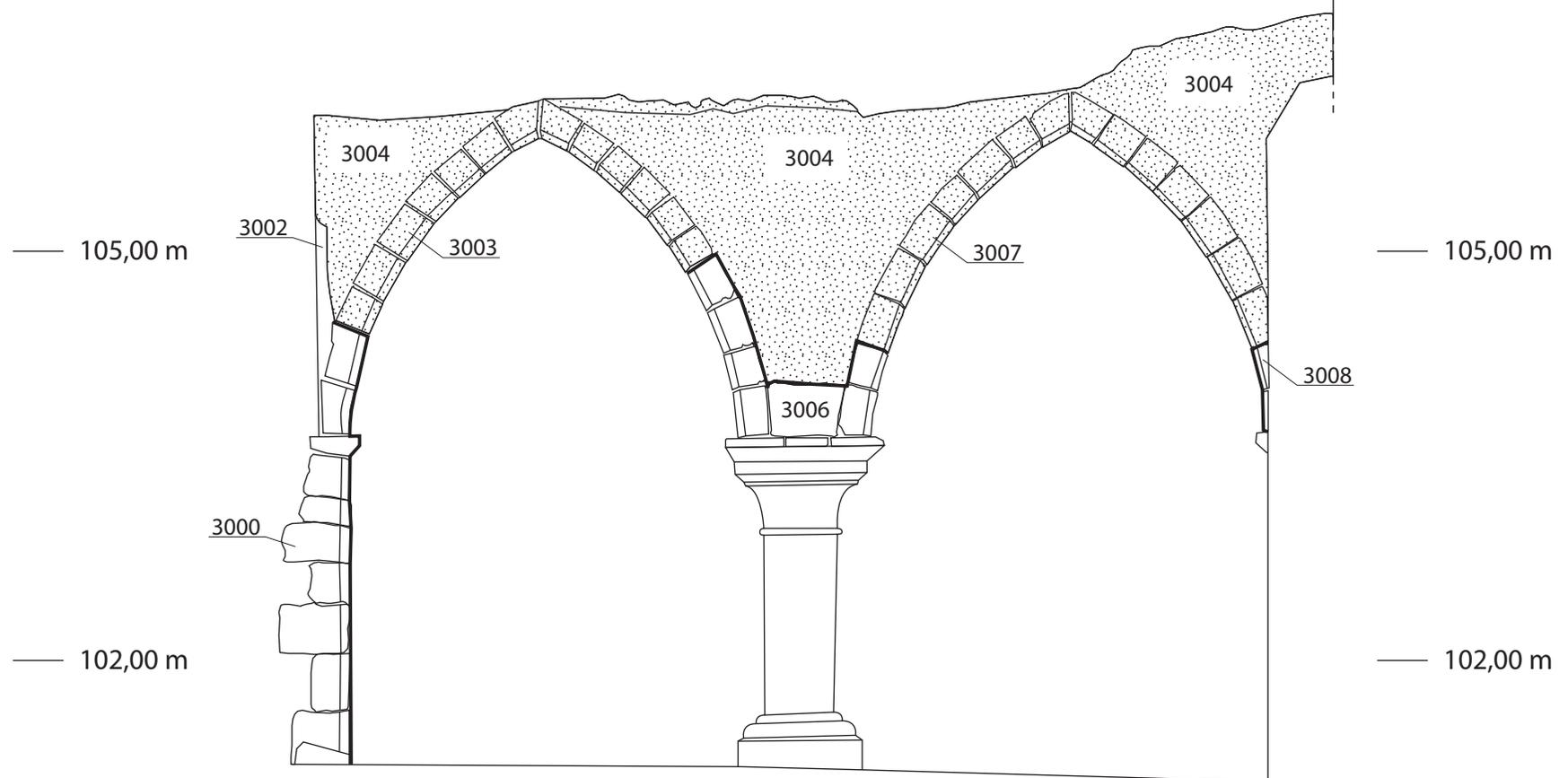
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 5 est

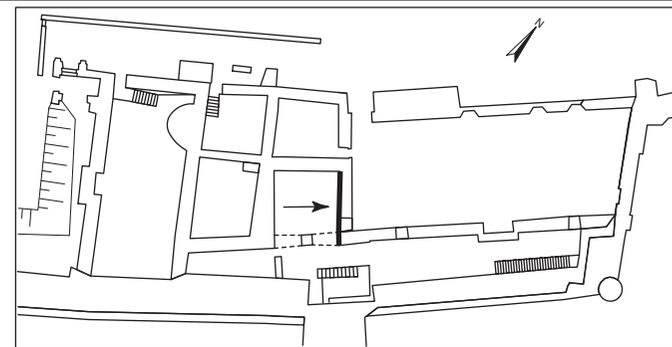


 Restauration

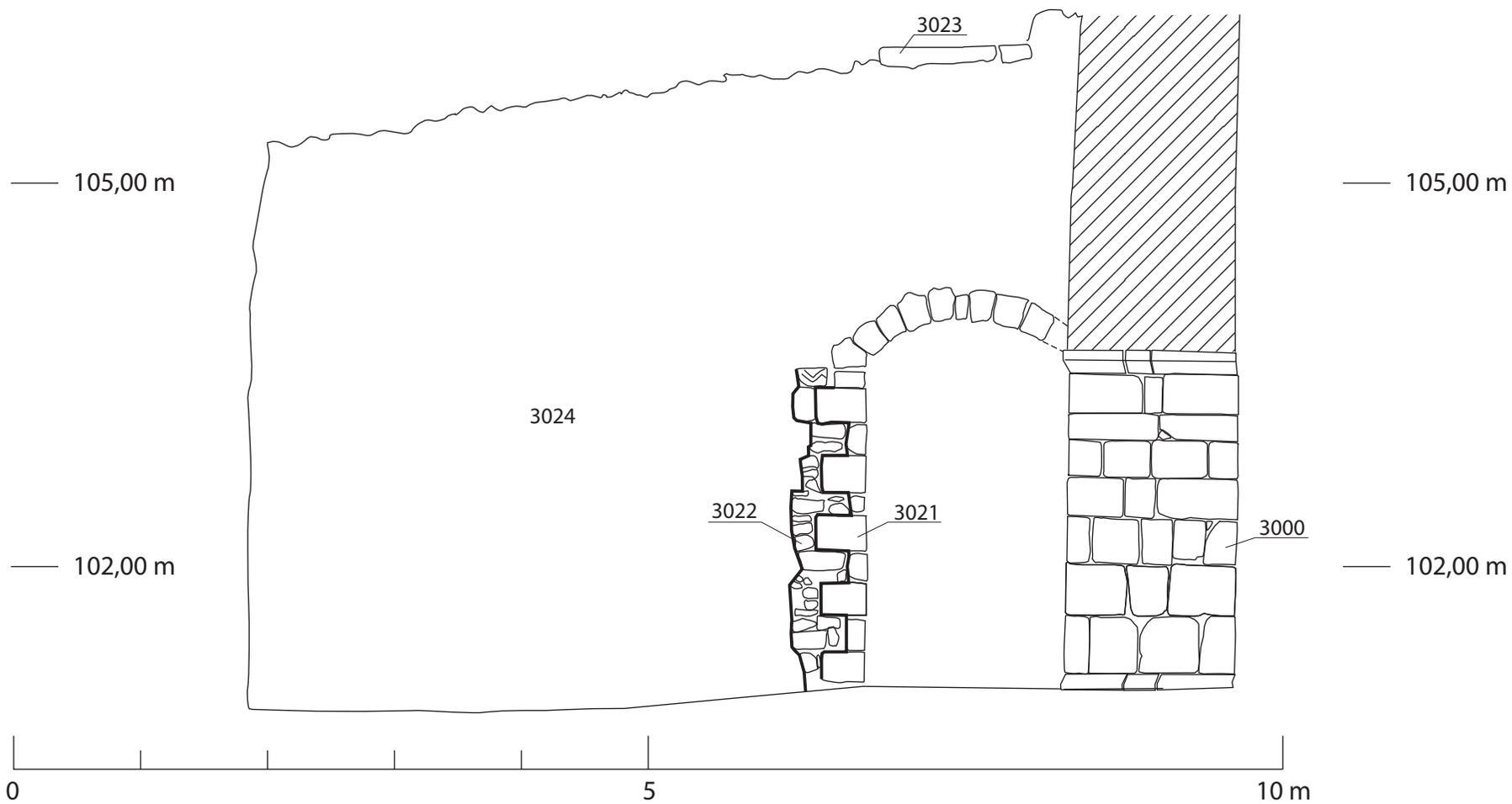


CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 3 élévation sud

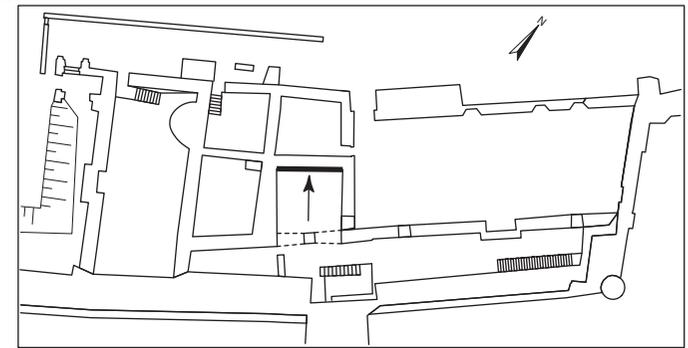




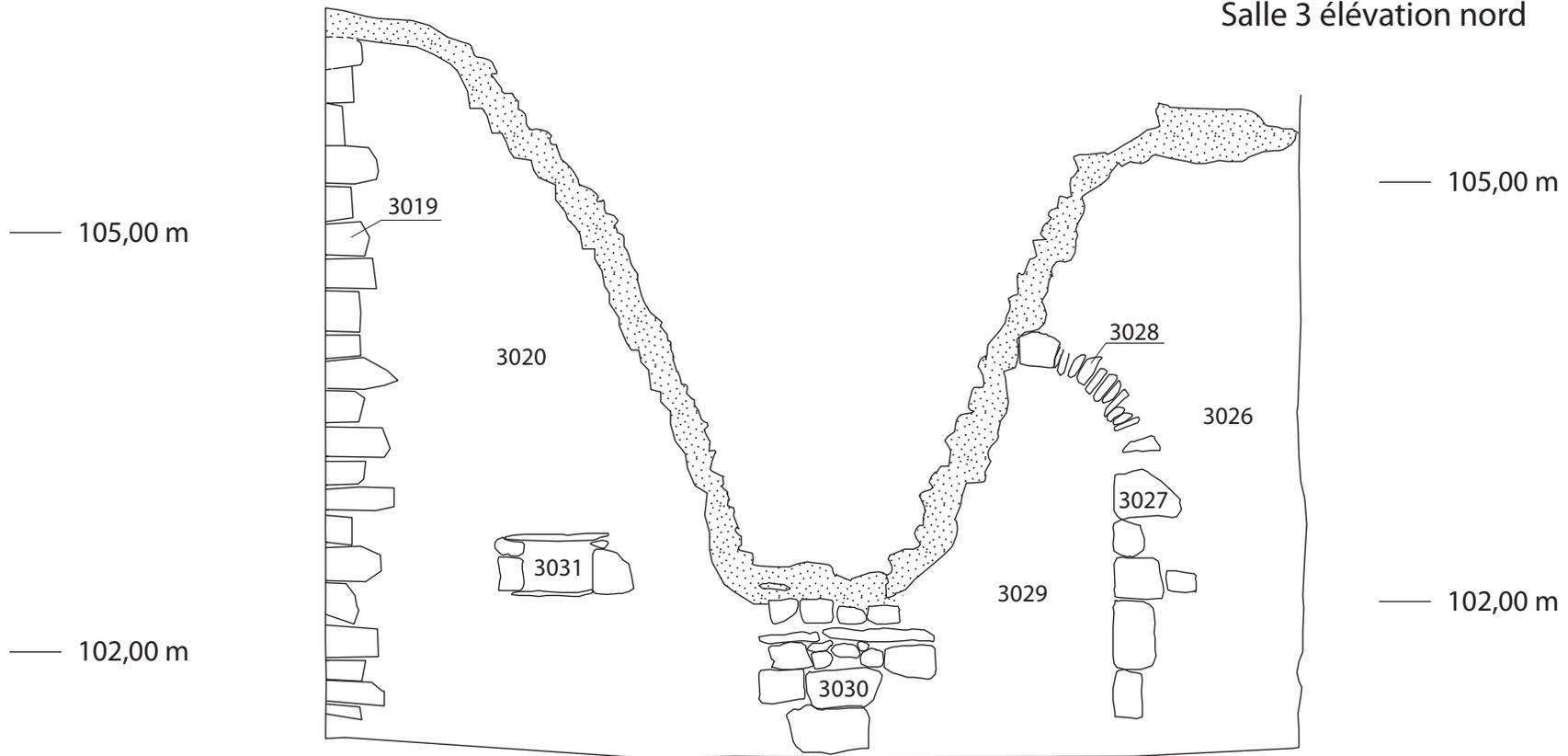
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 3 élévation est



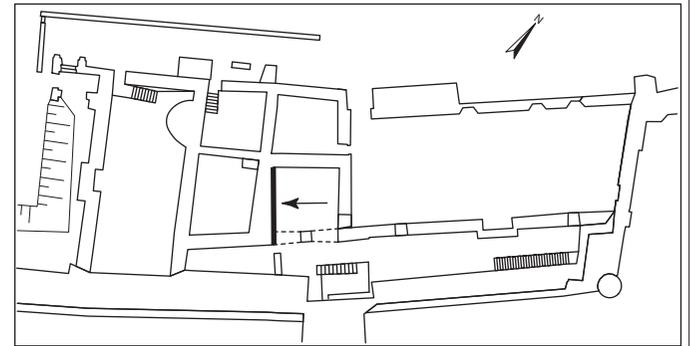
 Restauration



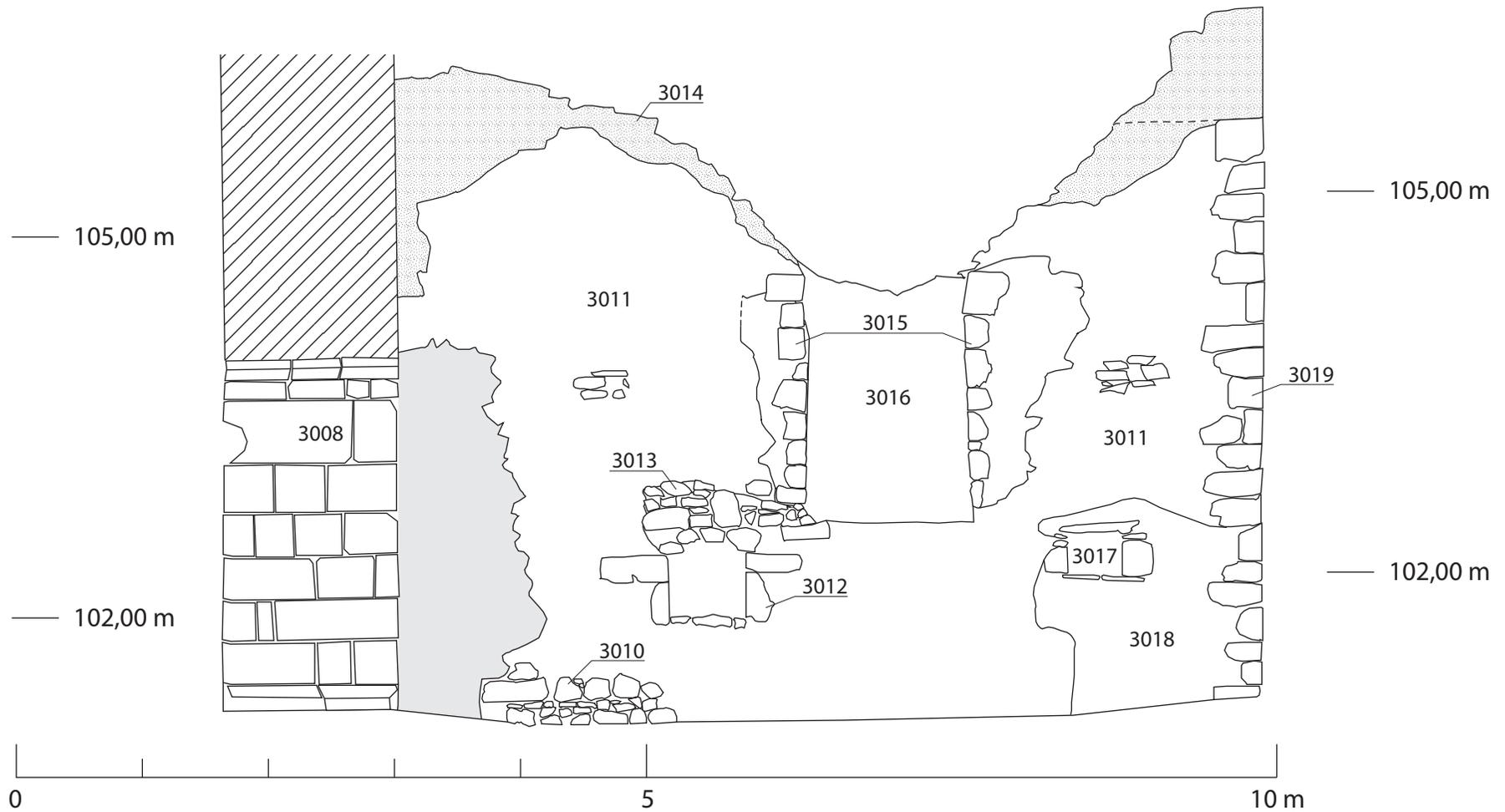
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 3 élévation nord

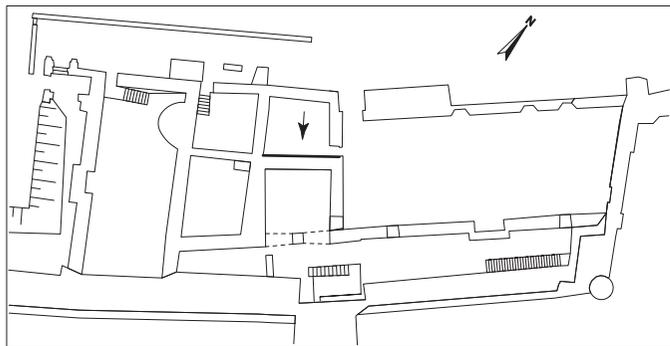


-  Restauration
-  Arrachement

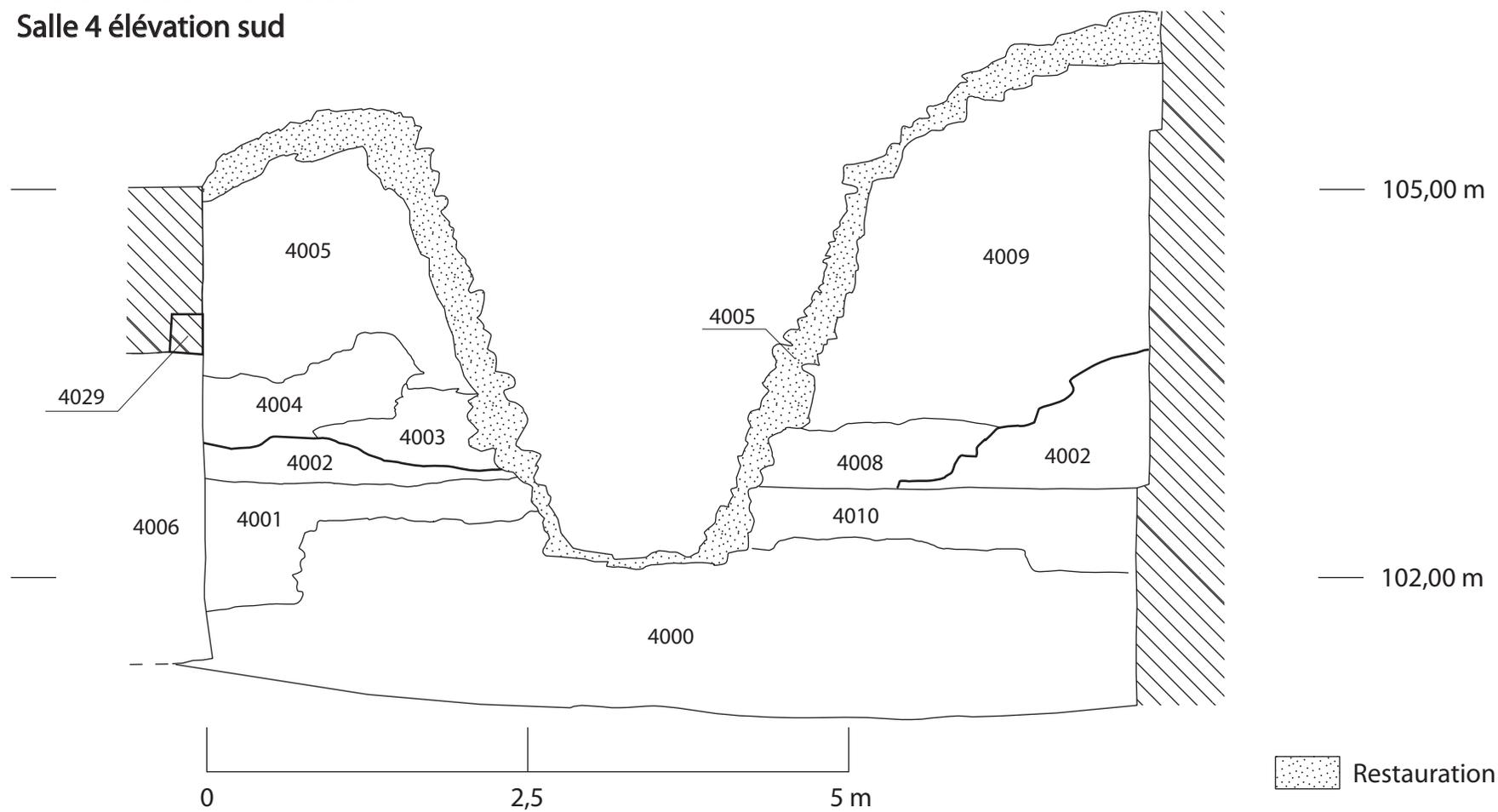


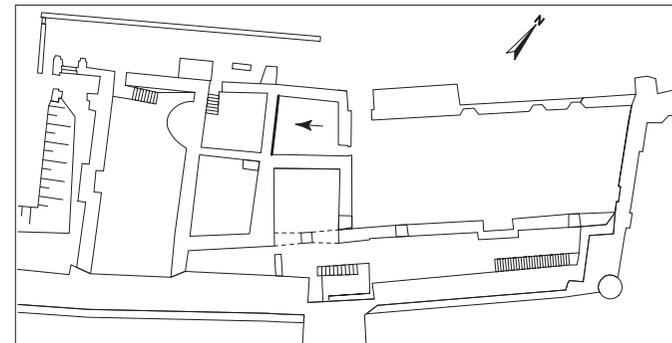
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 3 élévation ouest



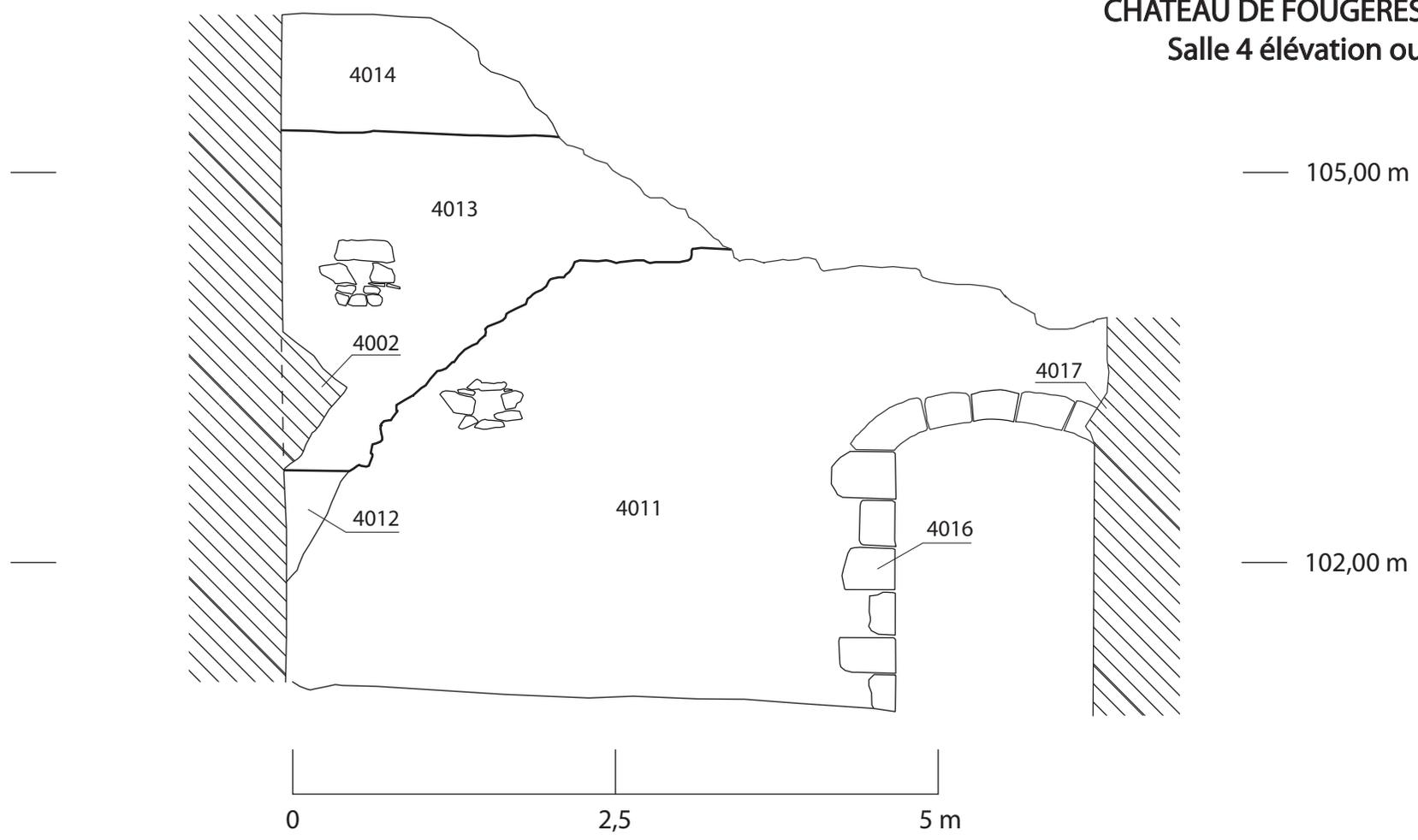


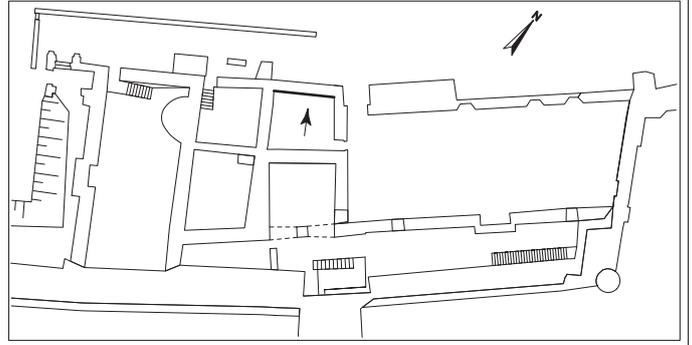
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 4 élévation sud



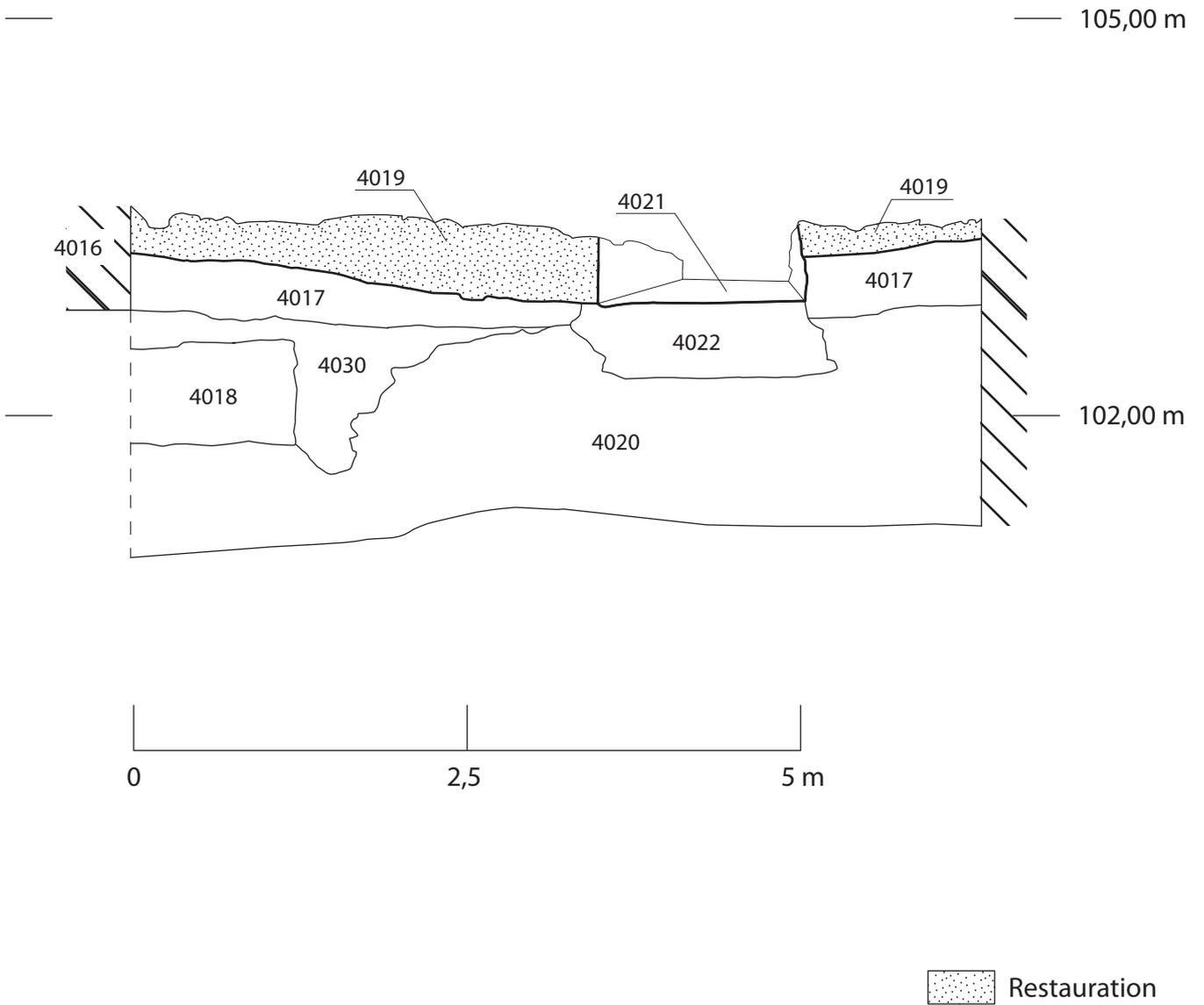


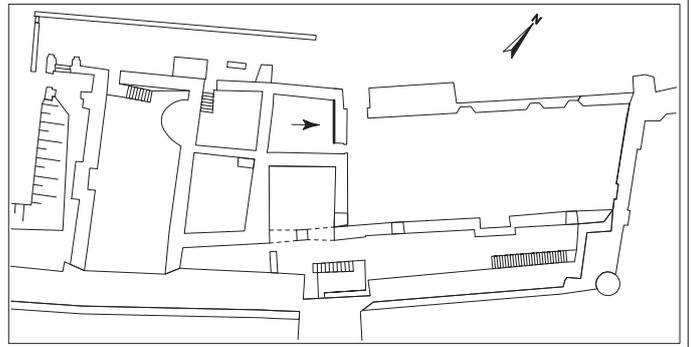
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 4 élévation ouest



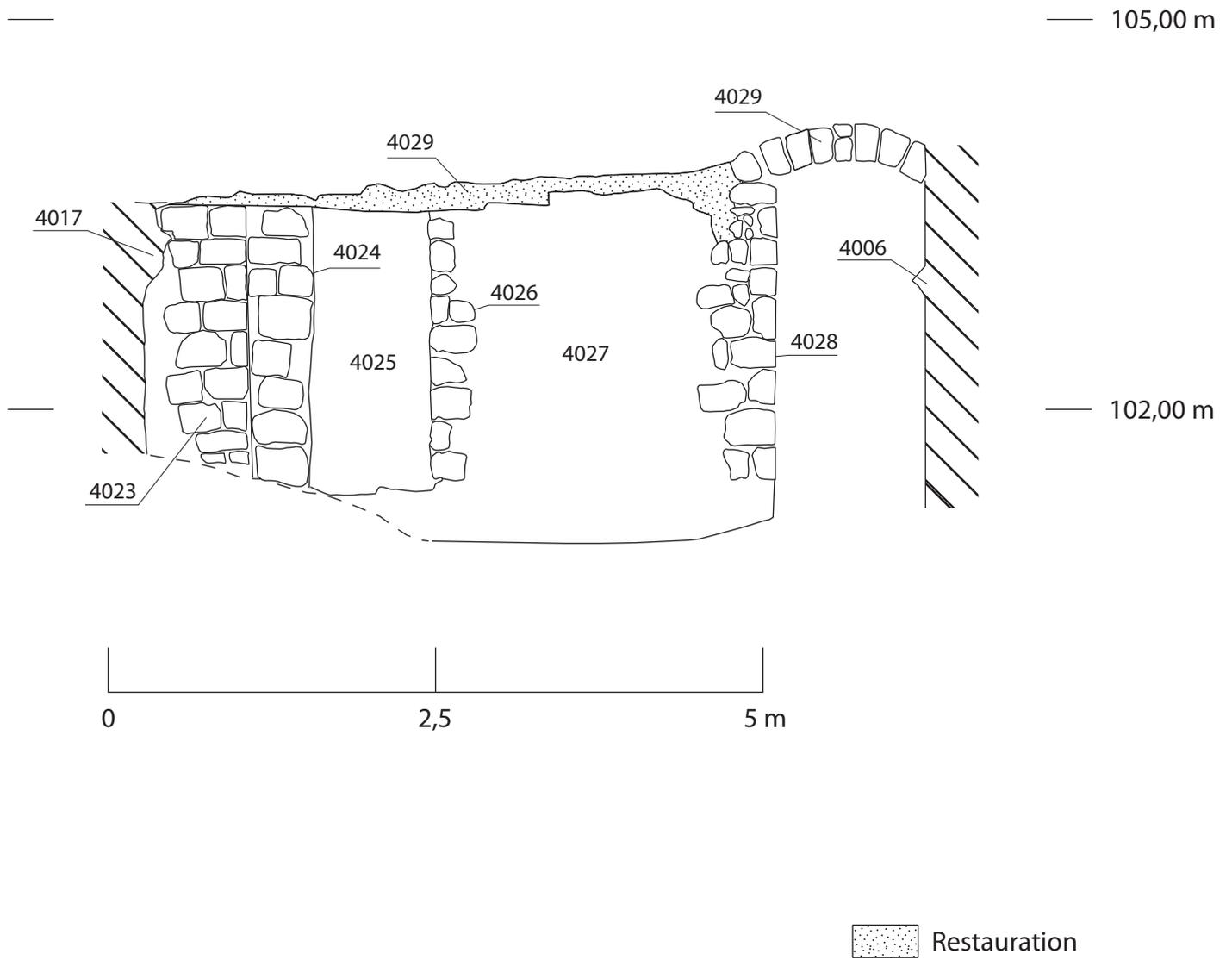


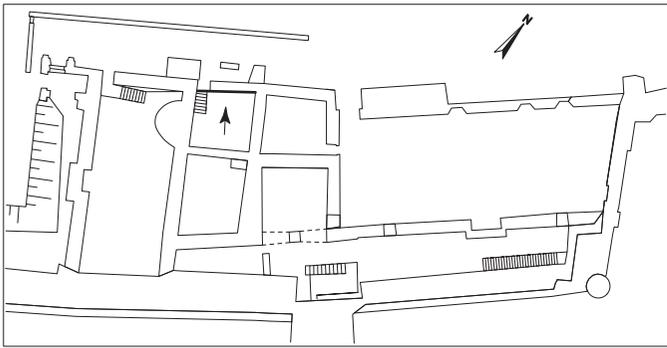
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 4 élévation nord



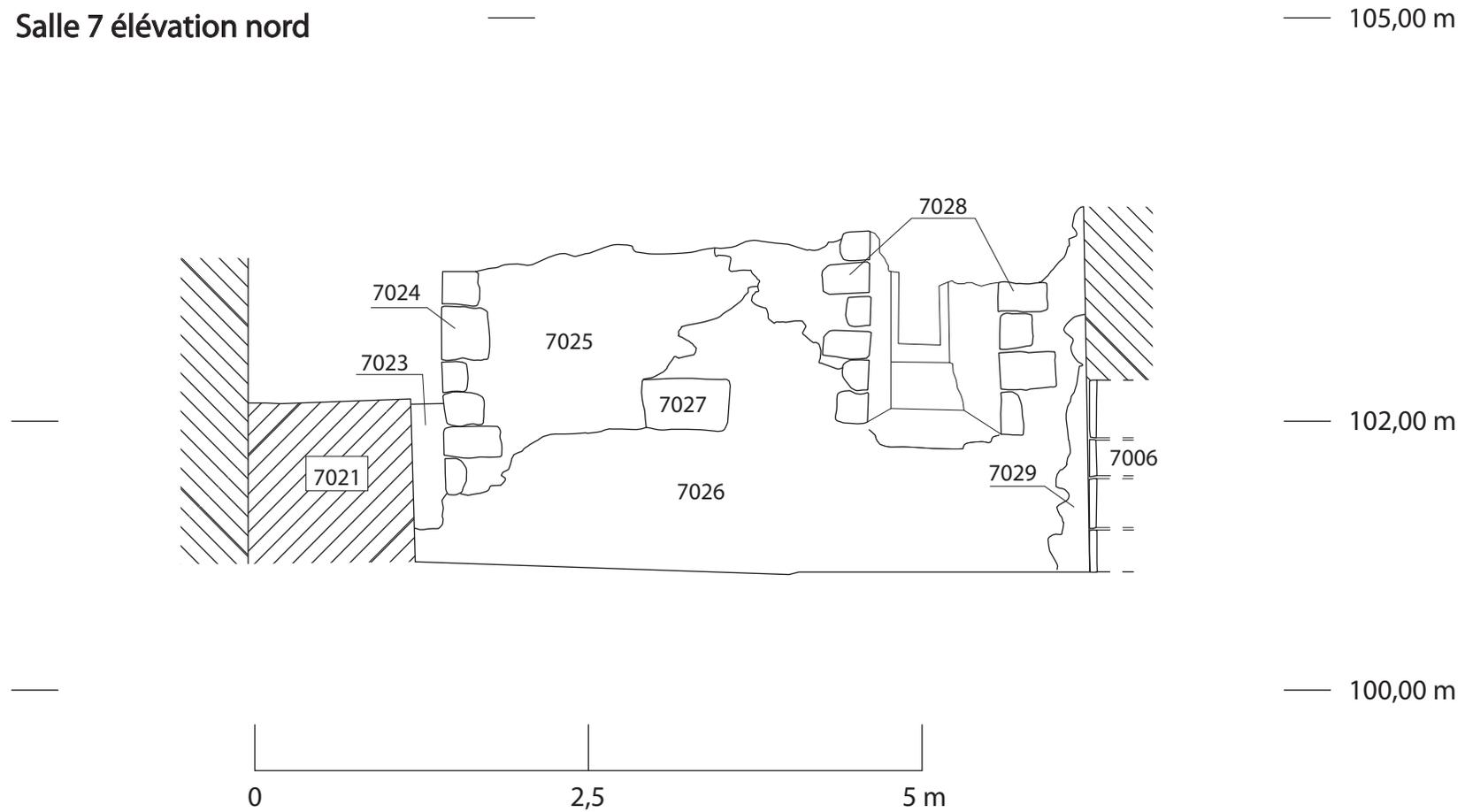


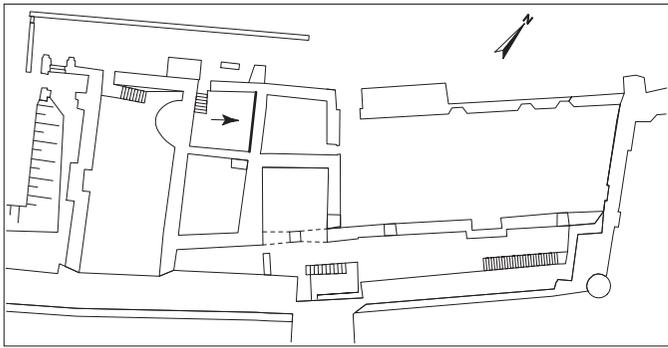
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 4 élévation est



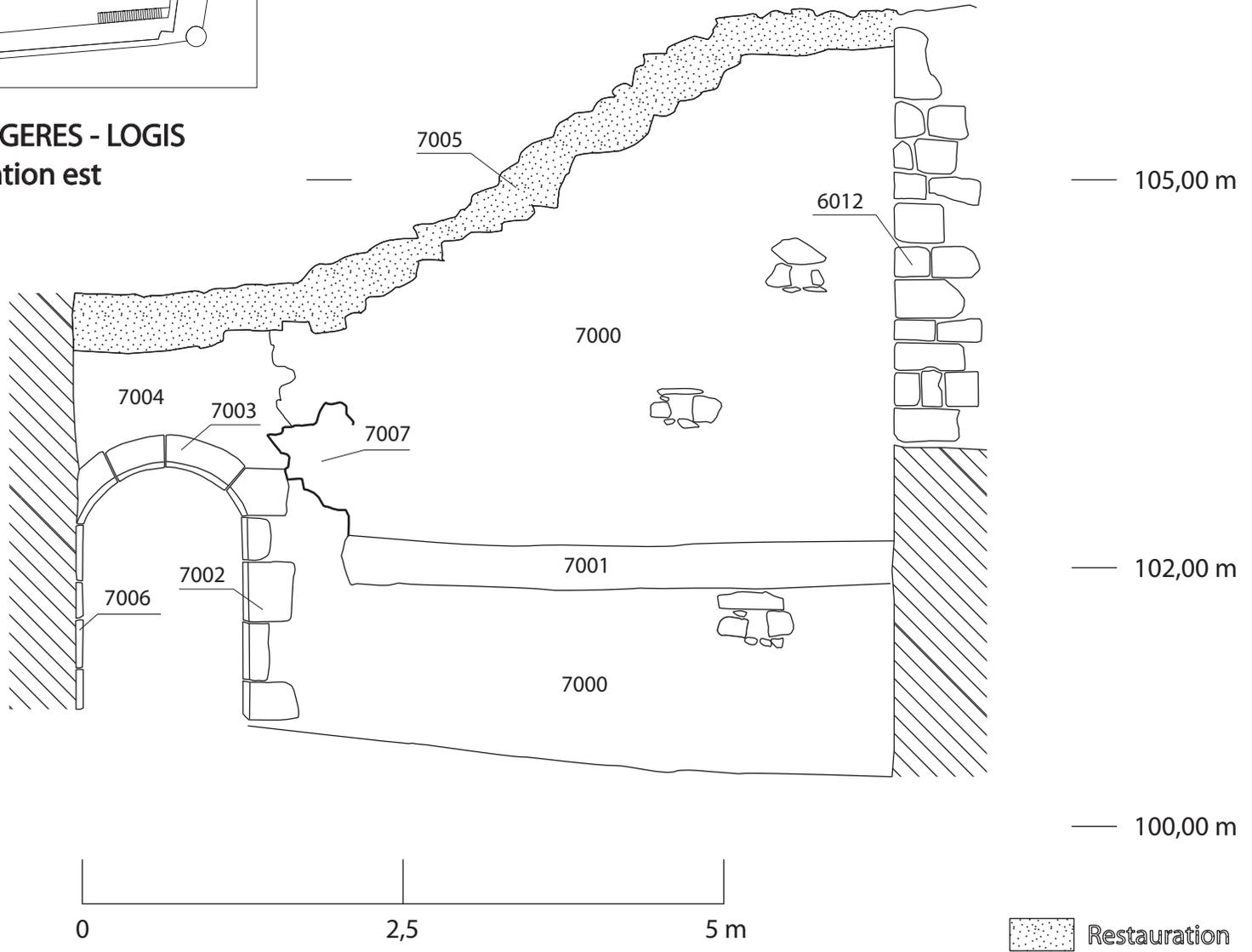


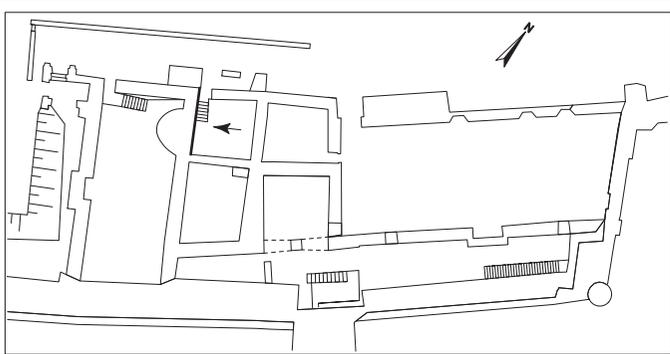
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 7 élévation nord



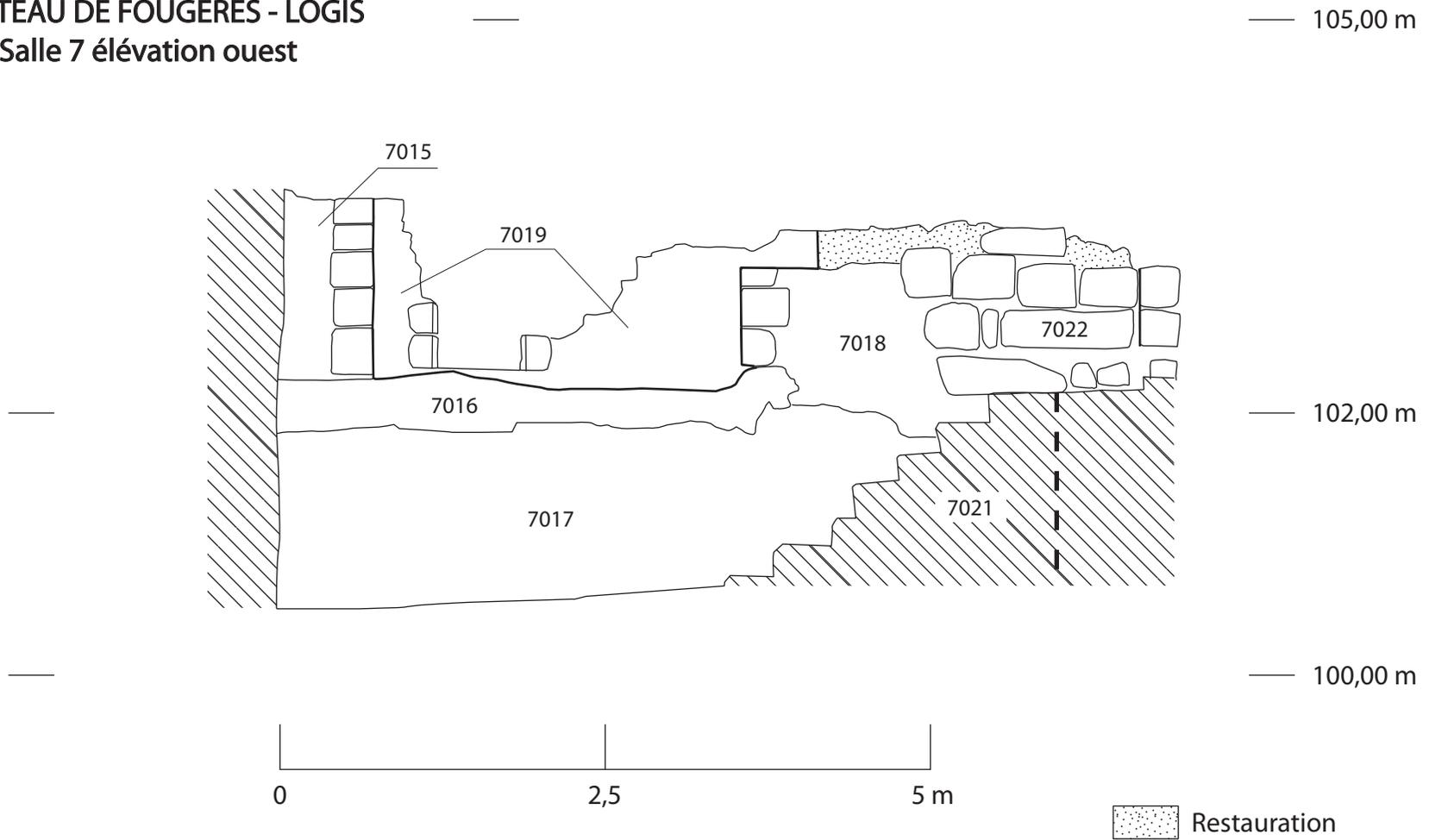


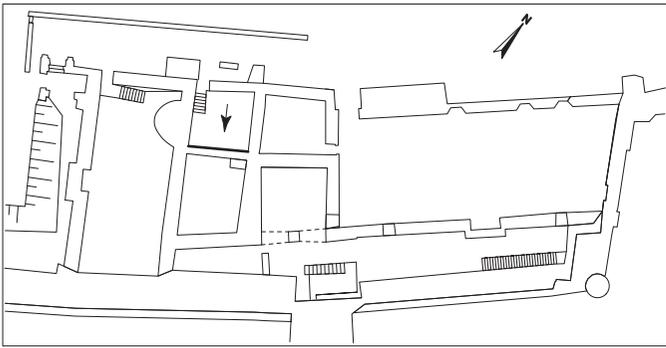
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 7 élévation est





CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 7 élévation ouest

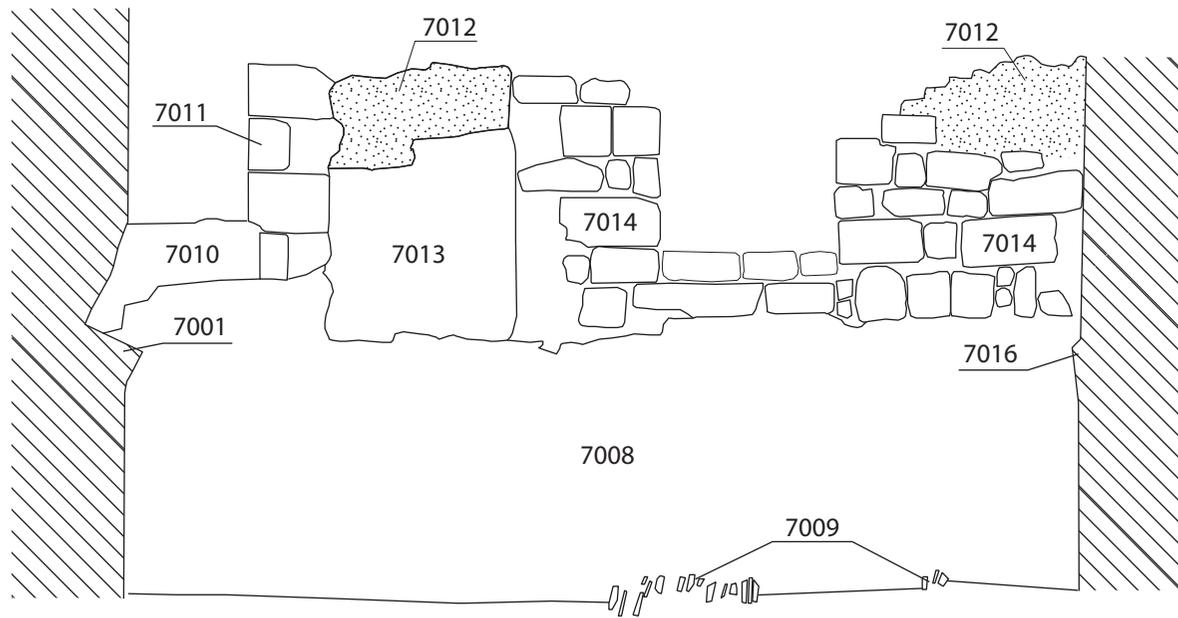




CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 7 élévation sud

—

— 105,00 m



—

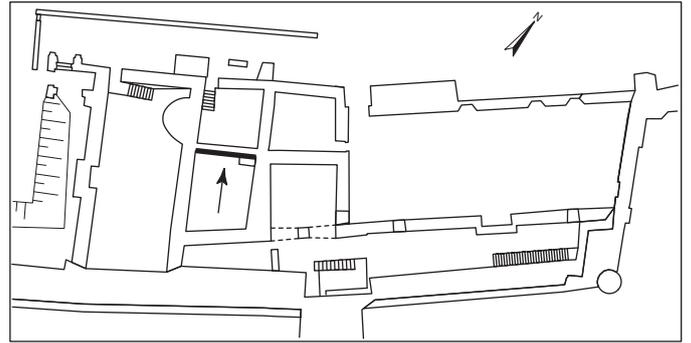
— 102,00 m

—

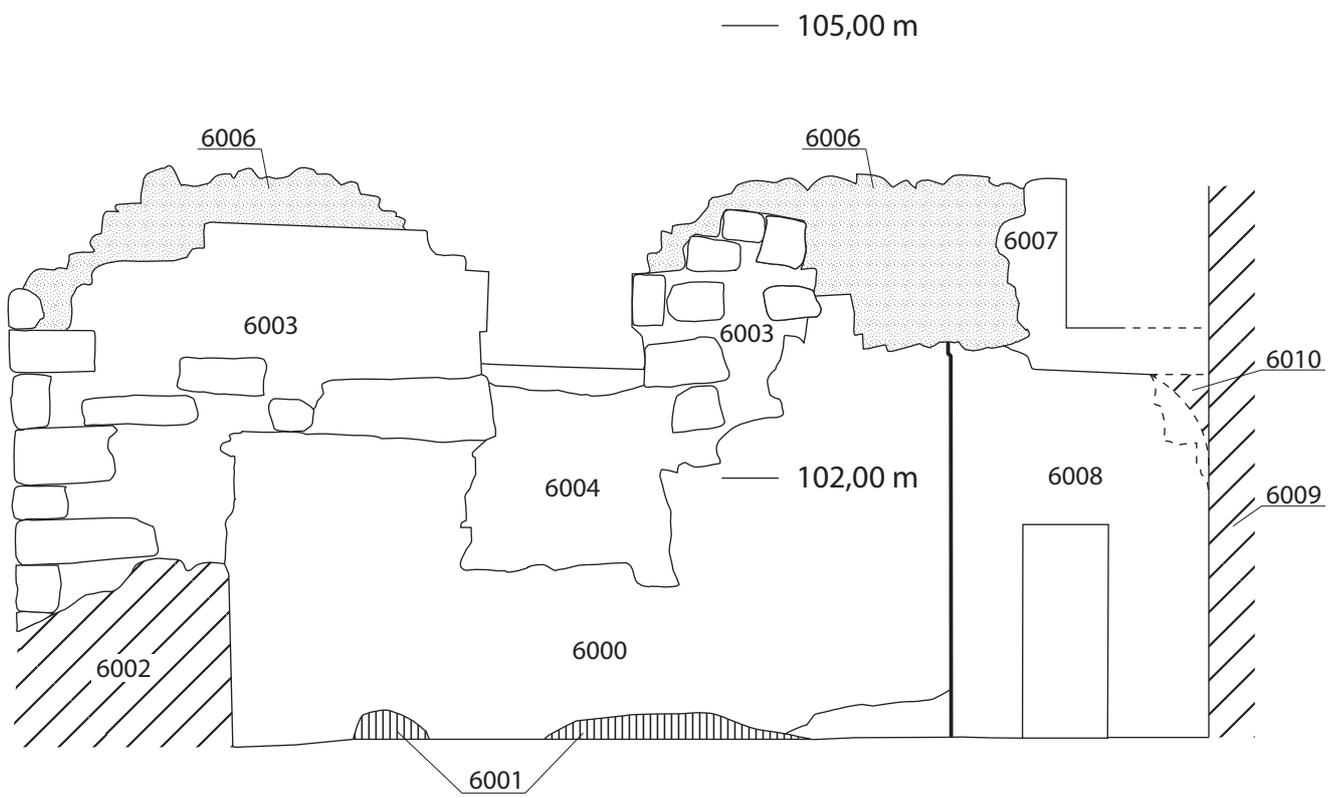
— 100,00 m



 Restauration



CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 6 élévation nord

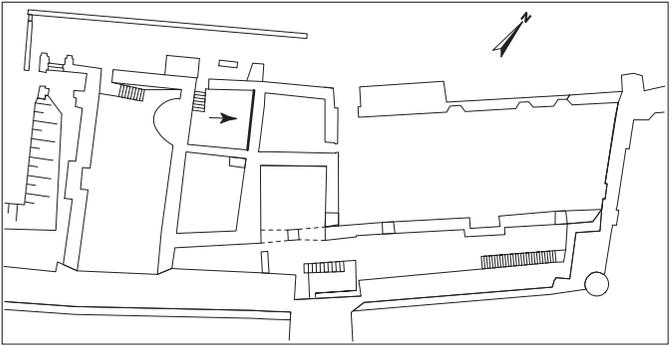


Restauration

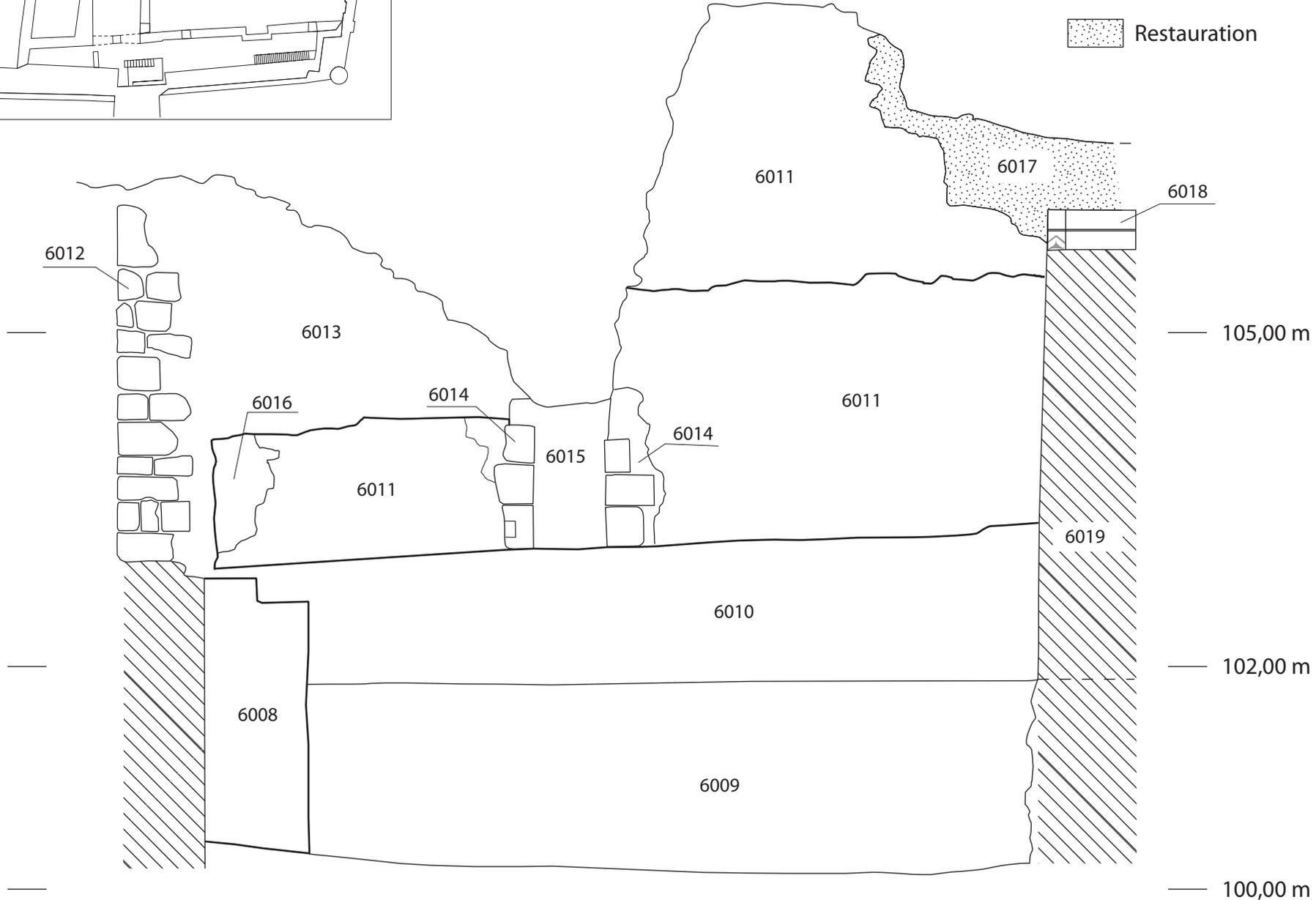
Dalle

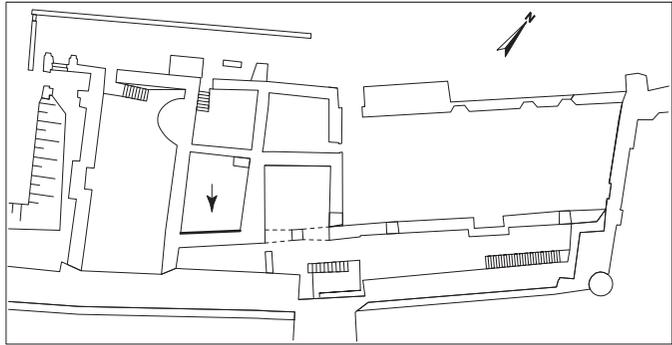


CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 6 élévation est

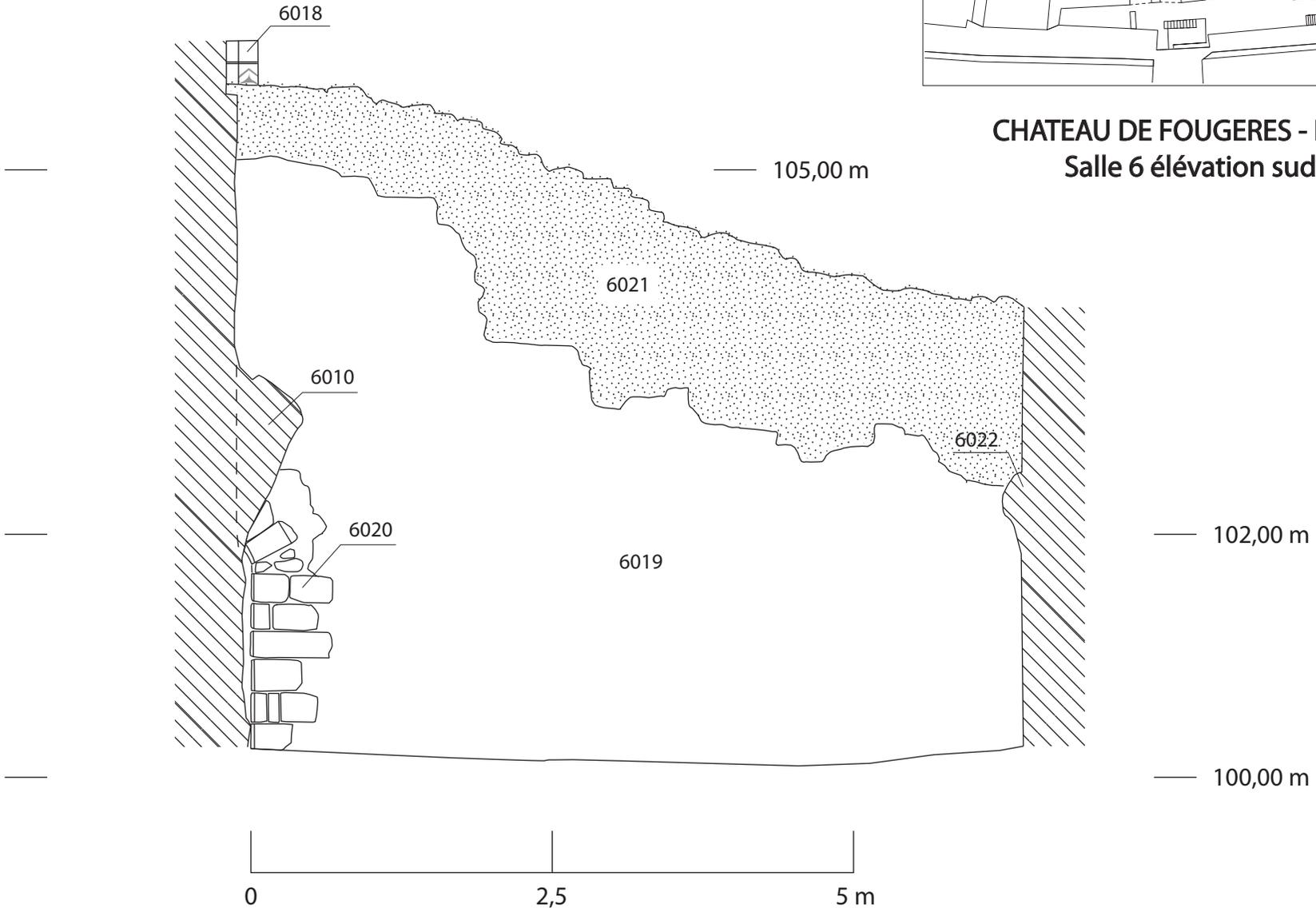


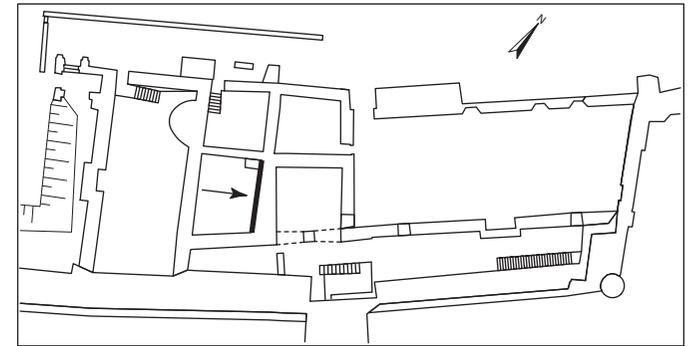
Restoration





CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 6 élévation sud



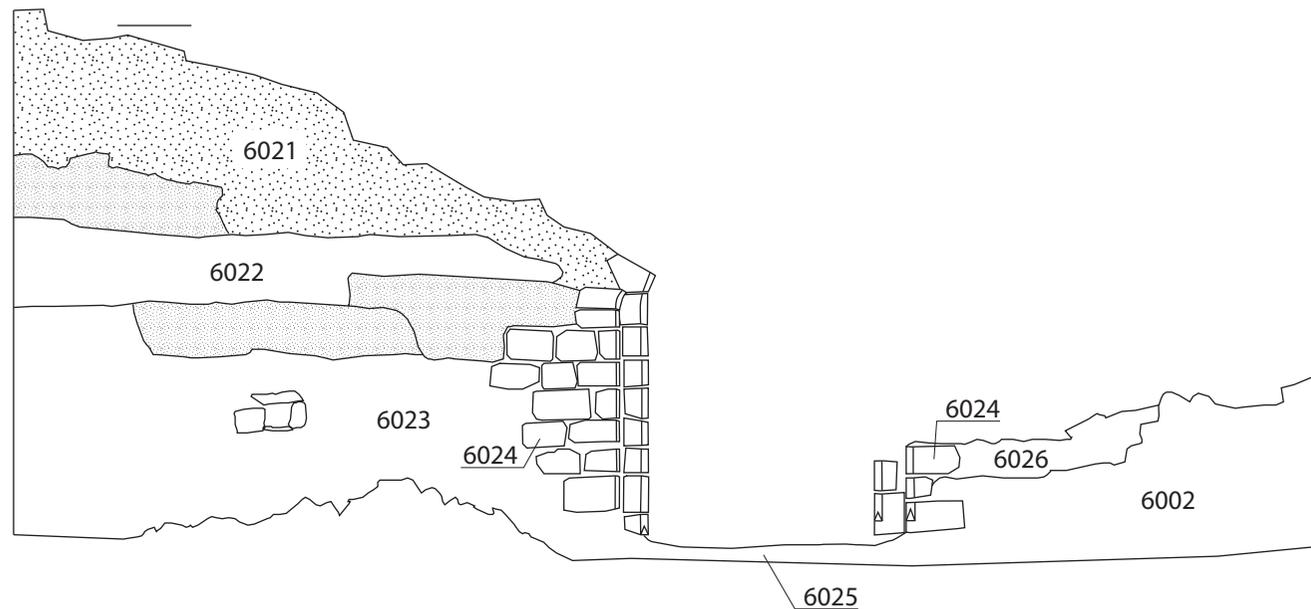


CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 6 élévation ouest

— 105,00 m

— 102,00 m

— 102,00 m

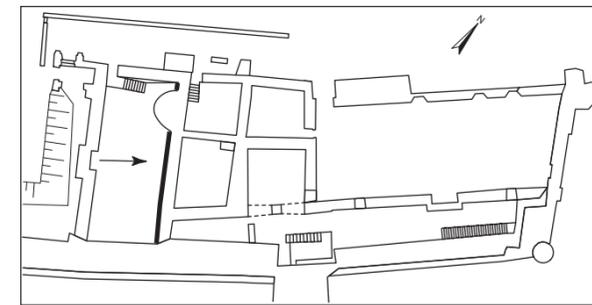


Restauration

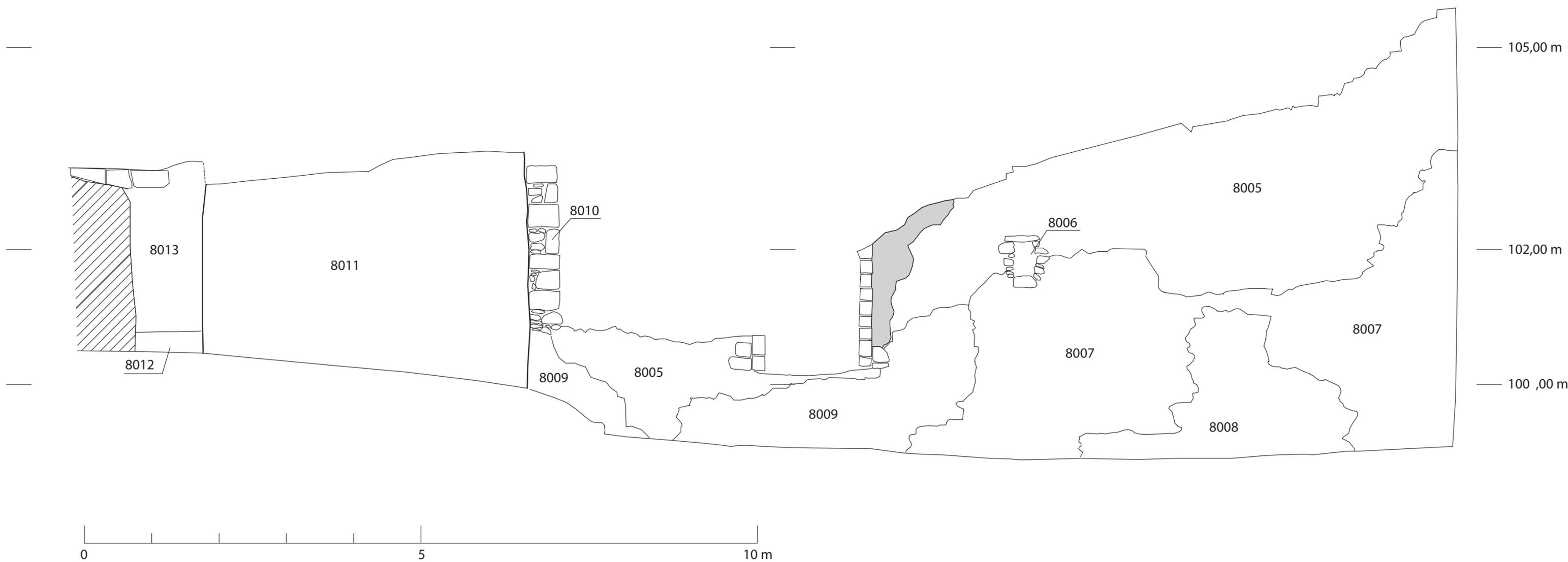
0

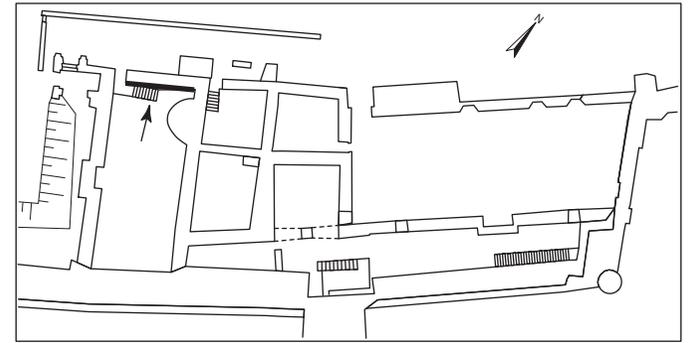
5

10 m

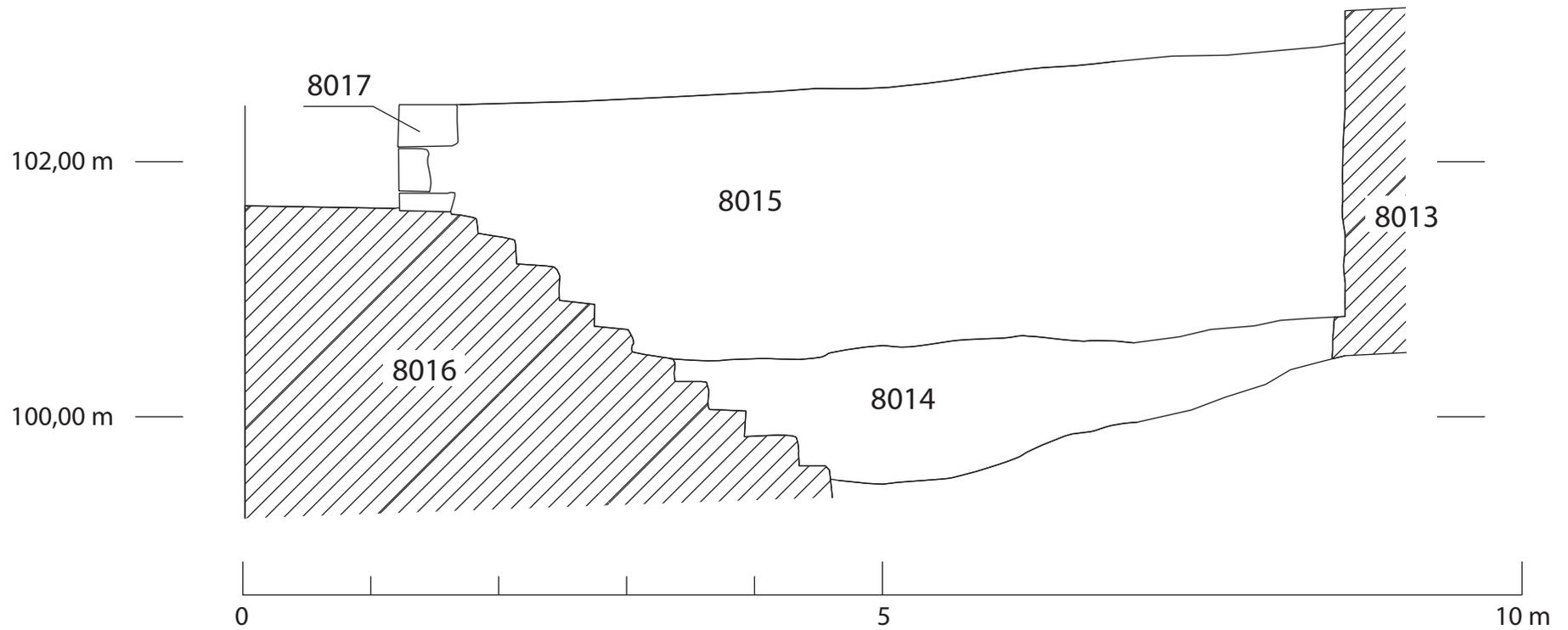


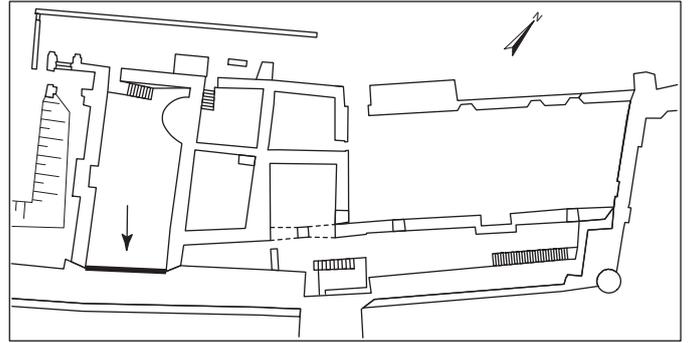
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 8 élévation est



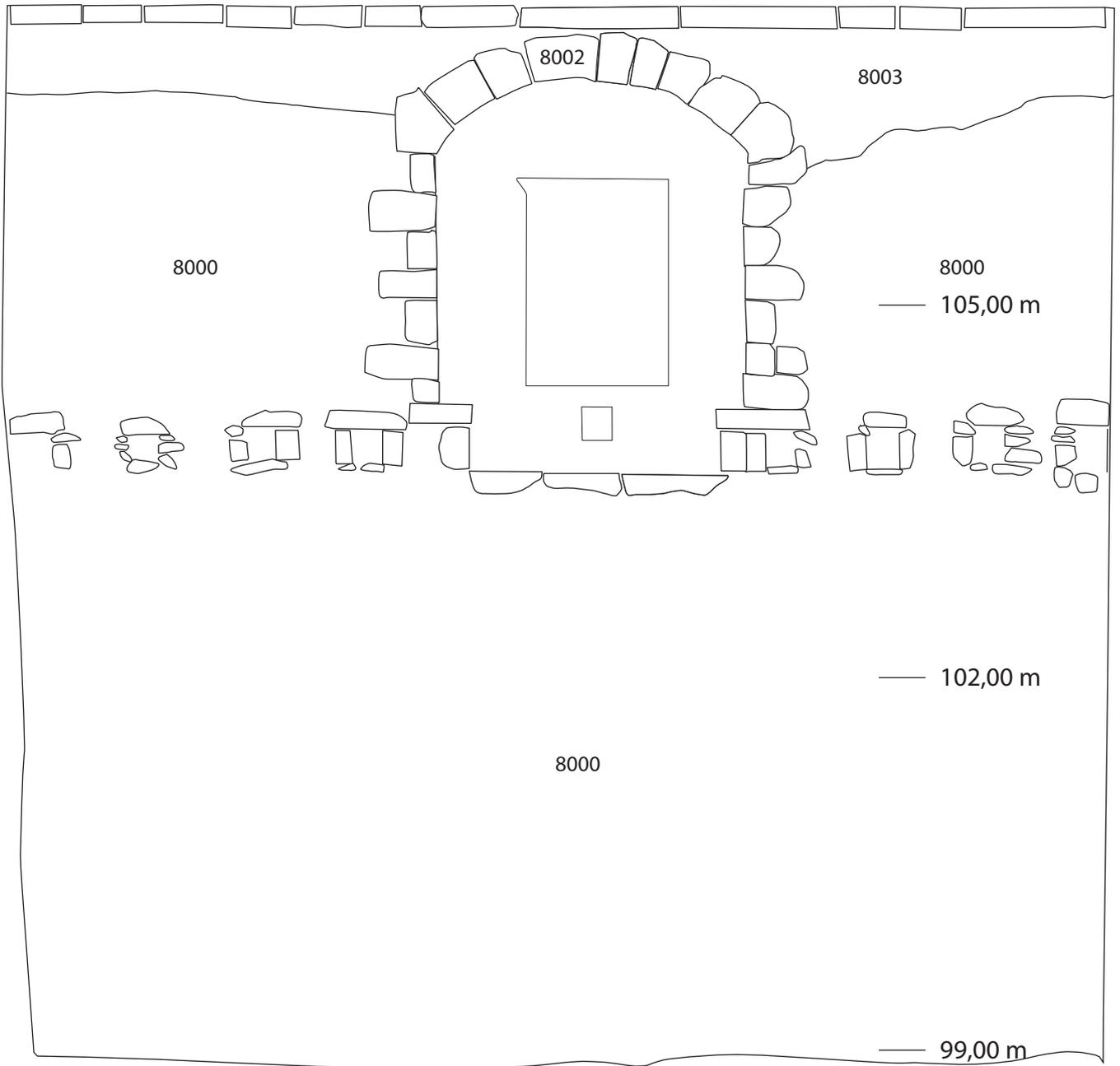


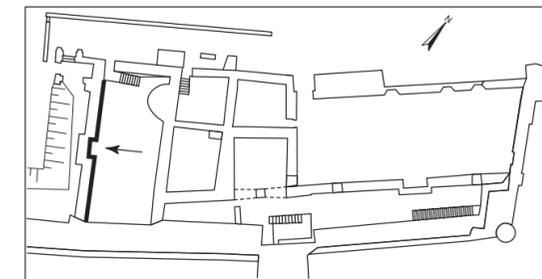
CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 8 élévation nord



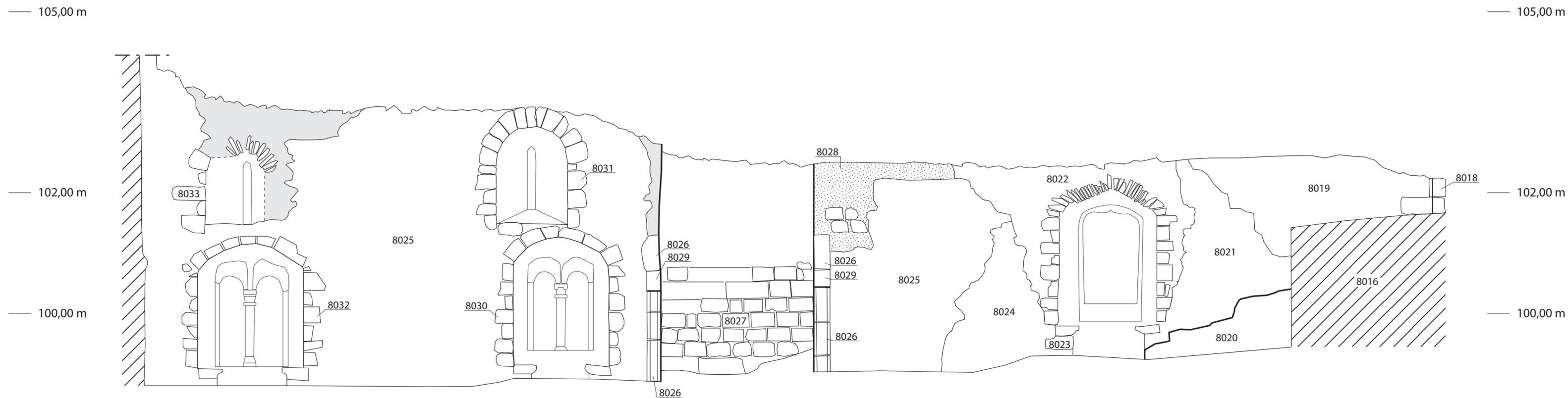


CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 8 élévation sud





CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 8 élévation ouest



105,00 m

105,00 m

102,00 m

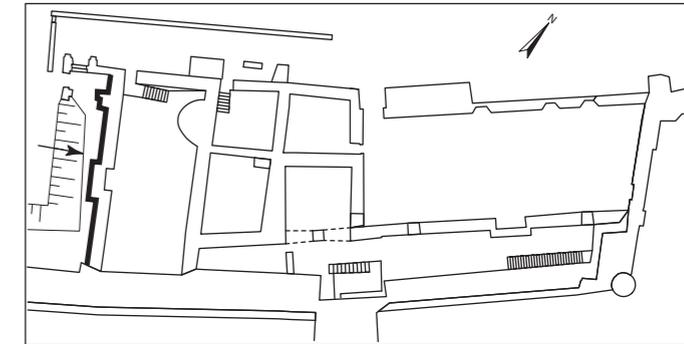
102,00 m

100,00 m

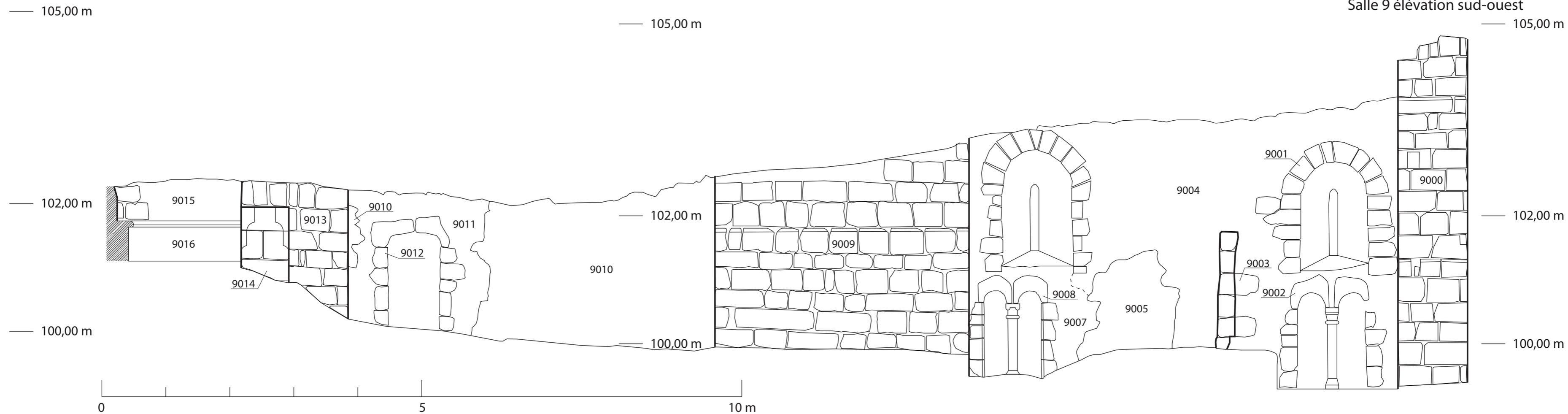
100,00 m



- Restoration
- Arrachement



CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Salle 9 élévation sud-ouest



CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Phase 1 (fin XI^{ème} - début XII^{ème})



Tour Coëtlogon

Salle 1

▲ 101,50

Salle 7

▲ 102,08

Salle 4

▲ 100,89

Salle 6

▲ 100,96

Salle 3

▲ 100,78

Salle 2

Salle 9

▲ 102,93

Salle 8

▲ 98,96

Salle 5

▲ 100,19

▲ 98,50

Tour du Cadran

Tour Raoul



X=337280

X=337300

X=337320

X=337340

Y=78740

Y=78720

Y=78700

CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Phase 2 (fin XII^{ème})



Tour Coëtlogon

Salle 1

▲ 101,50

▲ 101,80

Salle 2

Salle 4

▲ 100,89

Salle 7

▲ 102,08

▲ 100,42

Salle 6

▲ 100,96

Salle 3

▲ 100,78

Salle 8

▲ 98,96

Salle 5

▲ 100,19

▲ 98,50

▲ 100,91

▲ 102,93

Salle 9

▲ 102,96

Tour du Cadran

Tour Raoul



X=337280

X=337300

X=337320

X=337340

Y=78740

Y=78720

Y=78700

CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Phase 3 (XIV^{ème})



Tour Coëtlogon

Salle 1

▲ 101,50

▲ 101,80

Salle 7

▲ 100,89
Salle 4

▲ 100,42

Salle 6

▲ 100,96

▲ 100,78
Salle 3

Salle 2

Salle 9

▲ 102,93

Salle 8

▲ 98,96

Salle 5

▲ 100,19

▲ 100,91

▲ 98,50

Tour du Cadran

▲ 102,96

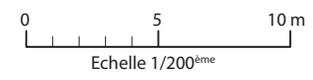
Tour Raoul

X=337280

X=337300

X=337320

X=337340



Y=78740

Y=78720

Y=78700

CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Phase 4 (fin XV^{ème})



Tour Coëtlogon

Salle 1

▲ 101,50

Salle 7

▲ 102,08

Salle 4

▲ 100,89

Salle 6

▲ 100,96

Salle 3

▲ 100,78

Salle 2

▲ 101,80

Salle 9

▲ 102,93

Salle 8

▲ 98,96

Salle 5

▲ 100,19

Remblai

▲ 100,91

▲ 98,50

Tour du Cadran

Tour Raoul

X=337280

X=337300

X=337320

X=337340

Y=78740

Y=78720

Y=78700



CHATEAU DE FOUGERES - LOGIS
Phase 5 (XVII^{ème} - XVIII^{ème})



Tour Coëtlogon

Y=78740

Y=78720

Y=78700

102,93 ▲

102,96 ▲

Salle 9

▲101,46

Salle 8

▲ 98,96

▲102,63

▲102,08

Salle 7

100,42 ▲

Salle 6

▲100,96

Salle 5

▲100,19

Salle 4

▲100,89

Salle 3

▲100,78

▲100,91

98,50 ▲

▲102,00

Salle 1

▲101,50

Remblai
Salle 2

101,80 ▲

101,72 ▲

Tour du Cadran

Tour Raoul

X=337280

X=337300

X=337320

X=337340

